initiales du maire

0183

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 janvier 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2006;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2006;

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale « budget » du 18 décembre 2006;

4. Règlement

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 220 000 $ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour l'Hôtel de ville – avis de motion;

5. Administration

5.1 Les Habitations du Ruisseau Noir – servitudes Bell et Hydro-Québec;

6. Ressources humaines

6.1 Retiré;

6.2 Création d'un poste de commis au Service de la culture et des loisirs;

6.3 Nomination d'un répartiteur - préposé au module d'informations policières (M.I.P.);

6.4 Embauche de deux animateurs/surveillants de patinoire;

6.5 Embauche de personnel temporaire au Service de police;

6.6 Formation - mandat pour services professionnels;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

9. Travaux publics

9.1 Commission sur le transport des personnes – renouvellement de mandat;

9.2 Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution – renouvellement de demandes d'inscription auprès d'Hydro-Québec;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Convention avec le ministère de la Culture et des Communications – acquisition de documents;

11.2 Subvention à la fiducie du Domaine Saint-Bernard;

12. Police

12.1 Soutien technique pour les logiciels radar MCK;

12.2 Entente de service pour le programme Pair – paiement;

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 Résolution 2006-11-122 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord – demande d'acquérir un véhicule pour combattre les incendies;

15.2 Résolution 2006-12-134 de la municipalité Lac-Tremblant-Nord – demande de modification de l'article 1 du décret 1003-2006.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA07 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

3. Procès-verbaux

CA07 01 002

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2006

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2006, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 003

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2006

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2006, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 004

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale « budget » du 18 décembre 2006

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale « budget » du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2006, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA07 01 005

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 220 000 $ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour l'Hôtel de ville – avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 220 000 $ en services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour l'Hôtel de ville.

5. Administration

CA07 01 006

5.1 Les Habitations du Ruisseau Noir – servitudes Bell et Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient une servitude sur le terrain des Habitations du Ruisseau Noir sur la rue Proulx et que son intervention est requise dans le cadre d'une transaction de cet organisme avec Bell Canada et Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer en tant qu'intervenant, l'acte de cession de servitudes par Les Habitations du Ruisseau Noir en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur la rue Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA07 01 007

6.2 Création d'un poste de commis au Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QU' un poste de commis au Service de la culture et des loisirs a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE créer un poste de commis au Service de la culture et des loisirs et de procéder à la nomination de madame Amélie Charbonneau à ce titre, laquelle entrera en vigueur dès que les effectifs seront complets et formés à la répartition du Service de police et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 008

6.3 Nomination d'un répartiteur - préposé au module d'informations policières (M.I.P.)

CONSIDÉRANT QU' un nouveau poste de répartiteur – préposé au module d'informations policières (M.I.P.) a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE nommer madame Annie Moffette, répartitrice – préposée au module d'informations policières (M.I.P.) en période de mise à l'essai à compter du 7 janvier 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 009

6.4 Embauche de deux animateurs/surveillants de patinoire

CONSIDÉRANT QUE des postes d'animateurs/surveillants ont été affichés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Adek Paquette et Didier Maletto Rock à titre d'animateurs/surveillants de patinoire à compter du 24 décembre 2006 et ce, pour la présente saison hivernale, au tarif horaire de 10 $ et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 010 **6.5 Embauche de personnel temporaire au Service de police**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser l'embauche de personnel temporaire au Service de police pour l'année 2007 afin d'assurer le fonctionnement du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' embaucher les policiers temporaires suivants sur un horaire moyen d'un maximum de 40 heures par semaine, soit messieurs Éric Cadotte, matricule 76, Francis Gravel, matricule 82, Christian Lessard, matricule 86, Kaven Roy, matricule 87, mesdames Stéphanie Caron, matricule 88 et Isabelle Tremblay, matricule 85;

D' embaucher les répartitrices suivantes sur un horaire moyen d'un maximum de 40 heures par semaine, soit mesdames Louise Juneau, matricule 216 et Sabina Gallagher, matricule 217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 011 **6.6 Formation - mandat pour services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite faciliter le perfectionnement du personnel et parfaire les habiletés de gestionnaire du personnel cadre par une formation sur mesure offerte en milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater FRP Groupe-conseil pour offrir les services de formation au personnel cadre pour une somme n'excédant pas 24 990 $ (poste budgétaire 02-160-00-454) incluant les frais de déplacement et taxes applicables et portant sur les sujets :

- le rôle du directeur et les fonctions de supervision;
- le leader d'aujourd'hui et de demain;
- les bases de la délégation;
- la communication de gestion;
- la mobilisation des employés;
- la reconnaissance du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 01 012

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 177 818,01 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 013

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 18 232 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 01 014

9.1 Commission sur le transport des personnes – renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Susan Champagne membre de la Commission sur le transport des personnes est venu à échéance le 31 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU' elle a manifesté le désir de renouveler ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de madame Susan Champagne, membre de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 015

9.2 Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution – renouvellement de demandes d'inscription auprès d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 24 septembre 2001, le conseil municipal a adopté la résolution 2001-817 afin d'inscrire trois demandes dans le cadre du programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites patrimonial, culturel et touristique, et que ce programme a cessé depuis;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec et ses partenaires en télécommunication ont annoncé la reprise de ce programme dont le secrétariat sera maintenant assuré par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit confirmer son intérêt à renouveler son inscription afin de poursuivre les démarches pour la réalisation des projets d'enfouissement des réseaux câblés de distribution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération réitère le vif intérêt de la Ville de Mont-Tremblant à renouveler les demandes d'inscription au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur les sites patrimonial, culturel et touristique » auprès d'Hydro-Québec et ses partenaires en télécommunication pour les trois demandes déjà transmises en 2001 et qui concernent les secteurs suivants :

1. La rue de Saint-Jovite (anciennement la rue Ouimet), entre le pont de la rivière du Diable et la rue du Moulin;
2. Le chemin du Village (anciennement le chemin Principal) secteur du Village, entre l'église du village et la rue du Couvent près du lac Moore;
3. Le chemin du Village (anciennement le chemin Principal) secteur du quai fédéral, entre le chemin du Lac-Tremblant-Nord et la Montée Ryan.

Le directeur des travaux publics est autorisé à signer, les formulaires de demande d'inscription au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA07 01 016 **11.1 Convention avec le ministère de la Culture et des Communications – acquisition de documents**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a versé une subvention au montant de 46 600 $ à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant l'acquisition de documents pour la Bibliothèque Samuel-Ouimet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 017 **11.2 Subvention à la fiducie du Domaine Saint-Bernard**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice de la collectivité en général;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente est intervenu relativement à la subvention annuelle que la Ville verse à la fiducie et que celle-ci doit être fixée annuellement, par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser, pour l'année 2007, une subvention à la fiducie du Domaine Saint-Bernard au montant de 150 000 $ (poste budgétaire 02-701-51-975) payable conformément au protocole d'entente en vigueur soit en 2 tranches d'un égal montant, les 1er mars et 1er juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA07 01 018

12.1 Soutien technique pour les logiciels radar MCK

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien est venu à échéance le 31 décembre 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie Logiciels Radar inc. pour le support technique et les mises à jour pour la synchronisation des appels téléphoniques reçus par la centrale 9-1-1, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 au montant de 1 350 $ plus les taxes (poste budgétaire 02-210-00-529), et d'autoriser le directeur adjoint à signer le contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 01 019

12.2 Entente de service pour le programme Pair - paiement

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assumer les coûts pour renouveler l'entente de service pour les appels du programme PAIR de l'organisme Prévoyance envers les aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE payer à Somum le montant de 2 472,72 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-529), pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour le renouvellement de l'entente de service pour les Modules Communication et Surveillance du logiciel SomumSOLUTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 janvier 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 janvier 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

CA07 01 020

15. Acceptation de la correspondance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 Résolution 2006-11-122 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord – 25 novembre 2006 – demande d'acquérir un véhicule pour combattre les incendies;

15.2 Résolution 2006-12-134 de la municipalité Lac-Tremblant-Nord – 9 décembre 2006 – demande de modification de l'article 1 du décret 1003-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA07 01 021

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0305

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **22 janvier 2007** à 19 h 56, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

Assemblées publiques de consultation en regard des projets de règlement suivants :

I. **Règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme du territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés;**

II. **Règlement 89-16-46 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – chemin des Boisés;**

III. **Règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite);**

IV. **Règlement 89-16-47 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite);**

V. **Règlement 87-02-171 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge);**

VI. **Règlement (1999)-204-26 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Saint-Jovite (collectrice Vaillancourt – Pionniers);**

VII. **Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102);**

VIII. **Règlement (1999)-208-7 modifiant le règlement de lotissement de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102);**

IX. **Règlement (1999)-210-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102).**

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2006;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale « budget » du 18 décembre 2006;

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2006;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

4. Règlements

4.1 Règlement 470-06 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite (zone Ru-10 – Camping Boréal) - adoption;

4.2 Règlement 346-96-3 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite (agrandissement de l'aire d'affectation rurale) – adoption;

4.3 Règlement 353-96-1 modifiant le règlement 353-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite (P.I.I.A.-004 – milieux riverains sensibles et développements en montagne situés à l'intérieur d'un bassin visuel de secteur touristique) – adoption;

4.4 Règlement (1999)-207-45 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (Centre commercial – Brookline Développement) – adoption du second projet de règlement;

4.5 Règlement (2003)-59-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 – Sérénité Mont-Tremblant – avis de motion;

4.6 Règlement modifiant le règlement de zonage 349-96 du territoire de l'ancienne Paroisse de Saint-Jovite (zone Ct-1) – avis de motion;

4.7 Règlement modifiant le règlement de zonage (1999)-207 du territoire de l'ancienne Ville de Saint-Jovite (zone Ca-39) – avis de motion;

5. Administration

5.1 Cession de terrain – chemin du lac-Duhamel;

5.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

5.3 Chambre de commerce – participation à une conférence;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 105, chemin du Domaine-Millette – empiètement en marge avant;

8.1.2 rue de la Plantation – augmentation de la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire et réduction de la distance entre deux bâtiments accessoires;

8.1.3 150, rue Léonard – divers empiètements;

8.1.4 1005, rue de Saint-Jovite – empiètements en marge latérale droite – réduction de la largeur minimale;

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 13 décembre 2006;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 13 décembre 2006;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

8.3 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 17 janvier 2007 – Clinique d'optométrie Saint-Jovite - 1005, rue de Saint-Jovite :

8.3.1 Demande de dérogation mineure – empiètements en marges latérales;

8.3.2 PIIA-001 Secteur centre-ville – reconstruction du bâtiment;

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public – 1200 rue de Saint-Jovite;

8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – ententes de report;

8.6 Retiré;

8.7 Acceptations provisoires de travaux municipaux;

8.8 Entente relative aux travaux municipaux et entente cadre – Versant Soleil – modifications;

9. Travaux publics

9.1 Aménagement du parc de la rue Longpré – acceptation provisoire des travaux;

9.2 Construction du pont de la rivière du Diable – boucle « C » – acceptation provisoire des travaux;

9.3 Sentier récréatif du ruisseau Clair – mandat de services professionnels – surveillance des travaux;

9.4 Quai du lac Tremblant - prolongation de l'entente de subvention;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Folies d'hiver 2007;

11.2 Subventions aux associations et organismes;

12. Police

12.1 Sens unique rue Lauzon et fermeture partielle rue Charbonneau.

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 5 janvier 2007. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Madame Vicky Fréchette, coordonnatrice à la planification par intérim du Service de l'urbanisme est présente pour expliquer, de façon générale, la portée des projets de règlement.

I. Règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme du territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés;

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne que les articles 2 et 3 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement 89-16-46 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – chemin des Boisés;

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne qu'aucun article de ce règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Question du public : plusieurs questions sont posées et plusieurs commentaires sont émis notamment en regard des usages autorisés au zonage, de la circulation, des chemins d'accès et du projet du promoteur. Madame Fréchette répond aux questions.

III. Règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite);

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne que les articles 2 et 3 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IV. Règlement 89-16-47 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite);

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne qu'aucun article de ce règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

V. Règlement 87-02-171 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge);

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne que les articles 2, 3, 5 et 6 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : plusieurs questions sont posées et plusieurs commentaires sont émis portant notamment sur les sujets ci-après mentionnés et auxquels Madame Fréchette répond : application du PIIA, hauteur des étages, marges, nombres de condos permis, le texte de certains articles, les zones, la protection de l'environnement, la conformité au schéma, la ligne des hautes eaux, l'obtention de documents du promoteur, les objectifs du règlement, les eaux usées, etc.

VI. Règlement (1999)-204-26 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Saint-Jovite (collectrice Vaillancourt – Pionniers);

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne qu'aucun article de ce règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

VII. Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102);

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne que les articles 2 et 3 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

VIII. Règlement (1999)-208-7 modifiant le règlement de lotissement de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102);

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne que l'article 2 de ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IX. Règlement (1999)-210-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102).

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne qu'aucun article de ce règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM07 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

« **16.1 Plan de mise en valeur du village – demande de modification à la réglementation – arrêt des procédures;** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM07 01 002

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2006

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 décembre 2006, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 003

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale « budget » du 18 décembre 2006

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale « budget » du conseil municipal tenue le 18 décembre 2006, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 004

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2006

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 18 décembre 2006, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 01 005

4.1 Règlement 470-06 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite (zone Ru-10 – Camping Boréal) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Yvon Meilleur à la séance du 11 septembre 2006;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 470-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 349-96 DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINT-JOVITE (ZONE RU-10 – CAMPING BORÉAL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 006

4.2 Règlement 346-96-3 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite (agrandissement de l'aire d'affectation rurale) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 11 septembre 2006;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 346-96-3 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINT-JOVITE (AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION RURALE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 007

4.3 Règlement 353-96-1 modifiant le règlement 353-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite (P.I.I.A. -004 – milieux riverains) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin à la séance du 11 septembre 2006;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 353-96-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 353-96 DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINT-JOVITE (P.I.I.A.-004 – MILIEUX RIVERAINS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 008

4.4 Règlement (1999)-207-45 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (Centre commercial – Brookline Développement) – adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le second projet du règlement (1999)-207-45 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (Centre commercial – Brookline Développement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 009

4.5 Règlement (2003)-59-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 – Sérénité Mont-Tremblant – avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2003)-59-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 – Sérénité Mont-Tremblant.

CM07 01 010

4.6 Règlement modifiant le règlement de zonage 349-96 du territoire de l'ancienne Paroisse de Saint-Jovite (zone Ct-1) – avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage 349-96 du territoire de l'ancienne Paroisse de Saint-Jovite à l'effet de retirer, dans la zone Ct-1 située en bordure de la montée Ryan et de la route 117, les usages suivants :

- tous les usages de la catégorie « ***Commerce de détail et de service »*** à l'exclusion des suivants :
- dépanneur, tabagie, magasin de chaussures et de vêtements;
- comptoir de nettoyeur, buanderie, cordonnerie, photographe;
- guichet automatique et bureau de change;
- tous les usages de la catégorie « ***Communautaire de voisinage »***;
- les usages de type station-service ou poste d'essence de la catégorie d'usage « ***Commerce d'appoint »***.

CM07 01 011

4.7 Règlement modifiant le règlement de zonage (1999)-207 du territoire de l'ancienne Ville de Saint-Jovite (zone Ca-39) – avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage (1999)-207 du territoire de l'ancienne Ville de Saint-Jovite à l'effet de limiter à 2,5 étages les « ***commerces d'hébergement (c12)*** » et de retirer, dans la zone Ca-39 située en bordure de la montée Ryan et de la route 117, les usages suivants :

- les usages de boutiques de fleurs, boulangerie et pâtisserie, commerce de vins et spiritueux, magasin général (de la catégorie d'usage « ***Commerce de détail et de services (c1)*** »)***;***
- tous les usages de la catégorie « ***Services professionnels et bureaux (c2)***» à l'exclusion des usages de guichet automatique, bureau de change, agence de voyage, bureau de vente, promotion et location immobilière;
- les usages de la sous catégorie « hébergement légers » dans la catégorie « ***Commerce hébergement (c12)*** ».

5. Administration

CM07 01 012

5.1 Cession de terrain – chemin du Lac-Duhamel

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Mario Richer pour l'acquisition de la partie du chemin du Lac-Duhamel fermée par le règlement 387-98 et bordant sa propriété (matricule 1611-26-4983);

CONSIDÉRANT la résolution 21098 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE céder à monsieur Mario Richer la partie de terrain bordant sa propriété (lot P-428-7, matricule 1611-26-4983) sur le chemin du Lac-Duhamel selon les conditions de la résolution 21098 adoptée le 14 août 1998 par le conseil de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 013 **5.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette, ainsi que messieurs les conseillers Réjean Doré, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois, Jean-Pierre Fortin et Yvon Meilleur soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 10, 11 et 12 mai 2007 au Centre des congrès de Québec;

DE payer les frais d'inscription pour les membres du conseil municipal au coût total de 7 274,57 $, taxes incluses, les frais d'hébergement au montant total de 4 621,82 $, taxes incluses et les autres dépenses inhérentes à ce congrès (poste budgétaire 02-110-00-342).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 014 **5.3 Chambre de commerce – participation à une conférence**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Thérèse Barrette ainsi que messieurs les conseillers Réjean Doré, Jacques Saint-Louis, Vincent Perreault, André David, Jean-Pierre Fortin et Yvon Meilleur à participer à la conférence organisée par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le mercredi 31 janvier 2007 à 17 h à l'Hôtel du Lac et de payer les frais d'inscription au coût total de 159,53 $ (poste budgétaire 02-110-00-342).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM07 01 015 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 34 262,86 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 016 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 84 381,52 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 105, chemin du Domaine-Millette – empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2006-DM-42) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à 4,92 mètres de la ligne avant alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement est de 10 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2006-107).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 rue de la Plantation – augmentation de la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire et réduction de la distance entre deux bâtiments accessoires

Cette demande de dérogation mineure (2006-DM-43) vise à autoriser la construction d'un garage détaché qui dérogerait à trois normes réglementaires :

- par sa hauteur qui est de 7,5 mètres alors qu'une hauteur maximale de 6 mètres est prescrite;
- par sa hauteur relative au bâtiment principal qui équivaut à 86,62 % alors que la hauteur d'un garage devrait être au maximum 85 % de la hauteur du bâtiment principal;
- par sa distance par rapport à l'abri d'auto qui est de 0 mètre alors qu'elle devrait être au minimum de 2 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2006-108).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 150, rue Léonard – divers empiètements

Cette demande de dérogation mineure (2006-DM-44) vise à régulariser une situation existante soit :

- l'implantation du garage à 86 centimètres de la ligne de propriété alors qu'une marge de 1 mètre est requise;
- l'implantation du garage à 1,56 mètre de la ligne latérale (rue Suppère) alors que la marge doit être de 2 mètres;
- l'implantation du bâtiment principal à 1,88 mètre de la ligne avant alors que la marge minimale prévue est de 2 mètres.

Cette demande vise également la construction d'un agrandissement qui serait dérogatoire par :

- son implantation à 2,31 mètres de la marge arrière alors qu'une marge de 4 mètres doit être préservée;
- l'implantation de la galerie et de la rampe pour personnes handicapées respectivement à 0,50 mètre et à 1,33 mètre de la ligne de propriété alors que la marge minimale est de 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter le volet de la demande qui concerne le garage et l'implantation du bâtiment principal existants, mais de refuser celui de l'agrandissement (CV2006-109).

Questions du public :

- **Madame Christine Tremblay (rue Suppère)**
  Elle demande au conseil son orientation suite à la réception d'une lettre qu'elle lui a adressée.

8.1.4 1005, rue de Saint-Jovite – empiètements en marge latérale droite – réduction de la largeur minimale

Cette demande de dérogation mineure (2006-DM-45) vise à autoriser :

- la subdivision d'un lot en 2 lots distincts qui rendrait dérogatoire l'implantation d'un bâtiment existant situé sur la ligne latérale alors qu'une marge de 2 mètres est exigée;
- la création d'un lot ayant une largeur de 9,17 mètres alors qu'une largeur minimale de 10 mètres est requise;
- la construction d'un nouveau bâtiment commercial qui serait à 1,2 mètre de la ligne latérale droite alors que la marge assouplie par les normes sur l'alignement des façades, devrait être de 2,73 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous condition (CV2007-003).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 01 017 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 13 décembre 2006**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 105 chemin du Domaine-Millette, au 150 rue Léonard et sur le chemin de la Plantation pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 150 rue Léonard ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin de la Plantation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 13 décembre 2006 portant les numéros CV2006-107 et CV2006-109 à CV2006-111;

QU' ayant pris connaissance de la recommandation CV2006-108, le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2006-DM-43 pour le chemin de la Plantation à la condition suivante :

- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 13 du règlement (2001)-04 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 018 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 13 décembre 2006**

CONSIDÉRANT la demande de modification à un plan d'aménagement d'ensemble applicable sur le chemin des Quatre-Saisons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 13 décembre 2006 portant le numéro CT2006-099, aux conditions suivantes :

QUE l'acceptation de la demande soit sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, qu'elle ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation au moment d'obtenir les permis de lotissement et de construction et qu'elle soit conditionnelle à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires nécessaires en application de la loi;

QUE le requérant soumette au Service de l'urbanisme les propositions de textes réglementaires nécessaires à l'intégration de son projet à la réglementation au plus tard le 12 février 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 17 janvier 2007 – Clinique d'optométrie Saint-Jovite – 1005, rue de Saint-Jovite

CM07 01 019 **8.3.1 Demande de dérogation mineure – empiètements en marges latérales**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1005, rue de Saint-Jovite pour laquelle une consultation publique a été tenue séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant n^{o} C2007-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 020 **8.3.2 PIIA-001 Secteur centre-ville – reconstruction du bâtiment**

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 1005, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif de la ville de Mont-Tremblant numéro C2007-004 du 17 janvier 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 021 **8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public – 1200, rue de Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1200, rue de Saint-Jovite désire aménager entièrement ou partiellement huit cases de stationnement dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1200, rue de Saint-Jovite, lot 3 278 696, du cadastre du Québec, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 022 **8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

	Demandeur	Futurs lots
1.	**Khodkar Investments inc.** (chemins Brière et du Mont-du-Daim)	Lots 3 905 793 et 3 905 802 du cadastre de Québec
2.	**Claude Forget inc.** (rue du Ruisseau)	Lot 3 900 096 du cadastre de Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

CM07 01 023 **8.7 Acceptations provisoires de travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

	Travaux	Conditions de retour des garanties
1.	**Station Mont Tremblant** Construction du pont au-dessus du ruisseau Johannsen – travaux niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
2.	**Station Mont Tremblant** Construction des chemins des Skieurs et des Légendes – travaux niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
3.	**Station Mont Tremblant** Construction du site de neiges usées – travaux niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 024

8.8 Entente relative aux travaux municipaux et entente cadre – Versant Soleil – modifications

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Station Mont Tremblant ont signé, le 7 avril 2003, une entente cadre ainsi qu'une entente relative aux travaux municipaux encadrant la réalisation du projet Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant désire modifier l'entente relative aux travaux municipaux afin de permettre le transport en vrac en période hivernale sur le chemin de la Voie-Lactée plutôt que par la voie d'évacuation et modifier les dates des dépôts de la politique sur la culture et les loisirs et du plan de gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte la demande de Station Mont Tremblant concernant la modification à l'article 3.1.6 de l'entente sur les travaux municipaux afin de permettre le transport de matériaux en vrac sur le chemin de la Voie-Lactée et ce, à certaines conditions;

QUE Station Mont Tremblant soit informée que cette acceptation ne modifie en rien l'application de l'article 3.1.2 de l'entente sur les travaux municipaux et spécifiquement au fait que la voie d'évacuation doit être carrossable en tout temps pour la circulation des véhicules automobiles;

QUE la Ville accepte de modifier l'article 5.8.1 de l'entente cadre pour que la date du dépôt de la politique sur la culture et les loisirs et l'article 5.3.1 concernant le dépôt du plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 01 025

9.1 Aménagement du parc de la rue Longpré – acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du parc de la rue Longpré ont été réalisés par l'entreprise Bernard Sigouin inc. en conformité avec les clauses des documents contractuels préparés par la firme Daniel Arbour et Associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle soit 5 % au montant de 8 594,11 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-004) à l'entreprise Bernard Sigouin inc., duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 026

9.2 Construction du pont de la rivière du Diable – boucle « C » – acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du pont de la rivière du Diable – boucle « C » ont été réalisés par l'entreprise G-Civil inc. en conformité avec les clauses des documents contractuels préparés par la firme Axor Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 42 107,75 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-006) à l'entreprise G-Civil inc., duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 027

9.3 Sentier récréatif du ruisseau Clair – mandat de services professionnels – surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la surveillance des travaux lors de la construction du sentier récréatif du ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE la firme Labelle Ryan-Génipro, maintenant fusionnée avec la firme Génivar et associés, a été mandatée pour réaliser les plans et devis qui ont servis à la construction du sentier récréatif du ruisseau Clair;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar et associés selon leur proposition de taux horaire pour un montant maximum de 36 750 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-701-50-016), payable par le fonds de parc, pour effectuer la surveillance des travaux et effectuer les autres services requis durant la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 028 **9.4 Quai du lac Tremblant – prolongation de l'entente de subvention**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire prolonger l'entente de subvention intervenue avec Pêches et Océans lors du dessaisissement des installations du Ministère afin de rencontrer son obligation de réaliser certains travaux de réfection précisés à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la modification à l'entente ne crée aucune obligation ou responsabilité supplémentaire aux deux parties;

CONSIDÉRANT QUE Pêches et Océans, suite à un avis de Justice Canada, est d'accord à prolonger d'une année l'entente de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente prolongeant d'une année l'entente de subvention intervenue le 13 avril 2004 entre Pêches et Océans et la Ville lors du dessaisissement du quai au lac Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM07 01 029 **11.1 Folies d'hiver 2007**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant organise depuis plusieurs années un festival hivernal « Les folies d'hiver » et que les activités se dérouleront le samedi 17 février prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la programmation des Folies d'hiver de même qu'un budget de 12 000 $ pour l'organisation de l'évènement (postes budgétaires 02-701-60-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 030 **11.2 Subventions aux associations et organismes**

CONSIDÉRANT les demandes de subventions adressées au conseil par plusieurs organismes et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer à diverses œuvres, organismes et initiatives visant le bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'encourager les organismes locaux mentionnés ci-dessous en autorisant le versement des subventions suivantes :

POSTE BUDGÉTAIRE 02-110-00-970

Association des handicapés Clair-Soleil	1 000 $
Fabrique Saint-Jovite	1 350 $
Polyvalente Curé-Mercure pour le Gala des Mercures	1 250 $
L'Ombre-Elle	500 $
Tornade Jeunesse – Maison des Jeunes	8 000 $
Maison de la Famille du Nord	500 $
Festival Classique des Hautes Laurentides	5 000 $
Groupe Jad	500 $

POSTE BUDGÉTAIRE 02-702-90-970

Chœur Tremblant *	5 000 $
L'Harmonie Vents du Nord *	5 000 $
Musée Religieux	1 000 $
Sopabic	1 000 $
Festival du Film Mont-Tremblant	70 000 $

* *(Ces subventions sont conditionnelles à la présentation de 3 concerts sur le territoire de la ville)*

POSTE BUDGÉTAIRE 02-701-90-970

Centre de ski de fond Mont-Tremblant	50 000 $
Club de Vélo Mont-Tremblant	3 000 $
Club de Hockey Junior AA Les Diables	3 000 $
Club de motoneige Diable et Rouge	10 000 $
Club de patinage artistique	2 000 $
Club de ski de fond junior Richelieu	2 500 $
Télémark Ski Canada	2 000 $
Fédération Canadienne de snow	2 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CM07 01 031 **12.1 Sens unique rue Lauzon et fermeture partielle rue Charbonneau**

CONSIDÉRANT QUE sur la rue Lauzon, le stationnement des deux cotés ainsi que la circulation dans les deux sens représentent un risque d'accident;

CONSIDÉRANT QU' une étude faite par le Service de police recommande de modifier la circulation sur les rues Lauzon et Charbonneau pour la rendre plus sécuritaire tout en augmentant les places de stationnement au centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE prévoir les aménagements suivants lors de la révision du règlement de circulation :

- rue Lauzon : voie à sens unique en direction ouest (entre la rue Charbonneau et la rue Léonard);
- rue Charbonneau : fermée en direction sud et voie en sens unique en direction nord (entre la rue Lauzon et la rue de Saint-Jovite);
- rue Charbonneau : stationnement en diagonale sur le coté ouest (entre la rue de Saint-Jovite et la rue Lauzon).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

CM07 01 032 **16.1 Plan de mise en valeur du Village – demande de modification à la réglementation – arrêt des procédures**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par la compagnie Mont Tremblant International dans le document intitulé *Plan de mise en valeur du Village de Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT QUE la demande, acceptée le 11 décembre 2006 par la résolution CM06 12 556, était à l'effet d'autoriser une modification à la réglementation permettant la mise en place d'un ensemble commercial et résidentiel concentré dans le secteur de la zone C-4 114;

CONSIDÉRANT QUE les projets de règlements 87-02-170 et 89-16-45 qui ont été adoptés à la séance du 11 décembre 2006, visent à fixer de façon très précise la demande du requérant et que ce dernier en demande le retrait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE cesser la procédure de modification amorcée par les projets de règlements 87-02-170 et 89-16-45 et que le remboursement des frais relatifs à la demande de modification à la réglementation soit effectué conformément au règlement sur la tarification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Michel Champagne, Association du lac Gauthier**
  Dépôt du résultat d'un sondage et demande de modification à la réglementation fédéral pour interdire les bateaux à moteur.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 janvier 2007

Au sujet du pont de fer sur la rivière du Diable

- **Madame Gisèle Fortin**
  Elle dépose de nouvelles signatures demandant de ne pas démolir le pont de fer sur la rivière du Diable et demande si le conseil a pris une décision en regard de ce dossier.
- **Madame Lise Walker et monsieur Laurent Walker**
  Ils déposent une lettre demandant la préservation du pont.
- **Monsieur Pascal De Bellefeuille**
  Il dépose un document de la SOPABIC expliquant les aspects patrimoniaux.

CM07 01 033 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0192

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **1er février 2007** à **12 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7 et maire suppléant
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Nomination du maire suppléant;

5. Embauche d'un commis à la comptabilité;

6. Embauche de personnel temporaire au Service des finances;

7. Deuxième période de questions;

8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 02 022

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

1er février 2007

CA07 02 023 **4. Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

CONSIDÉRANT la résolution CM06 11 490 désignant monsieur Jean-Pierre Fortin à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT l'absence du maire suppléant pour la période du 4 février au 19 février 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Réjean Doré soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides pour la période du 4 février au 19 février 2007;

QUE le mandat de monsieur Jean-Pierre Fortin se poursuivre après le 19 février 2007 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Luc Brisebois arrive, il est 12 h 07.

CA07 02 024 **5. Embauche d'un commis à la comptabilité**

CONSIDÉRANT le départ de la commis à la comptabilité au Service des finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Annie Loiselle à titre de commis à la comptabilité pour le Service des finances, laquelle sera en période de mise à l'essai à compter du 19 février 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 025 **6. Embauche de personnel temporaire au Service des finances**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser l'embauche d'une personne temporaire au Service des finances en raison d'un surcroît de travail pour une période n'excédant pas 6 mois;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

1er février 2007

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Michelle Fortin au Service des finances pour une période temporaire à compter 5 février 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

CA07 02 026 **8. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 12 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
00324
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **12 février 2007** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES *À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement de zonage (1999)-207 du territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-101) – avis de motion;

4.2 Règlement (2003)-59-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (conditions d'émission des permis de construction et limite du périmètre urbain et de la zone industrielle) – adoption;

4.3 Règlement modifiant le règlement (2006)-91 décrétant un emprunt et une dépense de 248 700 $ pour la construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-bois afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 285 700 $ – avis de motion;

4.4 Règlement 87-02-164 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord) – adoption du second projet de règlement;

4.5 Règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme du territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés – adoption du second projet de règlement;

4.6 Règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption du second projet de règlement;

4.7 Retiré;

4.8 Retiré;

4.9 Retiré;

4.10 Règlement (1999)-207-45 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (Centre commercial – Brookline Développement) – adoption;

4.11 Règlement (1999)-210-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de l'ancienne ville de Saint-Jovite – adoption;

4.12 Règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

4.12.1 Avis de motion;
4.12.2 Adoption du projet de règlement;

5. Administration

5.1 Formation d'un comité de sélection – adjudication du contrat relatif aux services professionnels pour la création du nouveau site Internet de la Ville de Mont-Tremblant;

5.2 Appui au projet Trait d'Union de St-Rémi;

6. Ressources humaines

6.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente n° 19;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant – réunion du 17 janvier 2007

8.2 Retiré;

8.3 Demande de changement à la réglementation d'urbanisme – 3090-9626 Québec Inc. (Gray Rocks - secteur montagne) – rue Labelle;

8.4 Refonte des instruments d'urbanisme – mandat de services professionnels;

8.5 Requête introductive d'instance en intervention forcée – mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

9.1 Sentier récréatif du ruisseau Clair – acceptation provisoire des travaux;

9.2 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

9.3 Réfection de l'usine de traitement d'eau potable rue Saint-Roch – demande de subvention FIMR;

9.4 Servitude de drainage lot 3 707 797, chemin de Saint-Andrew's;

10. Environnement

10.1 Programme de distribution de composteurs domestiques;

10.2 Contribution annuelle à AGIR pour la Diable;

11. Culture & Loisirs

11.1 Fête Nationale 2007;

11.2 Nomination d'un comité – vocation du théâtre d'été;

11.3 Nomination des membres de la Commission du suivi de la politique familiale;

11.4 Nomination des membres de la Commission culturelle;

11.5 Festival International du Film de Tremblant 2007 – protocole d'entente;

11.6 Subvention à l'organisme Mont-Tremblant en Fête (Sur Scène);

11.7 Protocole d'entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM07 01 034 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM07 01 035 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 22 janvier 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 01 036 **4.1 Règlement modifiant le règlement de zonage (1999)-207 du territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-101) – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage (1999)-207 du territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite à l'effet de retirer des usages autorisés dans la zone commerciale artérielle légère Ca-101 située en bordure de la route 117, les usages suivants :

- de la catégorie ***Commerce de détail et de services (c1),*** l'usage « magasins de spiritueux » de la sous-catégorie relative aux *produits alimentaires;*
- de la catégorie ***Commerce de détail et de services (c1)****,* l'ensemble des usages relatifs aux *produits spécialisés,* à l'exception des boutiques de sport, des fleuristes et des quincailleries qui continueront d'être autorisés;
- la catégorie ***Commerces pétroliers (c7)****;*
- de la catégorie ***Commerces de restauration (c11)****,* les usages relatifs au *restaurant* et au *restaurant routier* de moins de 400 mètres carrées de superficie de plancher.

CM07 01 037 **4.2 Règlement (2003)-59-16 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (conditions d'émission des permis de construction et limite du périmètre urbain et de la zone industrielle) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 22 janvier 2007;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2003)-59-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LIMITE DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET DE LA ZONE INDUSTRIELLE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 038 **4.3 Règlement modifiant le règlement (2006)-91 décrétant un emprunt et une dépense de 248 700 $ pour la construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-bois afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 285 700 $ – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-91 décrétant un emprunt et une dépense de 248 700 $ pour la construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-bois afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 285 700 $.

CM07 01 039 **4.4 Règlement 87-02-164 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord) – adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement 87-02-164 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 040

4.5 Règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme du territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés – adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme du territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 041

4.6 Règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Retiré

4.8 Retiré

4.9 Retiré

CM07 01 042

4.10 Règlement (1999)-207-45 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (Centre commercial – Brookline Développement) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Yvon Meilleur à la séance du 13 novembre 2006;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (1999)-207-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-JOVITE (CENTRE COMMERCIAL – BROOKLINE DÉVELOPPEMENT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 043 **4.11 Règlement (1999)-210-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de l'ancienne ville de Saint-Jovite – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 13 novembre 2006;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (1999)-210-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E.) DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-JOVITE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

CM07 01 044 **4.12.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux opérations cadastrales ou aux travaux municipaux exécutés pour un ministère ou par la Ville.

CM07 01 045 **4.12.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU que le conseil adopte le projet de règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 mars 2007 à 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM07 01 046 **5.1 Formation d'un comité de sélection – adjudication du contrat relatif aux services professionnels pour la création du nouveau site Internet de la Ville de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation le 31 janvier dernier pour la fourniture de services professionnels reliés à la création de son site Internet avec un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal forme un comité de sélection pour l'adjudication du contrat relatif aux services professionnels pour la création du site internet de la Ville de Mont-Tremblant, composé de mesdames Lise Julien, France Léonard et de monsieur Jules Deslauriers, madame Marie-Lorraine Guilbaud agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 047 **5.2 Appui au projet Trait d'Union de St-Rémi**

CONSIDÉRANT la vocation de l'organisme sans but lucratif, le Trait d'Union de St-Rémi inc., de construire un concept d'habitation de 24 unités de logements pour les personnes retraitées autonomes tout en offrant, par l'entremise de celles-ci, des ateliers d'apprentissage destinés aux jeunes décrocheurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est concernée par le bien-être de sa population-jeunesse notamment dans le but de contrer le décrochage scolaire et également de la valorisation des personnes retraitées;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal manifeste son accord au projet de l'organisme Trait d'Union de St-Rémi inc. et appuie sa démarche auprès de la Société d'habitation du Québec pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de son projet de construire des habitations destinées aux personnes retraitées lesquelles assureront l'entraînement de jeunes désireux d'apprendre un métier ou d'acquérir des compétences pratiques dans un cadre non conventionnel tout recherchant un objectif de valorisation des locataires et de bénéfices pour les deux groupes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM07 01 048 **6.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente n° 19**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance tenue le 6 février 2006, le conseil municipal a adopté la résolution CM06 02 06;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis-Martin Levac n'a pas terminé son mandat, il y a lieu de prolonger le contrat hors de l'unité d'accréditation de madame Vicky Fréchette en tant que coordonnatrice de la planification par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente n° 19 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) relative à la reconduction du contrat de madame Vicky Fréchette à titre de coordonnatrice de la planification par intérim jusqu'à la fin mai 2007 de même que le contrat à intervenir avec cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM07 01 049 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 89 528,44 $ et pour le mois de janvier 2007 au montant de 31 600,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

CM07 01 050 **8.1 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 17 janvier 2007**

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 976, rue de Saint-Jovite et pour une propriété non construite sur la rue des Grands-Pins dans le Domaine de la Plantation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 17 janvier 2007 portant les numéros CV2007-005 et CV2007-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Retiré

CM07 01 051 **8.3 Demande de changement à la réglementation d'urbanisme – 3090-9626 Québec Inc. (Gray Rocks – secteur montagne) – rue Labelle**

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification à la réglementation d'urbanisme a été déposée par la compagnie 3090-9626 Québec inc. (Gray Rocks), par l'intermédiaire de son mandataire, la firme Daniel Arbour et Associés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications réglementaires visent essentiellement à permettre sur la propriété concernée, un projet intégré d'habitation, les habitations unifamiliales ou multifamiliales de 8 unités par bâtiment maximum, l'obtention d'un état naturel sur une superficie d'un minimum de 55 % de la propriété, une densité maximale de 2 logements à l'hectare, l'application au secteur du PIIA relatif aux développements en montagne et enfin de, rendre possible la location à court terme des propriétés de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel du Gray Rocks est un équipement récréotouristique existant reconnu au plan d'urbanisme 89-16 et qu'il y a lieu de favoriser la consolidation de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur d'un secteur où des facteurs environnementaux doivent être pris en compte notamment la proximité du lac Ouimet et de la rivière du Diable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter, sous réserve de ce qui suit et des dispositions relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, la demande de changement à la réglementation à ces conditions :

QUE la zone soit assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural relatif aux développements en montagne;
QUE l'accès au secteur trois (existant) soit paysager, aménagé de façon à ce qu'il ne puisse être utilisé qu'en situation d'urgence par les véhicules incendie;
QUE les mesures de mitigation prévues au rapport de Biofilia soient intégrées à la réglementation de manière à ce qu'elles deviennent nécessairement applicables;
QUE les aires de remblai/déblai et les aires déboisées pour les fins de constructions soient stabilisées pendant les travaux et que du reboisement soit prévu pour limiter les impacts au lac;
QUE les aires de reboisement proposées soient constituées d'arbres matures, les aménagements devront préalablement être approuvés par le Service de l'environnement;
QUE des garanties financières soient consenties par le requérant pour les constructions prévues sur des pentes supérieures à 25 %, dans le cadre du PIIA;
QUE le bunker soit démoli et que des aménagements paysagers soient effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 052 **8.4 Refonte de la réglementation d'urbanisme – mandat de services professionnels**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater la firme d'avocat Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin & Associés pour effectuer la révision juridique des projets de règlement, de la procédure et des avis publics, dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme et ce, conformément à l'offre de service, datée du 26 janvier 2006 de Me Jean-Pierre St-Amour, pour un montant maximal de 8 500 $, taxes et déboursés en sus (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 053 **8.5 Requête introductive d'instance en intervention forcée – mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance en intervention forcée dans le dossier de monsieur Ian George Wetherly et madame Fiona MacFarlane contre monsieur Christopher Nadeau dans le dossier de la cour supérieure n° 700-17-003796-066 a été déposée et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE mandater la firme d'avocat Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin & Associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure (montant pré-autorisé, poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 01 054

9.1 Sentier récréatif du ruisseau Clair – acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du sentier récréatif en bordure du ruisseau Clair ont été réalisés par l'entreprise Construction Telmosse en conformité avec les clauses des documents contractuels préparés par la firme Labelle-Ryan Génipro maintenant fusionnée avec la firme Génivar et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle soit 5 % au montant de 14 229,95 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-016) à l'entreprise Construction Telmosse, duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 055

9.2 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue attribuer pour l'exercice financier 2006-2007 une subvention de 70 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins des Cèdres, Saint-Bernard, Wheeler, de la montée Kavanagh et de la rue Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 70 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 056

9.3 Réfection de l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Roch – demande de subvention FIMR

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection de l'usine de traitement d'eau potable de Saint-Roch afin d'optimiser la capacité hydraulique de cette dernière pour répondre aux besoins grandissants des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté Axor Experts-conseils par résolution CM06 08 364, pour procéder à l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'aide financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande de subvention dans le cadre du projet au fond FIMR;

DE confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

D' autoriser le directeur des travaux publics à signer la demande de financement au fond FIMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 057 **9.4 Servitude de drainage lot 3 707 797, chemin de Saint-Andrew's**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède une servitude permettant de drainer les eaux en provenance du chemin Saint-Andrew's sur la propriété située au 122, chemin Saint-Andrew's, lot rénové 3 707 797 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a procédé à des aménagements sur son terrain nécessitant de modifier l'assiette de la servitude existante;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle assiette de servitude est montré au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, n° 13767, minute 11271, daté du 8 septembre 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte notarié établissant le changement de l'assiette de servitude aux frais du propriétaire du 122, chemin Saint-Andrew's.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 01 058 **10.1 Programme de distribution de composteurs domestiques**

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire le plus rapidement possible la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est considérée comme un excellent moyen;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge importante qu'une formation gratuite soit donnée aux citoyens afin de leur permettre de retirer le maximum de leur effort de compostage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

DE retenir les services de NOVA ENVIROCOM afin d'offrir une formation aux citoyens sur le compostage domestique le 18 mai 2007 et pour fournir 100 composteurs domestiques de modèle « Machine à terre » (poste budgétaire 02-451-10-695) à la Ville lors de cette formation;

D' autoriser l'acquisition de 100 composteurs pour une somme maximale de 5 469,60 $, taxes incluses, la subvention de la Ville pour le citoyen s'élevant à 50 % du coût du composteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 059 **10.2 Contribution annuelle à AGIR pour la Diable**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à l'origine de la création de l'AGIR pour la Diable, organisme sans but lucratif voué à la protection de la rivière du Diable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important les travaux de cet organisme afin de protéger les ressources en eau pour les besoins actuels et futurs et de ce fait accepte d'appuyer financièrement celui-ci;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 20 000 $ (poste budgétaire 02-470-00-419), pour l'année 2007 à AGIR pour la Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM07 01 060 **11.1 Fête nationale 2007**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec, les 23 et 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec et d'accepter le budget d'opération proposé de 45 000 $ pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-60-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin dans le cadre de la programmation de la Fête nationale du Québec;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2007 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 061 **11.2 Formation d'un comité – vocation du théâtre d'été**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire revoir l'orientation et la vocation d'un théâtre d'été au Domaine Saint-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la formation d'un comité afin de revoir l'orientation du théâtre d'été et de nommer madame Thérèse Barette, messieurs Yvon Meilleur et Réjean Doré, ainsi que la directrice du Service de la culture et des loisirs à titre de membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 062 **11.3 Nomination des membres de la Commission du suivi de la politique familiale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant entend soutenir les familles de son milieu et assurer le suivi de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer les personnes ci-après mentionnées membres de la Commission du suivi de la politique familiale :

- Madame Martine Pinsonneault, présidente
- Madame Christine Désormeaux
- Madame Christine Lafortune
- Madame Guylaine Prévost
- Monsieur François Gagnon
- Monsieur Vincent Perreault, conseiller municipal
- Madame Christiane Langlois, personne ressource et secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 063 **11.4 Nomination des membres de la Commission culturelle**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant entend assurer le suivi de la Politique culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer les personnes ci-après mentionnées membres de la Commission culturelle :

- Madame Colette Légaré, présidente
- Madame Monique Chênevert
- Monsieur Michel Chevalier
- Monsieur Yvon Meilleur, conseiller municipal
- Madame Christiane Langlois, personne ressource et secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 064 **11.5 Festival du Film de Tremblant 2007 – protocole d'entente**

CONSIDÉRANT la résolution CM07 01 030;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant entend participer au Festival du Film de Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec l'Association de villégiature de Tremblant pour le Festival du Film de Tremblant pour la présentation de 3 films sur le site du parc *Au Fil de l'Eau* les 21, 22 et 23 juin prochains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 065 **11.6 Subvention à l'organisme Mont-Tremblant en Fête (Sur Scène)**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mont-Tremblant en Fête (Sur Scène) désire reprendre la diffusion de spectacles à la salle Anna-Archambault, au profit de toute la population;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une programmation 2007 et un budget pro-forma pour la saison 2007-2008;

CONSIDÉRANT l'importance pour la ville de Mont-Tremblant de conserver le statut de diffuseur de la MRC des Laurentides auprès du ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente avec Mont-Tremblant en Fête (Sur Scène) ainsi que le versement d'une subvention de 5 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 01 066 **11.7 Protocole d'entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord**

CONSIDÉRANT QUE suite à la réorganisation municipale il y a lieu de conclure une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe à l'eau pour la saison 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pendant la saison de navigation 2007 et le versement d'une subvention de 25 000 $, plus taxes (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, Environnement Mont-Tremblant**

Il remercie le conseil d'avoir permis l'accès public aux 104 mémoires de la refonte réglementaire d'urbanisme.

Il remet une copie DVD de l'émission Passion Maison du Canal Historia dans laquelle la maison de monsieur Denis Archambault datant de 1874 a été présentée.

CM07 01 067 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 février 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1er février 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 220 000 $ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour l'Hôtel de ville – adoption;

4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification – avis de motion;

5. Administration

5.1 Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec – participation au 35e congrès annuel;

5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » – renouvellement de mandat;

6. Ressources humaines

6.1 Lettre d'entente 2007-20 modifiant la convention collective concernant l'assurance collective;

6.2 Autorisation de recrutement – chef comptable;

6.3 Modification au contrat de travail de la greffière adjointe;

6.4 Modification de la résolution CA07 01 025;

6.5 Arbitrage de la convention collective des policiers – mandat de représentation;

6.6 Arbitrage de la convention collective – nomination d'un assesseur;

6.7 Augmentation salariale du personnel cadre;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 février 2007

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant – budget 2007;

7.4 Transport Adapté et Collectif des Laurentides – protocole d'entente et quote-part 2007;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Aménagement du site pour la construction d'un garage municipal – acceptation provisoire des travaux;

9.2 Commission sur le transport des personnes – nomination;

9.3 Demande d'enlèvement de lumières de rue auprès d'Hydro-Québec;

9.4 Modification de la toiture de l'aréna – travaux supplémentaires;

9.5 Modification de la toiture de l'aréna – acceptation provisoire des travaux;

9.6 Entente avec la MRC des Laurentides – transport en commun;

9.7 Location de balais de rue – attribution de contrat;

9.8 Achat d'un balai mécanique – attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides;

12. Police

12.1 Remplacement du photocopieur du Service de police;

12.2 Acquisition d'un véhicule de patrouille – attribution de contrat;

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 Municipalité régionale des Laurentides – 2007-01-29 – compétence en gestion des matières résiduelles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 février 2007

CA07 02 027

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA07 02 028

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 janvier 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 029

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1er février 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 1er février 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA07 02 030

4.1 Adoption du règlement (2007)-A-11 décrétant un emprunt et une dépense de 220 000 $ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour l'Hôtel de ville – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance du 22 janvier 2007;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-11 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 220 000 $ POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR L'HÔTEL DE VILLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 031 **4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification – avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

5. Administration

CA07 02 032 **5.1 Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec – participation au 35e congrès annuel**

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant sera l'hôte cette année, du 35e Congrès de la Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une centaine de policiers et policières du Québec participeront à ce congrès;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE contribuer financièrement au cocktail de bienvenue dans le cadre du 35e Congrès de la Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec qui aura lieu du 25 au 29 juin 2007, à l'hôtel Le Grand Lodge Mont-Tremblant, pour un montant de 1 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 033 **5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » – renouvellement de mandat**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de renouveler le mandat de madame Lise Julien au sein du conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » pour une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 02 034 **6.1 Lettre d'entente 2007-20 modifiant la convention collective concernant l'assurance collective**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de modifier l'article de la convention collective relatif à l'assurance collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente 2007-20 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant modifiant l'article 25.03 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 035 **6.2 Autorisation de recrutement – chef comptable**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice des ressources humaines à procéder au recrutement pour combler le poste de chef comptable au Service des finances pour un contrat à durée déterminée de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 036 **6.3 Modification au contrat de travail de la greffière adjointe**

CONSIDÉRANT QU' que la Ville a modifié la structure organisationnelle du greffe de la Ville notamment par l'ajout d'une ressource en secrétariat et d'une cour municipale et qu'il convient de modifier le contrat de travail de la greffière adjointe pour refléter les nouvelles tâches de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la modification au contrat de travail de la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 037 **6.4 Modification de la résolution CA07 01 025**

CONSIDÉRANT QUE le besoin en personnel au Service des finances a évolué et qu'il y a lieu de modifier la résolution CA07 01 025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE modifier le considérant de la résolution CA07 01 025 en remplaçant les mots « 6 mois » par « 8,5 mois ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 038 **6.5 Arbitrage de la convention collective des policiers – mandat de représentation**

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant a demandé au ministre du Travail de déférer à l'arbitrage le renouvellement de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, avocats, pour représenter la Ville de Mont-Tremblant en arbitrage de la convention collective des policiers, selon l'offre de services du 13 février 2007 (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 039

6.6 Arbitrage de la convention collective des policiers – nomination d'un assesseur

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un assesseur pour l'arbitrage de la convention collective des policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Richard H. Montpetit du Centre de ressources municipales pour agir à titre d'assesseur dans le dossier d'arbitrage de la convention collective des policiers selon l'offre de services du 12 février 2007 (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 040

6.7 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) moyen 2006 pour la province de Québec est de 1,7%;

CONSIDÉRANT le rapport du comité des ressources humaines daté du 13 février 2007 et la structure salariale adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 120 telle que modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la trésorière à verser au personnel cadre, rétroactivement au 1er janvier 2007 :

- une augmentation salariale de 1,7 % correspondant à l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année 2006 au Québec;
- des augmentations salariales basées sur le rendement de chacun variant de 0,4 à 1,5%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 02 041

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 71 089,69 $ et pour le mois de janvier 2007 au montant de 178 625,24 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 042 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 59 302,10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 043 **7.3 Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant – budget 2007**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé son budget 2007 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du budget 2007 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant totalisant la somme de 316 999 $;

QUE la Ville contribue à l'Office municipal d'habitation pour la somme de 15 392 $ (poste budgétaire 02-520-00-963) soit 10 % du déficit anticipé, lequel montant sera payable en 2 versements égaux, soit en avril et juillet 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 044 **7.4 Transport Adapté et Collectif des Laurentides – protocole d'entente et quote-part 2007**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour 2007 ainsi que le versement de la somme de 15 281,28 $ représentant la quote-part de la ville calculée au prorata de la population de l'agglomération établie à 9 096 habitants, le taux étant de 1,68 $ par habitant (poste budgétaire 02-370-00-964).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 02 045

9.1 Aménagement du site pour la construction d'un garage municipal – acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du site pour la construction du garage municipal ont été réalisés par l'entreprise Géopac Tech inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle soit 5 % au montant de 2 201,80 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), à l'entreprise Géopac Tech inc., duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 046

9.2 Commission sur le transport des personnes – nominations

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Prévost a remis sa démission à titre de représentante de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant et présidente de la Commission sur le transport des personnes;

CONSIDÉRANT QUE madame Susan Champagne, membre à la commission sur le transport des personnes a accepté d'en assumer la présidence;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Jean-François Parent a été recommandée par la Chambre de Commerce pour combler le poste de représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes à la Commission sur le transport des personnes pour un mandat se terminant le 31 décembre 2007 :

- madame Susan Champagne, présidente
- monsieur Jean-François Parent, membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 047

9.3 Demande d'enlèvement de lumières de rue auprès d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE des lumières de rue de type « conventionnel » devraient être enlevées sur le chemin du Village étant donné qu'il existe déjà des lumières de rue de type « décoratif » à certains emplacements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE demander à Hydro-Québec de procéder, aux frais de la Ville, à l'enlèvement des trois lumières de rue de type « conventionnel » sur poteau de bois sur le chemin du Village aux intersections suivantes :

- chemin du Lac-Mercier (poteau Q9HC2M);
- chemin des Saisons (poteau 84-1);
- montée Ryan, près du carrefour Duplessis (poteau 83).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 048 **9.4 Modification de la toiture de l'aréna – travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Telmosse & fils inc. exécute les travaux de modification de la toiture de l'aréna tel que décrété par la résolution CM06 09 238;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués sur les murs extérieurs afin de pouvoir procéder au renforcement de la structure existante;

CONSIDÉRANT QUE la présence de membres du Service de sécurité incendie a été requise lors des interventions étant donné le risque d'allumer un incendie aux matériaux combustibles à proximité des endroits prévus pour faire les soudures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' accepter partiellement la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Construction Telmosse & fils inc. et d'autoriser la trésorière à verser selon l'avenant de modification n° 2, une somme de 25 695,80 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-30-722), payable par le surplus accumulé, à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations;

D' d'autoriser la trésorière à transférer une somme de 3 821,42 $ plus bénéfices marginaux, payable par le surplus accumulé, afin de couvrir les coûts de main d'œuvre fournis pour le Service de sécurité incendie (du poste budgétaire 22-701-30-722 à répartir aux postes 02-221-00-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 049 **9.5 Modification de la toiture de l'aréna – acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification de la toiture de l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Construction Telmosse & fils inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par les firmes J.-F. Parent Architecte et Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 9 % au montant de 41 950,28 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-30-722), à l'entreprise Construction Telmosse & fils inc., duquel une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 050 **9.6 Entente avec la MRC des Laurentides – transport en commun**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides et la ville de Mont-Tremblant ont procédé à un appel d'offres publiques conjoint pour l'obtention de services de transport en commun des personnes et qu'une entente est intervenue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE ratifier la signature de l'entente relative à l'obtention de services de transport en commun de personnes avec la municipalité régionale de comté des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 051 **9.7 Location de balais de rue – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit procéder au balayage du réseau de 260 km de chemins dont une bonne partie avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix par invitation écrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE louer à la compagnie Entretien J.R. Villeneuve deux balais de rues de type convoyeur (sans opérateur) pour une période d'un mois au prix de 7 406,75 $ chacun, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-516).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 052 **9.8 Achat d'un balai mécanique – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit procéder au remplacement d'un balai mécanique désuet et non opérationnel pour l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix sur invitation écrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission unique, soit celle de la compagnie Eddynet inc. au montant de 12 803,42 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-725), pour la fourniture d'un balai à angle tasseur avec brosse de 32'' x 8' et accouplement rapide pour utilisation avec rétrocaveuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA07 02 053 **11.1 Convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) des Laurentides, qui a pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, a déposé une offre de services pour les années 2007 et 2008;

CONSIDÉRANT QUE le CRSPB des Laurentides desservira les deux bibliothèques de la ville, incluant l'échange de volumes, le traitement documentaire, l'assistance technique et professionnelle pour les équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services du CRSBP des Laurentides au montant de 27 000 $ par année, taxes incluses, pour les services des deux bibliothèques de la ville (poste budgétaire 02-702-30-459) pour les années 2007 et 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA07 02 054 **12.1 Remplacement du photocopieur du Service de police**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police doit remplacer son photocopieur en fonction de nouveaux besoins;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la compagnie Xerox Canada Ltée pour la location pour 60 mois d'un photocopieur de type Xerox Workcentre Pro 255, conformément aux documents d'appel d'offres incluant la reprise du photocopieur Toshiba Studio 45 et du télécopieur Toshiba DP120F, aux conditions suivantes :

Coût mensuel de location : 396,15 $ taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-517)
Coût d'entretien : 0,0095 $ la copie (fixe 5 ans)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 02 055

12.2 Acquisition d'un véhicule de patrouille – attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite procéder à l'achat d'un véhicule 34-1-5 pour remplacer le véhicule 34-1-4;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la soumission d'Accent Chevrolet Oldsmobile, au montant de 29 604,21 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un véhicule police pack, de marque Chevrolet Impala 2007, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût de l'acquisition soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans;

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 février 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 février 2007 conformément à l'article 13 du règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CA07 02 056

15. Correspondance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 Municipalité régionale des Laurentides – 2007-01-29 – compétence en gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0207

initiales de la greffière

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 02 057

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0339
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 mars 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **8 mars 2007** à 16 h 10, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Nomination du maire suppléant;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

CM07 03 068

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Perreault
Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM07 03 069

4. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* stipule qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 mars 2007

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Réjean Doré soit désigné comme maire suppléant de la ville Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides pour la réunion du 8 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 03 070 **6. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée et terminée. Il est 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **12 mars 2007 à 19 h 40**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

Assemblées publiques de consultation en regard des projets de règlement suivants :

I. Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102);

II. Règlement (1999)-208-7 modifiant le règlement de lotissement de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102);

III. Règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2007;

3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 8 mars 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement (2007)-91-1 modifiant le règlement (2006)-91 décrétant un emprunt et une dépense de 248 700 $ pour la construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-Bois afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 285 700 $ – adoption;

4.2 Règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux – adoption;

4.3 Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption du second projet de règlement;

4.4 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord);

4.4.1 Règlement 87-02-164-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – (MFC Construction – chemin du Franc-Nord) - adoption;

4.4.2 Règlement 87-02-164-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – (MFC Construction – chemin du Franc-Nord) – adoption;

initiales du maire
00342
initiales de la greffière

4.5 Règlement 89-16-42 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord) – adoption;

4.6 Règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés – adoption;

4.7 Règlement 89-16-46 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – chemin des Boisés – adoption;

4.8 Règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption;

4.9 Règlement 89-16-47 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption;

4.10 Règlement (2003)-59-15 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption;

4.11 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification – avis de motion;

4.12 Règlement (2003)-59-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (Métro-Provigo) – avis de motion;

4.13 Règlement (2003)-59-18 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (Grand Lodge) – avis de motion;

5. Administration

5.1 Création d'un nouveau site internet – attribution de contrat;

5.2 Nomination du maire suppléant;

5.3 Acceptation des descriptions techniques des chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville;

5.4 Fabrication de trophées en bronze;

5.5 Requête introductive d'instance en action directe en nullité – mandat de services professionnels;

5.6 Classification horticole *Les fleurons du Québec* – adhésion;

5.7 Souper bénéfice de la Fondation CHDL-CRVH;

5.8 Célébration des 85 ans de bénévolat des Chevaliers de Colomb – vin d'honneur;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

initiales du maire
00343
initiales de la greffière

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 chemin Desmarais – augmentation de superficies de déboisement;

8.1.2 chemin Clément – réduction de la profondeur minimale;

8.1.3 1292, rue de la Diable – empiètements en marge avant;

8.1.4 1355, rue Piché – empiètement en marche latérale;

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 21 février 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 19 février 2007;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public – 120, chemin de Brébeuf – La Samaritaine;

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – ententes de report;

8.5 Demande de prolongation de délai de conformité au règlement 184-2002 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

8.6 Acceptation provisoire – niveaux I et II – Lac Ouimet Développement inc. – chemin Wheeler;

9. Travaux publics

9.1 Achat de produits chimiques – attribution de contrat;

9.2 Remplacement de la plate-forme automate de l'usine de filtration Saint-Roch – réception provisoire des travaux;

9.3 Abat-poussière 2007 – attribution de contrat;

10. Environnement

10.1 Programme d'évaluation et de surveillance de 14 lacs du territoire;

10.2 Achat de bacs pour la collecte sélective pour 2007;

11. Culture & Loisirs

11.1 Retiré;

11.2 Camp d'été 2007 – budget des opérations;

11.3 Triathlon Mont-Tremblant – subvention.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2007

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 23 février 2007. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Madame Vicky Fréchette, coordonnatrice à la planification par intérim du Service de l'urbanisme est présente pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (1999)-207 – (zone Ca-102)

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne que certains articles de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones Ca-99 et Ca-102 ainsi que Ic-1, Hb-56, Ha-57, I-65, Ha-66, Hb-67, Ha-95, Hc-96, P-98, Ca-99-1, Ca-100, Ca-101, Ca-103, Ca-104, Ha-130, I-132.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement (1999)-208-7 modifiant le règlement de lotissement de l'ancienne ville de Saint-Jovite (1999)-208 – (zone Ca-102)

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne qu'aucun article de ce règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

III. Règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Madame Vicky Fréchette explique le projet de règlement et mentionne qu'aucun article de ce règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

****

CM07 03 071 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture. en ajoutant les points suivants :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM07 03 072 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 février 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 073 **3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 8 mars 2007**

La greffière fait lecture du procès-verbal.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 8 mars 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 03 074 **4.1 Règlement (2007)-91-1 modifiant le règlement (2006)-91 décrétant un emprunt et une dépense de 248 700 $ pour la construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-bois afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 285 700 $ – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 12 février 2007;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2007)-91-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-91 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 248 700 $ POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LES CHEMINS DE LA FORÊT ET DES SOUS-BOIS AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE À 285 700 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 075 **4.2 Règlement (2002)-39-3 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 12 février 2007;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2002)-39-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 076 **4.3 Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord)

CM07 03 077 **4.4.1 Règlement (résiduel) 87-02-164-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC Construction – chemin du Franc-Nord) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il y a lieu de scinder en deux, le règlement 87-02-164;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 12 juin 2006;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-164-1 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (MFC CONSTRUCTION – CHEMIN DU FRANC-NORD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 078 **4.4.2 Règlement (distinct) 87-02-164-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC Construction – chemin du Franc-Nord) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 12 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE des demandes valides suffisantes provenant de la zone V 505 ont été reçues afin que ce règlement soit soumis à

l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 136 et 137 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il y a lieu de scinder en deux, le règlement 87-02-164;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-164-2 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (MFC CONSTRUCTION – CHEMIN DU FRANC-NORD).

Ce règlement sera soumis à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 079 **4.5 Règlement 89-16-42 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC construction – chemin du Franc-Nord) – adoption**

La greffière fait lecture des modifications faites au règlement depuis l'avis de motion.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 12 juin 2006

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 89-16-42 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (MFC CONSTRUCTION – CHEMIN DU FRANC-NORD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 080 **4.6 Règlement 87-02-168 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – zone DC-501 – chemin des Boisés – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance du 13 novembre 2006;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-168 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT – ZONE DC-501 – CHEMIN DES BOISÉS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 081 **4.7 Règlement 89-16-46 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – chemin des Boisés – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance du 13 novembre 2006;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 89-16-46 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT – CHEMIN DES BOISÉS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 082 **4.8 Règlement 87-02-169 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-169 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (RESCOM DEVELOPMENTS – SECTEUR DES CHEMINS DESMARAIS ET DE L'ERMITE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 083 **4.9 Règlement 89-16-47 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 89-16-47 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (SECTEUR DES CHEMINS DESMARAIS ET DE L'ERMITE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 084 **4.10 Règlement (2003)-59-15 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (Rescom Developments – secteur des chemins Desmarais et de l'Ermite) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2003)-59-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RESCOM DEVELOPMENTS – SECTEUR DES CHEMINS DESMARAIS ET DE L'ERMITE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 085 **4.11 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

CM07 03 086 **4.12 Règlement (2003)-59-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (Métro-Provigo) – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2003)-59-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 par :

- le retrait de l'ancien territoire de la ville de Saint-Jovite de l'application des normes de distance entre une rue, un lac et un cours d'eau.

CM07 03 087 **4.13 Règlement (2003)-59-18 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (Grand Lodge) – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2003)-59-18 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 par :

- la modification et l'ajout de dispositions visant des travaux de rénovation autorisés dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.

5. Administration

CM07 03 088 **5.1 Création d'un nouveau site internet – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à la création de son nouveau site Internet et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Webintel IWS inc. au montant de 21 166,21 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-130-01-419), pour la création d'un nouveau site internet pour la Ville, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 089 **5.2 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* stipule qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 13 mars 2007 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 090 **5.3 Acceptation des descriptions techniques des chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville**

CONSIDÉRANT les articles 72 et 73 de la *Loi sur la compétences municipales* qui permettent à la Ville d'entamer des procédures pour devenir propriétaire des sections de rues ouvertes à la circulation depuis plus de 10 ans et pour lesquelles la Ville ne possède pas de titres de propriété;

CONSIDÉRANT la résolution CM06 12 569 adoptée le 18 décembre 2006, par laquelle le conseil donnait mandat à la firme d'arpenteurs-géomètres Barbe et Robidoux, pour la confection des descriptions techniques nécessaires des sections de rues et chemins dont la Ville veut devenir propriétaire;

CONSIDÉRANT les descriptions techniques préparées à cet effet par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte, afin de se prévaloir des articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, les descriptions techniques des chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville, préparée par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre lesquelles sont jointes à la présente résolution.

Ces descriptions techniques concernent les rues ou chemins suivants :

- chemin Carol;
- chemin Corbeil;
- montée du Curé-Labelle;
- montée Fortier;
- impasse Hamilton;
- chemin du Lac-Fortier;
- chemin des Palissades (en partie);
- chemin du Pont-Prud'homme;
- chemin du Poste-des-Grands-Brûlés;
- chemin du Roi-du-Nord;
- montée Tassé;
- chemin du Tour-du-Lac;
- chemin des Trois-Chaînes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 091 **5.4 Fabrication de trophées en bronze**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire féliciter les Tremblantoises et les Tremblantois qui se sont distingués de façon remarquable au cours de l'année dans différents domaines et qui ont contribué au rayonnement de la ville au plan national et international en leur remettant un trophée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de fabrication de 25 trophées à les Arts Numériques au montant de 6 331,45 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-622-00-649), selon l'offre de service dont 5 000 $ proviennent du surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 092 **5.5 Requête introductive d'instance en action directe en nullité – mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance en action directe en nullité du règlement (2005)-53-2 et d'une transaction dans le dossier de la cour supérieure n° 500-17-035519-076 a été déposée et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme MILLER THOMSON POULIOT SENCRL aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure (montant pré-autorisé poste budgétaire 02-140-01-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 093 **5.6 Classification horticole Les Fleurons du Québec – adhésion**

CONSIDÉRANT QUE *Les Fleurons du Québec* est un nouveau programme de classification horticole à vocation durable ouvert aux municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ce programme permet d'offrir à la ville des retombées intéressantes sur le plan social, culturel, économique et environnemental;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la ville adhère au programme *Les Fleurons du Québec* afin de recevoir une classification horticole et autorise le versement d'une somme de 552,66 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-622-00-341), pour cette inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 094 **5.7 Souper bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur et sa conjointe représentent la ville au souper bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV qui aura lieu le samedi 28 avril 2007, au gymnase du Centre de services Rivière-Rouge au montant de 140 $ (poste budgétaire 02-110-01-342).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 095 **5.8 Célébration des 85 ans de bénévolat des Chevaliers de Colomb – vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QU' à l'occasion de la célébration des 85 ans de bénévolat des Chevaliers de Colomb, un vin d'honneur sera offert à tous les paroissiens lors de la messe du 26 mai 2007;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE contribuer pour une somme de 500 $ (poste budgétaire 02-110-00-610) au vin d'honneur des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM07 03 096 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 8 637,38 $ et pour le mois de février 2007 au montant de 33 597,94 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 097 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 3 393,88 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin Desmarais – augmentation de superficies de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-01) vise à autoriser que la superficie de déboisement d'un seul tenant soit de 1 438,02 mètres carrés et que la superficie totale déboisée soit de 2 662,46 mètres carrés alors que la superficie maximale pouvant être déboisée d'un seul tenant est de 900 mètres carrés et que la superficie maximale de déboisement est de 1800 mètres carrés.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CT2007-005).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin Clément – réduction de la profondeur minimale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-02) vise à autoriser la création d'un lot ayant une profondeur minimale de 75 mètres sur une largeur de 46,5 mètres alors que cette profondeur de 75 mètres doit être sur la largeur du frontage minimal qui est de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-003).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1292, rue de la Diable – empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-03) vise à régulariser une situation existante soit l'implantation d'un bâtiment principal à 6,99 mètres de la ligne avant et d'un garage attenant à 6,92 mètres de cette ligne avant alors que la marge avant à respecter est de 9 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-011).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 1355, rue Piché – empiètement en marche latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-04) vise à régulariser une situation existante, soit :

- l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal à 2,70 mètres de la ligne latérale alors que la marge latérale à respecter est de 3 mètres;
- l'aménagement d'une entrée et de cases de stationnement dans le triangle de visibilité requis pour les terrains en angle.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-010).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 03 098 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 21 février 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 1355, rue Piché et au 1292, rue de la Diable, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 829, rue de Saint-Jovite, 635, rue Labelle ainsi qu'aux 246, 367 et 390, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 février 2007 portant les numéros CV2007-010, CV2007-011 et CV2007-013 à CV2007-017;

DE reporter la décision concernant la recommandation de PIIA pour le 246, route 117 (CV2007-012) compte tenu de la demande du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 099 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 19 février 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour des propriétés situées sur les chemins Clément et Desmarais pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 2756, chemin du Village et pour une propriété située sur le chemin Desmarais;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer les odonymes « chemin du Versant-Soleil » et « chemin de la Constellation»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 19 février 2007 portant les numéros CT2007-003 à CT2007-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 100 **8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public – 120, chemin de Brébeuf – La Samaritaine**

CONSIDÉRANT QUE La Samaritaine a demandé une autorisation pour l'occupation du domaine public afin de construire un stationnement sur un terrain appartenant à la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 120, chemin de Brébeuf, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 101 **8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

	Demandeur	Futurs lots
1.	**Société Immobilière 10-10 Québec inc.** (chemin des Glissades)	Lot 3 916 778, du cadastre du Québec
2.	**4234316 Canada inc. (Pointe-Héron)** (chemin Bellevue)	Lot 3 907 545, du cadastre du Québec
3.	**Jéronard Ltée** (boulevard du Docteur-Gervais, rues Desjardins et du Ruisseau)	Lots 3 936 064 et 3 936 065, du cadastre du Québec
4.	**Station Mont Tremblant** (projet résidentiel de la Forêt Blanche)	Lots 3 937 520, 3 937 521 et 3 937 524, du cadastre du Québec
5.	**6027377 Canada inc. (Sommets-du-Lac)** (chemin Desmarais)	Lot 3 937 972, du cadastre du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 102 **8.5 Demande de prolongation de délai de conformité au règlement 184-2002 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2002, la MRC des Laurentides a adopté le règlement 184-2002 modifiant son schéma d'aménagement révisé et visant, principalement, l'introduction de dispositions permettant la réalisation du projet du Camp Nord de Station Mont Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme les municipalités touchées par ces modifications doivent intégrer ces nouvelles dispositions à leur réglementation;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la Ville n'a pas procédé à l'adoption d'un règlement de concordance aux modifications réglementaires découlant du règlement 184-2002 compte tenu de l'interruption de l'étude du projet Camp Nord;

CONSIDÉRANT QU' un délai additionnel, soit jusqu'au 30 août 2007, est accordé à la Ville par la ministre des Affaires municipales et des Régions pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides par les travaux de la refonte des instruments d'urbanisme ainsi que pour l'adoption de règlement de concordance à diverses modifications apportées au schéma d'aménagement révisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec afin de prolonger, jusqu'au 30 août 2007, le délai prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour l'adoption d'un règlement de concordance au règlement 184-2002 modifiant le schéma d'aménagement révisé des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 103 **8.6 Acceptation provisoire – niveaux I et II – Lac Ouimet Développement inc. – chemin Wheeler**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lac Ouimet Développement inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint les niveaux I et II et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte provisoirement les travaux du niveau I et II concernant le prolongement du chemin Wheeler;

QUE le conseil autorise le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I et II dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 03 104 **9.1 Achat de produits chimiques – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de différents produits chimiques requis pour l'assainissement des eaux pour l'année 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le contrat de fourniture des différents produits chimiques requis par la Ville pour l'année 2007 soit adjugé aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des produits tels que décrits ci-dessous et en conformité avec leurs soumissions :

Soumissionnaire	Produit	Prix (avant taxes)
Kemira	Pass-100 (vrac)	292 $/tonne métrique
Univar Canada ltée	Nitrate de sodium	0,80 $/kg
Quadra Chemicals	Silicate de sodium (baril)	0,56 $/kg
Quadra Chemicals	Silicate de sodium (vrac)	0,34 $/kg
Univar	Soude Caustique 50% (vrac)	0,46 $/kg
Chemco	Soude Caustique 50% (semi-vrac)	0,57 $/kg
General Chemical	Sulfate d'aluminium (vrac – 28 m^3)	270 $/tonne métrique
General Chemical	Sulfate d'aluminium (vrac – 20 m^3)	285 $/tonne métrique
Chemco	Polymère Zetag	6,50 $/kg
Chemco	Polymère Magnafloc	7,95 $/kg
Chemco	Sulfate ferreux liquide	0,14 $/kg
Brentag Canada Inc.	Chlore gazeux (cylindre)	2,45 $/kg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 105 **9.2 Remplacement de la plate-forme automate de l'usine de filtration Saint-Roch – acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de la plate-forme automate de l'usine de filtration Saint-Roch ont été réalisés par l'entreprise Élite Mécatronique en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Axor experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de remplacement de la plate-forme automate de l'usine de filtration Saint-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 106 **9.3 Fourniture d'abat-poussière 2007 – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'abat-poussière en flocons pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Somavrac (C.C.) inc. en association avec le service d'achat des municipalités (SAM) de la fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Somavrac (C.C.) inc. au montant de 539,27 $ / tonne métrique, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-626), pour la fourniture et la livraison de 30 tonnes d'abat poussière en flocons (chlorure de calcium 85 % flocons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 03 107 **10.1 Programme d'évaluation et de surveillance de 14 lacs du territoire**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire un suivi récurrent aux trois ans de l'état de santé de 14 lacs de son territoire et que pour ce faire, elle a demandée des soumissions dont les résultats sont les suivants :

Génivar :	45 062 $
Biofilia :	32 661 $
Del Degan Massé :	23 345 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'octroyer le mandat de suivi des lacs (programme d'évaluation et de surveillance) du territoire au plus bas soumissionnaire, soit Del Degan Massé, pour la somme de 23 345 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 108 **10.2 Achat de bacs pour la collecte sélective pour 2007**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant, étant membre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL), doit fournir à ses contribuables, pour la collecte de ses déchets et de ses matières recyclables, des bacs conformes aux exigences des régies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides sera en mesure de fournir des bacs d'ici quelques semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 100 bacs noirs et de 100 bacs verts auprès de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides ou de la MRC des Laurentides pour un moment maximal de 18 000 $, taxes incluses (postes budgétaires 02-451-10-695 et 02-452-10-695).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré

CM07 03 109 **11.2 Camp d'été 2007 – budget des opérations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 13 ans pour une période de 7 semaines, soit du 2 juillet au 17 août 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2007 et d'autoriser un budget de 32 400 $ à cette fin (postes budgétaires 02-701-55-610, 02-701-55-650, 02-701-55-698 et 02-701-55-699).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 03 110 **11.3 Triathlon Mont-Tremblant – subvention**

CONSIDÉRANT la tenue de la 4e édition du triathlon Mont-Tremblant le 16 juin prochain à la plage du Lac-Mercier auquel environ 400 participants sont attendus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE verser une subvention de 10 000 $ (poste budgétaire 02-701-90-970) à Triathlon Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur André Julien**

Il veut connaître les étapes subséquentes au paiement de constats d'infraction par l'Hôtel du Lac.

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement Mont-Tremblant**

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2007

Il apprécie que les consultations publiques sur les nouveaux règlements d'urbanisme soient prévues au mois d'août et demande s'il est possible de laisser les avis publics sur le site internet pendant toute la période d'adoption des règlements d'urbanisme.

- **Monsieur Pierre Labonté, 621, rue Lajeunesse**

Il mentionne qu'il a reçu son compte de taxe cette semaine et il demande pourquoi il y une augmentation.

CM07 03 111 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0208

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 mars 2007** à **19 h 25,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse – avis de motion;

5. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 $ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics – avis de motion;

6. Retiré;

7. Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides;

8. Embauche d'un technicien au Service des travaux publics;

9. Embauche d'une secrétaire au Service du greffe;

10. Deuxième période de questions;

11. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 03 058

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2007

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA07 03 059 **4. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'acquisition d'une surfaceuse – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'acquisition d'une surfaceuse.

CA07 03 060 **5. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 $ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 $ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics.

6. Retiré

CA07 03 061 **7. Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE messieurs Réjean Doré, Jacques Saint-Louis et leurs conjointes représentent la ville au Gala des Grands prix du tourisme Desjardins Laurentides qui aura lieu le mercredi 21 mars 2007, au Théâtre Saint-Sauveur au montant total de 240 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 062 **8. Embauche d'un technicien au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' un poste de technicien a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Simon Drouin à titre de technicien à compter du 26 mars 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 063 **9. Embauche d'une secrétaire au Service du greffe**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de secrétaire au greffe;

CONSIDÉRANT la résolution CA06 12 348 relative à une nomination interne à ce poste et la période de probation applicable;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2007

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, la titulaire et la directrice du Service du greffe ont convenu de terminer la probation et qu'il convient, en conséquence, que la titulaire soit réintégrée dans ses fonctions conformément aux dispositions de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Claudine Fréchette à titre de secrétaire au Service du greffe à compter du 19 mars 2007 selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 03 064

11. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée et terminée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire

0225

Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
29 mars 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **29 mars 2007** à 19 h 20, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Avis de motion;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

CM07 03 117

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM07 03 118

4. Règlement 87-02-172 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (zone V 148 – secteur du circuit Mont-Tremblant)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement 87-02-172 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant afin notamment d'abroger, à titre d'usages permis, dans la zone V 148, les activités récréatives et de loisirs publiques, semi-publiques et privées.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
29 mars 2007

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 03 119

6. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée et terminée. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0211

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 mars 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 12 mars 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement (2007)-A-12 décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse – adoption;

4.2 Règlement (2007)-A-13 décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 $ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics – adoption;

5. Administration

5.1 Réception-cocktail/encan de la Fondation Tremblant;

5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant – subvention 2007;

5.3 Entente relative à la gestion de dossiers de litige;

5.4 Domaine Saint-Bernard – demande subvention du pacte rural;

5.5 Souper tournant de la Chambre de commerce;

5.6 Souper bénéfice de l'Association Clair-Soleil;

5.7 Formation « Réussir un PPP en milieu municipal »;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
26 mars 2006

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un répartiteur temporaire au Service de police;

6.2 Nomination d'un répartiteur – préposé au module d'informations policières (M.I.P.);

6.3 Embauche d'un directeur adjoint – opération au Service de police;

6.4 Nomination d'une secrétaire au Service de la culture et des loisirs;

6.5 Lettre d'entente – réorganisation du Service de la culture et des loisirs;

6.6 Lettre d'entente – création d'un poste de chef d'équipe au Service des travaux publics;

6.7 Modification de la résolution CA07 02 040;

6.8 Lettre d'entente – horaire de travail du technicien aux travaux publics;

6.9 Embauche d'un répartiteur - préposé au module d'informations policières (M.I.P.);

6.10 Embauche d'une stagiaire en ressources humaines;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Transport en commun des personnes - horaires;

9.2 Construction d'un garage municipal - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Convention avec la Commission scolaire des Laurentides;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0213
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
26 mars 2006

CA07 03 065

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA07 03 066

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 février 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 067

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 12 mars 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 12 mars 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA07 03 068

4.1 Règlement (2007)-A-12 décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 12 mars 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-12 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 312 400 $ POUR DIVERS TRAVAUX À L'ARÉNA ET L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 069

4.2 Règlement (2007)-A-13 décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 $ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 12 mars 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-13 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 671 000 $ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA07 03 070

5.1 Réception-cocktail/encan de la Fondation Tremblant

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon ainsi que messieurs les conseillers Réjean Doré, Jacques Saint-Louis, Vincent Perreault, André David, Jean-Pierre Fortin et Yvon Meilleur représentent la Ville à la réception-cocktail/encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le samedi 7 avril 2007, au Fairmont Tremblant au montant total de 525 $ (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 071

5.2 Office du tourisme de Mont-Tremblant – subvention 2007

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2007 une contribution indexée de 347 820 $, répartie en trois versements de 147 820 $, 100 000 $ et 100 000 $ versés respectivement les 1er avril, 1er août et 1er novembre ;

DE verser une somme de 150 000 $ à l'Office du tourisme de Mont-Tremblant en guise de participation au plan de relance de l'industrie touristique (poste budgétaire 02-622-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 072 **5.3 Entente relative à la gestion de dossiers de litige**

ATTENDU QUE les dispositions des articles 45 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettant aux municipalités de conclure des ententes;

ATTENDU la requête introductive d'instance dans le dossier opposant monsieur Guy Déom et plusieurs autres demandeurs à plusieurs défendeurs de première et de deuxième catégorie et mettant en cause les anciennes municipalités de Lac-Tremblant-Nord (avant la fusion) et de Mont-Tremblant (dossier 700-05-009669-007) visant principalement l'obtention d'un droit de passage sur certains terrains adjacents au lac Tremblant;

ATTENDU le litige concernant le bruit au circuit Mont-Tremblant notamment les procédures en injonction instituées par la Ville de Mont-Tremblant pendant la fusion et dont une déclaration de règlement hors cour est intervenue en 2006;

ATTENDU le litige et les nombreuses procédures judicaires dont certaines sont toujours pendantes entourant le site de boues de fosse septiques dans le secteur de la rue Enchanté;

ATTENDU que ces trois dossiers concernent des matières de compétences locales dont certains événements originent d'avant la fusion et qu'il convient qu'ils soient traités par chacune des municipalités concernées;

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente afin de prévenir tout litige sur l'interprétation des dispositions pertinentes des lois et des décrets applicables et dans le but de faciliter la représentation et de réduire les coûts dans les dossiers de litige par la délégation du pouvoir de gestion incluant tous les frais directs et indirects reliés à ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord relativement à la gestion de trois dossiers de litige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 073

5.4 Domaine Saint-Bernard – demande de subvention du « Pacte rural »

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie du Domaine Saint-Bernard demande une subvention pour l'embauche d'employés à l'accueil du Centre de la nature Wheeler;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un solde de 785 $ dans le fonds attribué par le CLD des Laurentides dans le cadre du programme « Pacte rural »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du solde de 785 $ de la subvention du programme « Pacte rural » à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour un salaire « emploi-été ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 074

5.5 Souper tournant de la Chambre de commerce

Il est proposé par monsieur Vincent Perrreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Réjean Doré et Jean-Pierre Fortin représentent la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le mardi 3 avril 2007, à l'Auberge Gray Rocks et que la trésorière soit autorisée à payer un montant de 188,02 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 075

5.6 Souper bénéfice de l'Association Clair-Soleil

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Jacques Saint-Louis et Vincent Perreault représentent la Ville au souper bénéfice de l'Association Clair-Soleil qui aura lieu le vendredi 20 avril 2007, au restaurant La Douceur et que la trésorière soit autorisée à payer un montant total de 70 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 076

5.7 Formation « Réussir un PPP en milieu municipal »

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE mesdames Lise Julien, directrice générale et Isabelle Grenier, greffière et monsieur Benoît Labrosse, directeur des travaux publics participent à la formation Réussir un PPP en milieu municipal de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu le mercredi 25 avril 2007 à Montréal et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription au montant total de 854,64 $, taxes incluses et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 03 077

6.1 Embauche d'un répartiteur temporaire au Service de police

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Jean à titre de répartiteur temporaire à compter du 27 mars 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 078

6.2 Nomination d'un répartiteur - préposé au module d'informations policières (M.I.P.)

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer madame Sabina Gallagher, répartitrice – préposée au module d'informations policières (M.I.P.), laquelle entrera en vigueur dès que le poste de répartiteur permanent occupé présentement par madame Amélie Charbonneau sera disponible, le tout selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 079

6.3 Embauche d'un directeur adjoint – opérations au Service de police

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA06 11 291, la Ville autorisait le recrutement d'un directeur adjoint – opérations au Service de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur André Gagné au poste de directeur adjoint – opérations au Service de police à compter du 27 mars 2007 et d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 080

6.4 Nomination d'une secrétaire au Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Suzanne Claing à titre de secrétaire au Service de la culture et des loisirs à compter du 27 mars 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 081 **6.5 Lettre d'entente – réorganisation du Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la réorganisation du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de réorganiser le Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 082 **6.6 Lettre d'entente – création d'un poste de chef d'équipe au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la création d'un poste de chef d'équipe au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la création d'un poste de chef d'équipe au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 083 **6.7 Modification de la résolution CA07 02 040**

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger le rapport présenté au comité des ressources humaines en date du 13 février 2007 relatif à l'augmentation salariale du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE remplacer le rapport annexé à la résolution CA07 02 040 par celui du 21 février 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 084 **6.8 Lettre d'entente - horaire de travail du technicien aux travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de modifier l'horaire de travail du technicien aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de modifier l'horaire de travail du technicien aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 085

6.9 Embauche d'un répartiteur - préposé au module d'informations policières (M.I.P.)

CONSIDÉRANT le départ de José Lévesque au poste de répartiteur – préposé au module d'informations policières (M.I.P.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marc-André Hardy Dussault à titre de répartiteur – préposé au module d'informations policières (M.I.P.), à compter du 2 avril 2007, le tout selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 086

6.10 Embauche d'une stagiaire en ressources humaines

CONSIDÉRANT QU' un poste de stagiaire en ressources humaines a été affiché pour la période estivale 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Amélie Dufour Cloutier à titre de stagiaire en ressources humaines à compter du 24 avril 2007 sur une base de 560 heures au taux horaire de 13 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 03 087

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 16 499,49 $ et pour le mois de février 2007 au montant de 155 740,10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 088 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 18 035,29 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 03 089 **9.1 Transport en commun des personnes - horaires**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant le 1er mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perrreault

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire du trajet « orange » pour la période du 1er mai 2007 au 15 décembre 2007 et l'horaire du trajet « vert » pour la période du 17 juin 2007 au 24 août 2007, ce même trajet étant prolongé les samedis et dimanches du 25 août 2007 au 7 octobre 2007 tels qu'ils ont été soumis et acceptés par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 03 090 **9.2 Construction d'un garage municipal – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Nom du fournisseur	Soumission garage (taxes incluses)	Mezzanine optionnelle (taxes incluses)
Construction Cogela Inc	2 910 318,91 $	30 649,04 $
Groupe LJP Inc	2 932 000,00 $	40 284,00 $
Construction de la Croisette Inc	2 985 224,98 $	89 285,52 $
Groupe Piché	3 009 404,00 $	30 424,00 $
Entreprise Landco	3 047 000,00 $	45 010,25 $
Construction Keb Inc	3 075 000,00 $	24 414,34 $
GMR Construction Inc	3 098 902,00 $	96 857,50 $
Construction Telmosse et Fils	3 177 197,19 $	48 094,41 $
Entreprise Beaudoin	3 179 000,00 $	79 765,00 $
Construction Blenda Inc	3 235 000,00 $	33 045,50 $
Construction de Castel Inc	3 245 569,00 $	95 604,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction Cogela inc. au montant de 2 940 967,95 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), pour exécuter les travaux de construction du garage municipal incluant l'option de la mezzanine additionnelle, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA07 03 091 **11.1 Convention avec la Commission Scolaire des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission scolaire des Laurentides désirent établir conjointement un programme communautaire d'échanges de services et d'équipements;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le protocole d'entente pour l'utilisation de locaux, d'équipements, de terrains et d'aménagements avec la Commission scolaire des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et le maire à signer la conclusion de l'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1	Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 mars 2007
	La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 mars 2007 conformément à l'article 13 du règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

initiales du maire

0222

initiales de la greffière

CA07 03 092

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0366

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
10 avril 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **10 avril 2007** à 19 h 40, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 mars 2007;

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 mars 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 – avis de motion;

4.2 Retiré;

4.3 Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption;

4.4 Règlement (1999)-208-7 modifiant le règlement de lotissement de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption;

4.5 Règlement (1999)-210-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de l'ancienne ville de St-Jovite (zone Ca-102) - adoption;

4.6 Règlement (1999)-204-26 modifiant le plan d'urbanisme du territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite (collectrice Vaillancourt-Pionniers) – adoption;

5. Administration

5.1 Appui à la Chambre de commerce de Mont-Tremblant pour l'obtention du congrès 2009 de la Fédération des Chambres de commerce du Québec;

5.2 Circuit Mont-Tremblant – approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais – saison 2007;

5.3 Club optimiste Mont-Tremblant - demande de contribution financière pour un cocktail;

5.4 Tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme - Demande de contribution financière;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de 4 coordonnateurs – camp été 2007;

6.2 Embauche de deux stagiaires en environnement;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure:

8.1.1 Chemin des Franciscains – augmentation d'un pourcentage de pente;

8.1.2 Rues Robert et Lavigne – augmentation d'un pourcentage de pente;

8.1.3 173, rue Dubois – empiètement en marge arrière;

8.1.4 1950, chemin du Village – réduction de l'espace entre le stationnement et la rue;

8.1.5 Rue Coupal – réduction du frontage minimal;

8.1.6 Chemin des Mélèzes – empiètement en marge latérale;

8.1.7 444, rue de la Forge – implantation d'une case de stationnement;

8.1.8 445, chemin du Lac-Dufour – augmentation du coefficient d'occupation du sol;

8.1.9 4495, rue Léonard – réduction du frontage;

8.1.10 Rue de Saint-Jovite – réduction de largeur de lisière de verdure;

8.1.11 Rue de Saint-Jovite – réduction de largeur de lisière de verdure;

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme:

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 21 mars 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 20 mars 2007;

8.3 Acceptations de divers plans images;

8.4 Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant – nomination;

8.5 Acceptation provisoire – niveau I – prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout – rue Siméon;

8.6 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides – renaturalisation des rives artificialisées;

9. Travaux publics

9.1 Inspection et analyse de bornes d'incendie – attribution de contrat;

9.2 Réfection du quai fédéral – mandat de services professionnels – formation d'un comité de sélection;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
10 avril 2007

9.3 Piste de ski de fond – Boucle C – demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

10. Environnement

10.1 Détermination des critères de répartition des redevances exigibles pour l'enfouissement;

10.2 Comité consultatif en environnement – nomination;

11. Culture & Loisirs

11.1 Marché public d'été 2007 dans le secteur du village;

11.2 Programme de golf pour jeunes en collaboration avec Gray Rocks;

11.3 Les Arts et la Ville – proclamation municipale des Journées de la culture;

11.4 Contrat pour la surveillance, l'animation et l'entretien du parc de planches à roulettes.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM07 04 120 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM07 04 121 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 mars 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 122 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 mars 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 26 mars 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 123 **3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 mars 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 29 mars 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 04 124 **4.1 Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003) -59 – avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 à l'effet de :

1) limiter le nombre d'étage à 2,5 étages dans un secteur précis (quadrant nord-ouest) située en bordure de la montée Ryan et de la route 117;

2) retirer ou restreindre certains usages en bordure de la route 117, entre la montée Kavanagh et la rue Napoléon;

3) retirer ou restreindre certains usages en bordure de la montée Ryan entre la route 117 et le chemin Joseph-Thibault;

4) retirer ou restreindre certains usages en bordure de la rue de Saint-Jovite.

4.2 Retiré

CM07 04 125 **4.3 Règlement (1999)-207-46 modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 10 octobre 2006;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (1999)-207-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-JOVITE (ZONE CA-102).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 126

4.4 Règlement (1999)-208-7 modifiant le règlement de lotissement de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (1999)-208-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-JOVITE (ZONE CA-102).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 127

4.5 Règlement (1999)-210-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de l'ancienne ville de Saint-Jovite (zone Ca-102) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (1999)-210-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E.) DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-JOVITE (ZONE CA-102).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 128

4.6 Règlement (1999)-204-26 modifiant le plan d'urbanisme du territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite (collectrice Vaillancourt – Pionniers) – adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 1999)-204-26 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DU TERRITOIRE DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-JOVITE (COLLECTRICE VAILLANCOURT – PIONNIERS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM07 04 129

5.1 Appui à la Chambre de commerce de Mont-Tremblant pour l'obtention du congrès 2009 de la Fédération des Chambres de commerce du Québec

CONSIDÉRANT la volonté du regroupement des Chambres de commerce des Laurentides d'obtenir que le Congrès 2009 de la Fédération des Chambres de commerce du Québec à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de la FCCQ constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et de faire découvrir la région des Laurentides en diffusant un DVD promotionnel de chaque région des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement pour la visibilité du regroupement des Chambres de commerce des Laurentides et la visibilité de la région;

CONSIDÉRANT la tenue des Jeux du Québec à l'hiver 2009 dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT la volonté des chambres de commerce de Mont-Laurier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, St-Adolphe d'Howard, Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, Saint-Jérôme, Argenteuil, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, Bois-des-Filion/Lorraine, Lac-des-Deux-Montagnes et Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'organiser cet événement;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'appuyer la candidature du regroupement des Chambres de commerces des Laurentides pour l'obtention du congrès 2009 de la Fédération des Chambres de commerce du Québec dans la région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 130

5.2 Circuit Mont-Tremblant – approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais – saison 2007

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.3.9 du Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant tel que modifiées obligeant tout exploitant d'un circuit de course automobile à communiquer à la Ville, au plus tard le 1er avril de chaque année, le calendrier des événements spéciaux et des essais pour la saison débutant le 20 avril suivant;

CONSIDÉRANT QUE Circuit Mont-Tremblant a déposé, le 30 mars 2007, son calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais qui se tiendront au cours de la saison 2007;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du même article, l'exploitant peut modifier, par préavis de 3 jours minimum, les journées d'essai déterminées en vertu du calendrier soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt du calendrier des activités prévues au Circuit Mont-Tremblant tel que présenté pour la période du 20 avril au 31 octobre 2007 lequel

respecte le nombre d'activités spéciales de course automobile et d'essai permis au règlement soit, 6 activités spéciales de course automobile d'un maximum de 4 jours chacune et 16 journées d'essai (sur un maximum de 28) comme suit :

Activités spéciales de course automobile
- Classique de printemps (24- 27 mai)
- Superbike (31 mai – 3 juin)
- Festival Ferrari (15-17 juin)
- Champ car (28 juin – 1er juillet)
- Sommet des Légendes (12-15 juillet)
- Classique d'Automne (20-23 septembre)

Essais (fins de semaines)
- 12-13 mai
- 23-24 juin
- 7-8 juillet
- 4-5 août
- 1-2 septembre
- 15-16 septembre

Essais (semaine)
- 4-5 juin
- 26-27 juin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 131 **5.3 Club optimiste Mont-Tremblant - demande de contribution financière pour un cocktail**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques St-Louis

ET RÉSOLU de contribuer financièrement au cocktail du Club optimiste Mont-Tremblant qui sera offert à leurs membres locaux et dirigeants régionaux le 4 mai 2007 à la salle du conseil et d'autoriser la trésorière à verser un montant de 200 $ (poste budgétaire 02-110-00-610) pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 132 **5.4 Tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme - Demande de contribution financière**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte de commanditer un tertre de départ au treizième tournoi de golf annuel de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, qui se tiendra le mercredi 13 juin 2007, pour une somme de 250 $ (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM07 04 133 **6.1 Embauche de 4 coordonnateurs – camp d'été 2007**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de 4 coordonnateurs pour le camp d'été 2007, soit madame Émilie Maurice au taux horaire de 12,70 $, monsieur Danny Jacob

au taux de 12,35 $ et madame Mélissa Galipeau et monsieur Eric Simon au taux de 12,00 $ pour une période de 11 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 134 **6.2 Embauche de deux stagiaires en environnement**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques St-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Catherine Leduc et monsieur Brett Carpentier à titre de stagiaires en environnement au taux horaire de 13 $ à compter du 28 mai 2007 pour une période de 12 semaines et selon un horaire de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM07 04 135 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 2 150,78 $ et pour le mois de mars 2007 au montant de 58 491,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 136 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 4 055,93 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin des Franciscains – augmentation d'un pourcentage de pente

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-15) vise à autoriser la construction d'un chemin qui dérogerait à la réglementation par:

- l'augmentation d'une pente de rue sur le chemin des Franciscains à son intersection avec un nouveau chemin qui serait de 3,49 % dans les 15 premiers mètres alors qu'elle ne devrait pas dépasser 2 %;

- l'augmentation de la longueur d'un nouveau chemin se terminant en cul-de-sac qui serait de 1725 mètres plutôt que les 500 mètres prévus.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-011).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Rues Robert et Lavigne – augmentation d'un pourcentage de pente

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-14) vise à autoriser que la pente d'un cercle de virage au bout d'une rue projetée se terminant en cul-de-sac soit de 8 % alors que le règlement prévoit une pente maximale de 5%.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-013).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 173, rue Dubois – empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-05) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à un bâtiment principal à 13,60 mètres de la ligne arrière alors qu'une marge arrière de 15 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-012).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 1950, chemin du Village – réduction de l'espace entre le stationnement et la rue

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-09) vise à régulariser une situation existante en :

- autorisant que la largeur d'une entrée charretière soit de 29,33 mètres alors que la largeur maximale permise est de 9 mètres;

- autorisant la localisation d'une case de stationnement à 1,76 mètre de la ligne d'emprise de rue alors qu'une marge avant de 2 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-015).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Rue Coupal – réduction du frontage minimal

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-13) vise à autoriser la construction sur un lot rénové qui a un frontage de 49,76 mètres alors que le frontage minimal doit être de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-021).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin des Mélèzes – empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-07) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment agricole construit à 0,99 mètre de la ligne latérale alors qu'une marge latérale de 5 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-022).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 444, rue de la Forge – implantation d'une case de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-12) vise à autoriser l'implantation d'une case de stationnement qui déroge au règlement de zonage en:

- n'ayant pas d'allée de circulation alors que de telles allées doivent être prévues pour accéder aux cases et pour en sortir sans être contraint de déplacer un autre véhicule;

- obligeant les manœuvres de stationnement à se faire sur la rue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-023).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 445, chemin du Lac-Dufour – augmentation du coefficient d'occupation du sol

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-08) vise à autoriser que le coefficient d'occupation du sol atteigne 16,83 % suite à la construction d'un balcon et d'un garage détaché, alors qu'un taux maximal de 11 % est prévu.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-024).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 4495, rue Léonard – réduction de frontage

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-16) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait un frontage de 28,3 mètres alors que le frontage minimal requis est de 50 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-025).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Rue de Saint-Jovite – réduction de largeur de lisière de verdure

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-10) vise à autoriser qu'une lisière de verdure le long d'une rue ait une largeur de 1,5 mètre alors qu'une largeur de 3 mètres est prévue et ce, dans le cadre de la construction d'un bâtiment commercial.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-026).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 Rue de Saint-Jovite – réduction de largeur de lisière de verdure

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-11) vise à autoriser qu'une lisière de verdure le long d'une rue ait une largeur de 1,5 mètre alors qu'une largeur de 3 mètres est prévue et ce, dans le cadre de la construction de deux bâtiments commerciaux.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-027).

Questions du public: aucune quesetion n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 04 137 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant – réunion du 21 mars 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour des propriétés situées sur la rue Coupal, sur le chemin des Mélèzes et deux demandes sur une même propriété de la rue de Saint-Jovite ainsi que les propriétés situées aux 444 rue de la Forge, au 445 chemin du Lac-Dufour et au 4495 rue Léonard, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour une propriété située sur la rue de Saint-Jovite ainsi que les propriétés situées aux 726, 397 et 580-584 rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 mars 2007 portant les numéros portant les numéros CV2007-021 à CV2007-024 et CV2007-026 à CV2007-031.

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4495, rue Léonard (2007-DM-17), décrite à la recommandation CV2007-025 aux conditions suivantes :

- que l'entrée charretière pour le lot dérogatoire ne soit pas à partir de la rue Léonard;
- qu'aucun déboisement ne soit effectué en façade de la rue Léonard sur une profondeur de 10 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 138 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 20 mars 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour des propriétés situées sur le chemin des Franciscains et sur les rues Robert et Lavigne ainsi que les propriétés situées aux 173 rue Dubois et 1950 chemin du Village, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour une propriété située sur le chemin du Village ainsi que les propriétés situées aux 1950, 1991 et 2183 chemin du Village;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « chemin de Cassiopée » et d'apporter une correction à l'orthographe de l'odonyme du chemin Ernie-McCulloch, qui doit se terminer par les lettres « ch »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 mars 2007 portant les numéros CT2007-011 à CT2007-020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 139 **8.3 Acceptation de divers plans image**

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'acceptation de plan image ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation des plans image ne dispense pas les promoteurs de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsqu'applicable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les plans image selon les recommandations du Service de l'urbanisme comme suit:

	Projet	Conditions
1.	**Projet Sérénité (phases 1 et 2) – Sérénité Mont-Tremblant inc. (Construction Keb) – rue des Pionniers** Projet intégré d'habitations en structure contigüe comportant 90 logements desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.	Accepter ce projet aux conditions suivantes : • que le ou les certificats d'autorisation, lorsque applicable, soient délivrés par le ministère de l'Environnement du Québec; • que le promoteur soit informé qu'un ingénieur devra approuver les fondations des bâtiments dans le lac remblayé et que la zone tampon devra être mieux définie sur les plans de construction.
2.	**G7 Développement (phase 6)** Projet visant la création de 18 terrains à des fins d'habitations unifamiliales desservis individuellement par des puits et installations sanitaires.	Accepter ce projet aux conditions suivantes : • que les deux demandes de dérogations mineures soient acceptées; • que le corridor de déplacement faunique (lors du projet de modification du CI de la MRC) soit déplacé légèrement vers le nord pour permettre la construction du chemin; • que la proposition à des fins de parcs et espaces verts soit comme celle du plan directeur des parcs et sentiers pour ce sentier.
3.	**Golf Le Maître – secteur Le Méandre** Projet intégré d'habitations en bâtiment jumelé ou contigu comportant 37 logements desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.	Aucune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 140 **8.4 Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant - nomination**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Dufour a remis sa démission comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des lettres d'intention de la part de citoyens qui souhaitent participer aux travaux du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur Yvon Labonté soit nommé sur le comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant en remplacement et jusqu'à la fin du terme de monsieur Yvan Dufour, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

Le conseil municipal désire exprimer l'appréciation du travail effectué par monsieur Yvan Dufour et le remercie de sa collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 141 **8.5 Acceptation provisoire – niveau I – prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout – rue Siméon**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Gauthier a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau 1 et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte provisoirement les travaux du niveau 1 concernant les travaux relatifs au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Siméon;

QUE le conseil autorise le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau 1 dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 142

8.6 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides – renaturalisation des rives artificialisées

CONSIDÉRANT QUE les MRC Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut envisagent introduire de nouvelles dispositions à leur schéma d'aménagement en vue d'interdire toute tonte de gazon, débroussaillage, abattage d'arbres et épandage d'engrais sur 10 mètres des rives d'un lac ou d'un cours d'eau et d'obliger la renaturalisation des rives artificialisées sur 5 mètres et ce, dans un délai de 24 mois suivant l'entrée en vigueur des schémas révisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de reboiser les rives de son territoire, compte-tenu des impacts environnementaux et économiques que représente l'éclosion de cyanobactéries dans les lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE demander à la MRC des Laurentides d'étudier la faisabilité d'introduire également de telles nouvelles règles à son schéma d'aménagement sur tout le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 04 143

9.1 Inspection et analyse de bornes d'incendie – attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la protection incendie constitue un service fondamental en regard de la protection des biens et des citoyens sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le Code national de prévention des incendies exige que les bornes d'incendie soient inspectées et maintenues en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie pour l'inspection printanière annuelle et que les résultats sont les suivants:

Fournisseurs	Prix (taxes incluses)
Aqua Data Rive Nord	24 031,21 $
Kelly Sani-Vac inc.	26 114,49 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'offre d'Aqua Data Rive Nord au montant de 24 031,21 $, taxes incluses (postes budgétaires 02-413-00-419 et 02-413-01-419), pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 144

9.2 Réfection du quai fédéral – mandat de services professionnels – formation d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection du quai fédéral;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et forme un comité de sélection composé de messieurs Benoit Labrosse, Stéphane Martin, Jean-Benoit Crosnier, la greffière ou la greffière adjointe, agissant à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 145

9.3 Piste de ski de fond – Boucle « C » – demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à des travaux de construction d'une nouvelle piste de ski de fond de catégorie débutants/intermédiaires longeant la rivière du Diable afin de relier le pont de la boucle « C » au domaine Saint-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du service des travaux publics à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 04 146

10.1 Détermination des critères de répartition des redevances exigibles pour l'enfouissement

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du *règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*, entré en vigueur le 23 juin 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mis en place un programme de redistribution aux municipalités dont les modalités intérimaires utilisent les données sur la population comme critère de répartition;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des informations diffusées par le comité de gestion responsable de formuler une recommandation pour des critères permanents de redistribution aux municipalités, la population continuera d'être un critère de répartition;

CONSIDÉRANT QUE les données sur la population permanente d'une municipalité ne tiennent par compte de la présence des résidences secondaires alors que ces dernières ont une influence directe sur les quantités de matières résiduelles que doivent gérer les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de logements d'une municipalité serait une donnée plus précise que la population permanente pour établir le niveau de responsabilités des municipalités eu égard aux quantités de matières résiduelles générées sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de logements par municipalité est une donnée fiable, établie à tous les ans par les évaluateurs agréés selon les normes du gouvernement du Québec et facile à répertorier puisque compilée par le ministère des Affaires municipales et des Régions par le sommaire du rôle d'évaluation foncière standard pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC et municipalités du Québec ont indiqué être concernées par un nombre important de villégiateurs sur leur territoire et être en accord avec l'utilisation d'un critère qui prendrait en considération cette situation pour la redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'enfouissement des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'appuyer la MRC des Laurentides dans sa demande au comité de gestion responsable de formuler une recommandation au MDDEP pour l'établissement des critères permanents dans le cadre du programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'enfouissement des matières résiduelles afin de remplacer l'utilisation du critère « population » par un critère plus représentatif du niveau réel des responsabilités que la Ville doit assumer à l'égard des matières résiduelles générées sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 147 **10.2 Comité consultatif en environnement - nomination**

CONSIDÉRANT la démission de madame Sonia Ménard du comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Pierre Bourget à titre de membre du comité consultatif en environnement pour une période deux ans, soit jusqu'en avril 2009.

Le conseil municipal désire exprimer l'appréciation du travail effectué par madame Sonia Ménard et la remercie de sa collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM07 04 148 **11.1 Marché public d'été 2007 dans le secteur du village**

CONSIDÉRANT QUE la ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2007, en collaboration avec l'organisme à but non lucratif *Les Marchés agroalimentaires des Laurentides* et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE verser un montant de 6 000 $ (poste budgétaire 02-629-00-419) à l'organisme *Les Marchés agroalimentaires des Laurentides*, et d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer le protocole d'entente entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 149 **11.2 Programme de golf pour les jeunes en collaboration avec Gray Rocks**

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks offre à la ville un programme de golf pour les jeunes de 9 à 12 ans, résidants de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville sera du tiers des coûts, ne dépassant pas la somme de 1 500 $ et permettant l'inscription de 20 enfants;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription débutera en mai 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accorder un budget de 1 500 $ pour le programme de golf de Gray Rocks (poste budgétaire 02-701-60-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 150 **11.3 Les Arts et la Ville – proclamation municipale des Journées de la culture**

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la ville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE proclamer, à l'instar du Gouvernement du Québec, *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 151 **11.4 Contrat pour la surveillance, l'animation et l'entretien du parc de planches à roulettes**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire assurer la sécurité des utilisateurs du parc de planches à roulettes ainsi que la propreté des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer un contrat avec monsieur Simon Lavigne pour la surveillance, l'animation et l'entretien du parc de planches à roulettes pour la période du 11 mai au 7 octobre 2007. Les honoraires seront d'un montant maximal de 5 610 $ (poste budgétaire 02-701-60-418).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
10 avril 2007

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement Mont-Tremblant**

Il fait quelques commentaires en regard du document transmis relativement au plan d'urbanisme et sa rencontre avec les représentants du service.

- **Madame Johanne Régimbald - Croissant Gérard Côté**

Elle demande ce qui arrivera si les citoyens qui ont entrepris des procédures contre l'entente entre la Ville et le Circuit gagnent?

CM07 04 152 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0384
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
23 avril 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **23 avril 2007** à 20 h 03, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Règlement 87-02-171 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) – adoption du second projet de règlement;
5. Requêtes pour travaux municipaux;
6. Aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM07 04 153

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 04 154

4. Règlement 87-02-171 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) – adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement 87-02-171 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 155

5. Requêtes pour travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE des requêtes pour la réalisation de travaux municipaux ont été déposées, lesquelles prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que les promoteurs effectuent et paient les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

	Demandeur	Objet
1.	Jéronard ltée	• Prolongement du réseau d'aqueduc d'environ 436 mètres; • Prolongement de la rue Desjardins et construction d'une future rue sur un total d'environ 316 mètres incluant les réseaux d'aqueduc, d'égout et pluvial.
2.	Gestion Gariépy et Villeneuve inc.	Construction d'environ 915 mètres de chemin.
3.	Rabaska Mont-Tremblant ltée	Prolongement du réseau d'aqueduc d'environ 1 400 mètres.

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout pour le dossier de Jéronard ltée et le réseau d'aqueduc pour le dossier de Rabaska Mont-Tremblant ltée, après l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville accepte de payer, dans le dossier de Jéronard ltée, un montant de 29 000 $, taxes incluses payable par la réserve d'aqueduc du secteur de Saint-Jovite pour la contribution au bouclage du réseau d'aqueduc des rues des Pensées et des Marguerites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 04 156

6. Aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire aux municipalités qui en font la demande pour l'amélioration du réseau routier municipal;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
23 avril 2007

CONSIDÉRANT QUE il existe plusieurs chemins ou rues où il est requis d'effectuer des travaux de réfection dont ceux-ci :

Chemin du Lac-Gauthier (500 m) 100 000 $
- Reprofilage de fossés
- Rechargement de gravier
- Pavage

Chemin du Domaine-Millette (250 m) 50 000 $
- Pulvérisation du pavage
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Rechargement de gravier
- Pavage

Montée Tassé (300 m) 150 000 $
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Rehaussement et élargissement
- Rechargement de gravier

7e rang (100 m) 25 000 $
- Rechargement de gravier
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Pavage

Chemin Champagne (100 m) 25 000 $
- Enlèvement du pavage existant
- Rehaussement
- Rechargement de gravier
- Pavage

Impasse des Bourons (150 m) 25 000 $
- Rechargement de gravier
- Pavage

Chemin de la Paroi (705 m) 105 000 $
- Rechargement de gravier
- Pavage

Chemin du Mont-du-Daim (350 m) 40 000 $
- Pulvérisation du pavage existant
- Rechargement de gravier
- Pavage

Rue Barbe (560 m) 85 000 $
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage

Chemin Maisonneuve (150 m) 25 000 $
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adresser une demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du «Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 04 157

8. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0223

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 avril 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum**.**

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2007;

4. Règlements

   4.1 Règlement (2007)-A-12 – dépôt du certificat de la greffière;

   4.2 Règlement (2007)-A-13 – dépôt du certificat de la greffière;

5. Administration

   5.1 Ateliers de réflexion stratégique;

   5.2 Office municipal d'habitation – approbation des états financiers 2006;

   5.3 Office de tourisme région Mont-Tremblant – nominations;

6. Ressources humaines

   6.1 Embauche d'un chef comptable au Service des finances;

   6.2 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics;

   6.3 Embauche d'un préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts temporaire au Service des travaux publics;

   6.4 Embauche d'un préposé à l'entretien des aménagements paysagers temporaire au Service des travaux publics;

   6.5 Embauche d'étudiants – Service des travaux publics;

   6.6 Embauche d'un stagiaire en génie civil au Service des travaux publics;

   6.7 Embauche de quatre cadets policiers au Service de police;

   6.8 Nomination au poste de lieutenant au Service de l'incendie;

   6.9 Augmentation du taux horaire du poste de capitaine au Service de l'incendie;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
23 avril 2007

7. Gestion financière

   7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

   7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

   9.1 Demande au ministère des Transports - branchements de services pour le nouveau garage municipal;

   9.2 Entretien des systèmes de réfrigération de l'aréna - attribution de contrat;

   9.3 Location de camions pour parcs - attribution de contrat;

   9.4 Construction d'un nouvel hôtel de ville - mandat de services professionnels - formation d'un comité de sélection;

   9.5 Transport en commun des personnes – modifications à l'horaire – événement Champ car;

   9.6 Demande de réduction de vitesse – rue Léonard (route 327);

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

   11.1 Exemption de coûts de location de salle;

   11.2 Subvention à la fiducie du Domaine Saint-Bernard;

12. Police

   12.1 Soutien technique pour le système de carte d'appel 911;

13. Incendie

14. Rapport

   14.1 Rapport annuel 2006 – service de police;

   14.2 Liste des embauches de personnel temporaire.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA07 04 093

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
23 avril 2007

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA07 04 094

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2007, avec la modification suivante :

> La résolution CA07 03 078 est modifié par le remplacement des mots « laquelle entrera en vigueur dès que le poste de répartiteur permanent occupé présentement par madame Amélie Charbonneau sera disponible, » par ce qui suit « à partir du 1er avril 2007, ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA07 04 095

4.1 Règlement (2007)-A-12 – dépôt du certificat de la greffière

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2007)-A-12 décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2007)-A-12 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CA07 04 096

4.2 Règlement (2007)-A-13 – dépôt du certificat de la greffière

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2007)-A-13 décrétant un emprunt et une dépense de 671 000 $ pour l'achat équipements pour le Service des travaux publics. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2007)-A-13 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CA07 04 097

5.1 Ateliers de réflexion stratégique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'agglomération désirent tenir un lac-à-l'épaule en 2007 afin d'effectuer une réflexion sur certains sujets d'orientation stratégique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise une dépense de 2 500 $ (postes budgétaires 02-110-01-310, 02-110-01-419 et 02-110-00-610) pour la tenue d'un lac-à-l'épaule incluant les dépenses pour les repas, la location de salle et d'équipement, le kilométrage et les honoraires des professionnels qui participeront aux ateliers de réflexion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 098 **5.2 Office municipal d'habitation – approbation des états financiers 2006**

CONSIDÉRANT QU' le conseil a pris connaissance des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 tels que vérifiés par la firme André Charest, C.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 099 **5.3 Office de tourisme région Mont-Tremblant - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est membre de l'Office de tourisme région Mont-Tremblant et que monsieur le conseil Réjean Doré a été nommé pour la représenter au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Réjean Doré est à l'extérieur du pays et que le conseil d'agglomération souhaite être représenté à l'assemblée générale annuelle et à la réunion du conseil d'administration qui suivra;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE madame la conseillère Thérèse Barrette soit désignée comme administratrice au conseil d'administration de l'Office de tourisme région Mont-Tremblant pour la période débutant le 24 avril et se terminant le 6 mai 2007 et que la nomination de monsieur le conseiller Réjean Doré redevienne effective à compter du 7 mai 2007 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil d'agglomération.

QUE madame la conseillère Thérèse Barrette soit désignée comme représentante de la Ville de Mont-Tremblant pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2007 de l'Office de tourisme région Mont-Tremblant et que la nomination de monsieur le conseiller Réjean Doré redevienne effective pour les assemblées subséquentes et ce, qu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 04 100

6.1 Embauche d'un chef comptable au Service des finances

CONSIDÉRANT QU' par la résolution CA07 02 035, la Ville autorisait le recrutement d'un chef comptable au Service des finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marie-France Turpin au poste de chef comptable au Service des finances pour un contrat à durée déterminée de 2 ans à compter du 14 mai 2007, ou de la date indiquée au contrat que le maire et la directrice des ressources humaines sont autorisés à signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 101

6.2 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au taux horaire de 16,48 $ pour une période maximale totale de 96 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur :

- Monsieur Marc Beauchemin, à compter de la date de la fin du remplacement qu'il effectue actuellement;
- Monsieur Danny Bédard, à compter du 1er juin 2007 et à la condition que monsieur Yvan Legault revienne à son horaire régulier;
- Monsieur Jean-Denis Perreault et monsieur Alain Provost, à compter du 24 avril 2007;
- Monsieur Francis Ouellette, à compter du 7 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 102

6.3 Embauche d'un préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts temporaire au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Benoit Émond à titre de préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts temporaire au taux horaire de 14,40 $ à compter du 24 avril 2007, pour une période de 27 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 103 **6.4 Embauche d'un préposé à l'entretien des aménagements paysagers temporaire au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Lise Brown à titre de préposée à l'entretien des aménagements paysagers temporaire au Service des travaux publics au taux horaire de 12,30 $ pour une période maximale de 20 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 104 **6.5 Embauche d'étudiants – Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE retenir les candidatures des étudiants suivants au taux horaire de 10,60 $ pour une période de 9 à 16 semaines :

- Messieurs Samuel Miron, Jason Paquette, Vincent Valade, Maxime Gagnon Godard et Hugo Brodeur à l'entretien des parcs et espaces verts;
- Madame Marie-Line Lejour à l'entretien des aménagements paysagers;
- Monsieur Guylain Perreault à la voirie;
- Monsieur Jérémy Perreault à l'entretien des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 105 **6.6 Embauche d'un stagiaire en génie civil au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche monsieur Éric Gervais à titre stagiaire en génie civil au taux horaire de 13 $ à compter du 28 mai 2007 pour une période maximale de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 106 **6.7 Embauche de quatre cadets policiers au Service de police**

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité sur la piste multifonctionnelle et les sentiers cyclistes, assister les policiers lors des différents festivals et activités récréatives, effectuer la surveillance des parcs publics de la ville et la sensibilisation sur les règlements municipaux, le Service de police requiert l'embauche de quatre cadets policiers;

CONSIDÉRANT QUE suite à un affichage de postes dans les départements de techniques policières des Cégeps et à un processus de sélection, quatre candidatures sont recommandées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder l'embauche de Messieurs Billy St-Jean Gray, Justin Lavallée-Bigras et Ian St-Jean Bisson, et de madame Stéphanie Desjardins à titre de cadet policier du 28 avril au 5 septembre 2007 sur une base de 560 heures chacun au taux horaire de 11,36 $ et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 107 **6.8 Nomination au poste de lieutenant au Service de l'incendie**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Sylvain Régimballe à titre de lieutenant à compter du 24 avril 2007 et selon les conditions de l'entente collective de travail applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 108 **6.9 Augmentation du taux horaire du poste de capitaine au Service de l'incendie**

CONSIDÉRANT la progression salariale accordée au poste de lieutenant, et qu'il convient de procéder à l'augmentation salariale du poste de capitaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE modifier le salaire du poste de capitaine au Service de l'incendie au taux horaire de 26,43 $ « au combat » pour l'année 2007 avec une rétroactivité au 1er janvier 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 04 109 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le Conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 2 927,15 $ et pour le mois de mars 2007 au montant de 115 298,16 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 110 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 10 620,10 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 04 111 **9.1 Demande au ministère des Transports - branchements de services pour le nouveau garage municipal**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise du chemin de Brébeuf (route 323) afin de procéder aux branchements des services du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour ces travaux étant donné que l'entretien et le maintien de cette route est de sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à une demande d'intervention auprès du ministère des Transports du Québec afin de pouvoir exécuter les travaux de branchements de services (aqueduc et égout sanitaire) du nouveau garage municipal situé sur le chemin de Brébeuf;

QUE la Ville soit responsable des travaux et qu'elle s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention à être émis et s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original suite aux travaux;

D' autoriser le directeur des travaux publics et le responsable des services techniques à signer la demande de permis d'intervention auprès du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 112 **9.2 Entretien des systèmes de réfrigération de l'aréna – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des systèmes de réfrigération de l'aréna vient à échéance le 30 avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un terme de trois ans et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010
Fixair Inc	11 964,75 $	12 562,99 $	13 191,14 $
Les Entreprises de Réfrigération L.S. Inc	12 562,00 $	13 191,00 $	13 853,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'attribuer, conformément aux documents d'appel d'offres, le contrat d'entretien des systèmes de réfrigération de l'aréna au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Fixair Inc, pour les sommes annuelles suivantes, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-30-521) :

- 1er mai 2007 au 30 avril 2008 - pour la somme de 11 964,75 $
- 1er mai 2008 au 30 avril 2009 - pour la somme de 12 562,99 $
- 1er mai 2009 au 30 avril 2010 - pour la somme de 13 191,14 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 113 **9.3 Location de camions pour parcs – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location de trois véhicules de services pour servir à l'entretien des parcs et espaces verts pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Discount, location d'autos et camions	1 137,22 $/mois
Performance Laurentides Inc - Budget	1 247,75 $/mois

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount, location d'autos et camions, au montant de 1 137,22 $ par camion par mois, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-515), pour la location de trois camions pour une période de 4 mois soit du 1er mai au 1er septembre 2007, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 114 **9.4 Construction d'un nouvel hôtel de ville – mandat de services professionnels – formation d'un comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des esquisses et du budget préliminaire pour la construction d'un futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et autorise la formation d'un comité de sélection composé de madame Christiane Langlois, messieurs Benoit Labrosse et Gaston Marier, et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 115 **9.5 Transport en commun des personnes – modifications à l'horaire – événement Champ car**

CONSIDÉRANT QUE l'événement du Champ car qui se déroulera du 28 juin au 1er juillet 2007 attirera un grand nombre de touristes;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce a déposé une demande de doubler la fréquence des autobus de 7 à 11 heures et de 16 à 23 heures ainsi que de prolonger le service du transport en commun des personnes comme celui pendant le Festival du Blues pour le vendredi 29 juin, samedi 30 juin et dimanche 1er juillet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE pour les vendredi 29 juin, samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, le conseil d'agglomération accepte de doubler la fréquence des autobus entre 7 et 11 heures et entre 16 et 23 heures et que le service soit prolongé jusqu'à 3 h 17, pour le trajet orange, et jusqu'à 23 h 48, pour le trajet vert;

D' allouer un budget de 7 000 $ afin de couvrir les coûts supplémentaires du transporteur (poste 02-370-00-497).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 116 **9.6 Demande de réduction de vitesse – rue Léonard (route 327)**

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation sur la rue Léonard, route 327, et la volonté du conseil d'agglomération d'assurer la sécurité des jeunes à la Base de Plein Air Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports d'évaluer la situation afin d'assurer la sécurité sur la route 327 à la hauteur de la Base de Plein Air Mont-Tremblant notamment par la réduction de la vitesse permise, par l'ajout de signalisation indiquant les terrains de jeux adjacents ou par tout autre moyen que le ministère jugera approprié dans les circonstances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

CA07 04 117

11.1 Exemption de coûts de location de salle

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la ville de Mont-Tremblant et de ce fait, les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location faite par la Samaritaine de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE reconnaître la Samaritaine de Mont-Tremblant aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 04 118

11.2 Subvention à la fiducie du Domaine Saint-Bernard

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice de la collectivité;

CONSIDÉRANT la résolution CA07 01 017, adoptée par le conseil d'agglomération, fixant à 150 000 $ la subvention que la Ville verse à la fiducie en application de l'entente, pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie demande une somme additionnelle notamment afin de contribuer à la mise en service du Centre de la nature Wheeler et du Pavillon Kuchar, nouveau bâtiment construit majoritairement grâce à deux généreux donateurs (messieurs Wheeler et Kuchar) et voué à l'environnement et aux énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite collaborer avec la Fiducie dans le but notamment d'accroître et d'améliorer les services offerts aux Tremblantois et aux Tremblantoises ainsi que ceux destinés aux enfants qui fréquentent le camp de jour de la Ville, au Domaine St-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques St-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser une subvention additionnelle de 30 000 $ à la fiducie du Domaine Saint-Bernard (poste budgétaire 02-701-51-975).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
23 avril 2007

12. Police

CA07 04 119 **12.1 Soutien technique pour le système de carte d'appel 911**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien vient à échéance le 30 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie Ortivus pour le support technique et les mises à jour du système de carte d'appel à partir du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008, au montant de 34 444,62 $ taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-529) et d'autoriser le directeur adjoint à signer le contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport annuel 2006 – service de police

Le directeur du service de police dépose le rapport annuel 2006.

14.2 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 avril 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 avril 2007 conformément à l'article 13 du règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 04 120 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0388
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mai 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **9 mai 2007** à 20 h 07, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Demande à la MRC de renoncer à l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 220-2007;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

CM07 05 158

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM07 05 159

4. Demande à la MRC de renoncer à l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 220-2007

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2005, le conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant adoptait la résolution 2005-839 demandant à la MRC des Laurentides d'apporter les modifications au schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la base sud de Station Mont Tremblant dans le but de régulariser des secteurs résidentiels existants desservis par les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande de la Ville de Mont-Tremblant, la MRC des Laurentides a débuté, le 9 mars 2006, un processus de modification de son schéma d'aménagement révisé par l'adoption de la résolution 2006.03.3701;

CONSIDÉRANT QUE le processus de modification du schéma révisé a été interrompu en raison d'un avis préliminaire défavorable de la ministre des Affaires municipales et des Régions, datée du 16 mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet avis ministériel indique notamment que le projet n'est pas conforme ou manque d'informations en regard des orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du patrimoine naturel ainsi que de maintien des espèces fauniques et de leurs habitats. Dans une optique de développement durable, la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, indique qu'une réflexion d'ensemble doit être faite sur le développement de la zone de Tremblant et que la démarche lui apparaît « prématurée, considérant que les discussions sur les enjeux, les problématiques et les solutions n'ont pas encore débuté en ce qui concerne l'habitat du cerf de Virginie »;

CONSIDÉRANT QUE la ministre demandait alors à la MRC « de surseoir à l'adoption du règlement, tant et aussi longtemps que cette stratégie ne sera pas définie »;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, la MRC a déployé des énergies considérables dans l'élaboration d'une stratégie de développement durable touchant l'habitat du cerf de Virginie pour le secteur de Mont Tremblant et qu'il convient de souligner l'appréciation de la Ville de Mont-Tremblant pour les nombreux efforts investis à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, la MRC a repris ses actions dans le but de modifier le périmètre d'urbanisation de la base sud de Station Mont Tremblant en tenant compte des commentaires et recommandations de la ministre. Ainsi, lors de la séance du 25 janvier 2007, le conseil des maires a adopté :

- un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif aux périmètres d'urbanisation de la ville de Mont-Tremblant, aux aires de ravage et à la délimitation d'un corridor faunique;

- la résolution 2007.01.3918 décrétant un contrôle intérimaire sur les usages, les constructions, les densités et l'abattage d'arbres dans une nouvelle zone d'habitat faunique et un corridor faunique sur les territoires de la ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac-Supérieur, de La Conception et de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT les nombreuses inquiétudes des propriétaires fonciers concernés, adressées à la MRC, aux membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant ainsi qu'aux fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la réception, en date de ce jour, d'une mise en demeure de Me Paul Langevin de la firme Bussières Racine et Langevin, avocats, au nom de Les Sommets du Mont Tremblant inc. stipulant qu'il a reçu instruction de sa cliente « de contester les pouvoirs habilitants de la MRC à créer un corridor faunique, qui de l'avis du soussigné, sont illégaux et subsidiairement ont aussi un effet expropriant en l'espèce »;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 10 mai 2007, le conseil des maires de la MRC des Laurentides envisage d'adopter un règlement de contrôle intérimaire, qui constitue une version améliorée des normes décrétées par la résolution 2007.01.3918 suite aux consultations effectuées avec le milieu et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reporté son échéancier pour l'adoption d'un nouveau projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant sur l'extension du périmètre d'urbanisation de la base sud de Station Mont Tremblant mais qu'elle entend, malgré cela, adopter le règlement de contrôle intérimaire, ce 10 mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de contrôle intérimaire 220-2007 affecte un territoire beaucoup plus vaste que celui visé par la résolution 2005-839, qui concernait le secteur construit de la base sud de Station Mont Tremblant, et qu'il a des impacts non négligeables sur le potentiel de développement des autres propriétés visées par le corridor et l'aire d'habitat fauniques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant amorce un exercice d'élaboration d'un plan stratégique de développement durable sur son territoire et qu'il convient de coordonner les efforts locaux et régionaux dans cette voie afin d'harmoniser les actions et de s'assurer d'un développement respectueux des enjeux de la région de Mont-Tremblant et de son patrimoine naturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Brisebois
Appuyé par monsieur le conseiller André David

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant s'oppose à l'adoption, par la MRC des Laurentides, du projet de *règlement de contrôle intérimaire 220-2007 sur les usages, les densités et l'abattage d'arbres dans une zone d'habitat faunique sur les territoires de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac Supérieur, de la Conception et de Lac-Tremblant-Nord* lequel va au-delà de l'objectif initial d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la base sud de Station Mont Tremblant dans le but de régulariser des secteurs résidentiels existants desservis par les services d'aqueduc et d'égout et à son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0391

initiales de la greffière

CM07 05 160

6. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée et terminée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0392

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **14 mai 2007** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 avril 2007;

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 9 mai 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement (2007)-91-1 - dépôt du certificat suite à la tenue du registre;

4.2 Règlement 87-02-164-2 - dépôt du certificat suite à la tenue du registre;

4.3 Règlement modifiant le règlement 188-(1997) concernant la collecte des déchets et des matières recyclables de l'ancienne ville de Saint-Jovite - avis de motion;

4.4 Règlement modifiant le règlement 366-97 concernant la collecte des déchets et des matières recyclables de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite - avis de motion;

4.5 Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (Dispositions relatives aux ravages de cerfs de Virginie) - avis de motion;

5. Administration

5.1 Journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme;

5.2 Chevaliers de Colomb - vin d'honneur;

5.3 Paroisse Saint-Jovite - souper bénéfice;

5.4 Paroisse Saint-Jovite - vin d'honneur;

5.5 Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant - contribution financière;

5.6 Classique Rotary des Célébrités - contribution financière;

5.7 Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière et Société Canadienne du Cancer - contribution financière;

5.8 Acquisition des lots désignés comme rue dans le secteur des Palissades - mandat de services professionnels;

5.9 Autorisation d'événement- règlement 53;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2007

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment – Service de l'urbanisme;

6.2 Modification de la résolution CM07 04 134;

6.3 Embauche d'un opérateur temporaire – assainissement des eaux – Service des travaux publics;

6.4 Embauche d'un responsable – camp d'été 2007;

6.5 Embauche de 34 animateurs – camp d'été 2007;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant – contribution annuelle;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 rue Latreille – empiètement en marge avant;

8.1.2 501, rue des Pensées – empiètement en marge avant;

8.1.3 2245, chemin du Village – empiètement en marge avant;

8.1.4 444, rue de la Forge – empiètements en marges arrière et latérale;

8.1.5 chemin Paquette – réduction de la profondeur d'un lot;

8.1.6 150, rue Léonard – empiètement en marge arrière;

8.1.7 chemin de la Corniche – réduction de la profondeur d'un lot;

8.1.8 706, rue Labelle – empiètements en marges latérale et arrière;

8.1.9 rue de Saint-Jovite – empiètements en marges avant;

8.1.10 rue de Saint-Jovite – empiètements en marges avant;

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 avril 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 16 avril 2007;

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion spéciale du 2 mai 2007;

8.3 Retiré;

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – entente de report;

8.5 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I;

8.6 Modification du tracé de la collectrice Latreille / Vaillancourt – 9162-0377 Québec Inc.– zone Ca-103 – route 117;

8.7 Proposition de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – Les propriétés Provigo Ltée – zone Ca-102;

8.8 Demande de modification à la réglementation – Golf Manitou – 251, chemin Clément;

8.9 Déplacement d'une section d'un sentier de motoneige;

9. Travaux publics

9.1 Municipalisation d'infrastructures;

9.2 Usine de traitement d'eau potable – secteur Mont-Tremblant – mandat pour services professionnels;

9.3 Poste de pompage des Chutes – contrat pour achat et installation de pompes;

9.4 Réfection du quai du lac Tremblant – mandat de services professionnels;

9.5 Réfection de chemins – décret des travaux et appropriation de fonds;

9.6 Parc écologique – acceptation finale des travaux;
9.7 Trottoir - chemins des Voyageurs - mandat de services professionnels;

10. Environnement

10.1 Gestion des matières résiduelles du Versant Soleil;
10.2 Location d'une voiture pour le Service de l'environnement;
10.3 Programme Bleu Laurentides – contrat;
10.4 Achats de composteurs domestiques supplémentaires;

11. Culture & Loisirs

11.1 Subventions à un organisme.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM07 05 161 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM07 05 162 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 avril 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 163 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 avril 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 23 avril 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 164 **3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 9 mai 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 9 mai 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 05 165 **4.1 Règlement (2007)-91-1 – dépôt du certificat suite à la tenue du registre**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2007)-91-1 modifiant le règlement (2006)-91 décrétant un emprunt et une dépense de 248 700 $ pour la construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-Bois afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 285 000 $. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 50 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2007)-91-1 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM07 05 166 **4.2 Règlement 87-02-164-2 – dépôt du certificat suite à la tenue du registre**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement 87-02-164-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (MFC Construction – chemin du Franc-Nord). Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement 87-02-164-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM07 05 167 **4.3 Règlement modifiant le règlement 188-(1997) concernant la collecte des déchets et des matières recyclables de l'ancienne ville de Saint-Jovite- avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 188-(1997) concernant la collecte des déchets et des matières recyclables de l'ancienne ville de Saint-Jovite.

CM07 05 168 **4.4 Règlement modifiant le règlement 366-97 concernant la collecte des déchets et des matières recyclables de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite- avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 366-97 concernant la collecte des déchets et des matières recyclables de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite.

CM07 05 169 **4.5 Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (Dispositions relatives aux ravages de cerfs de Virginie) - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)–59 à l'effet de spécifier que les dispositions relatives aux ravages de cerfs de Virginie ne sont applicables qu'au territoire de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Jovite affecté par un ravage.

5. Administration

CM07 05 170 **5.1 Journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur soit autorisé à participer à la journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme sous le thème « Le coffre à outils du CCU, volet 2 » qui se tiendra le 26 mai 2007 à Beloeil;

DE payer les frais d'inscription coût de 135 $, taxes incluses, et les autres dépenses inhérentes à cette formation (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 171 **5.2 Chevaliers de Colomb - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb du Conseil 2377 soulignent les 60, 50 et 40 ans de prêtrise respective de messieurs Jérôme Ouellette, André Desjardins et de Robert Pellerin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ aux Chevaliers de Colomb du Conseil 2377 pour organiser un vin d'honneur, le 9 juin 2007, afin de souligner les jubilés sacerdotaux (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 172 **5.3 Paroisse Saint-Jovite - souper bénéfice**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur et sa conjointe représentent la ville au souper bénéfice « Missions Chez Nous » de la Paroisse Saint-Jovite qui aura lieu le dimanche 27 mai 2007 à l'église Saint-Jovite;

D' acheter deux billets au montant total de 50 $, (poste budgétaire 02-110-00-342) pour la participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 173 **5.4 Paroisse Saint-Jovite – vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 3 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ à la Paroisse Saint-Jovite pour tenir un vin d'honneur soulignant les noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 174 **5.5 Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant - contribution financière**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser la somme de 200 $ (poste budgétaire 02-110-00-610) en guise de participation de la Ville au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui se tiendra le mercredi 6 juin 2007 à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 175 **5.6 Classique Rotary des Célébrités - contribution financière**

Il est proposé par monsieur Jacques St-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser la somme de 250 $ (poste budgétaire 02-110-00-610) au Club Rotary pour la 4e édition de la Classique Rotary des Célébrités qui aura lieu les 17 et 18 juin 2007 à Mont-Tremblant, à titre de commanditaire *Mérite*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 176

5.7 Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière et Société Canadienne du Cancer - contribution financière

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE messieurs les conseillers Yvon Meilleur et Vincent Perreault représentent la ville au souper du tournoi de golf organisé conjointement par la Télévision communautaire Laurentides-Lanaudière et la Société Canadienne du Cancer, dans le cadre d'une levée de fonds, qui aura lieu le mercredi 23 mai 2007 à Gray Rocks;

D' acheter deux billets au montant total de 120 $ taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-342), pour la participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 177

5.8 Acquisition des lots désignés comme rue dans le secteur des Palissades – mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE plusieurs subdivisions du lot 208 du canton De Salaberry dans le secteur des Palissades sont désignés à titre de rue sur les plans de cadastre;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des subdivisions du lot 208 du canton De Salaberry désignées à titre de rue sur les plans de cadastre selon la liste jointe en annexe et ce, à des fins de réserve foncière et de remembrement;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour effectuer les procédures nécessaires à cette expropriation (montant maximal pré-autorisé par une affectation du surplus libre accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 178

5.9 Autorisation d'événement – règlement 53

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation a été reçue pour un feu d'artifice le 25 mai prochain et qu'une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 25 mai 2007 vers 22 h 30 selon la demande de madame Julie Lemay, déléguée commerciale de l'hôtel.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM07 05 179

6.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment – Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler le poste vacant d'inspecteur en bâtiment suite au départ de madame Pascale Duquette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Lévesque à titre d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme, en période de mise à l'essai à compter du 28 mai 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 180

6.2 Modification de la résolution CM07 04 134

CONSIDÉRANT le désistement d'une des deux personnes engagées à titre de stagiaire en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM07 04 134 en remplaçant le nom de madame Catherine Leduc par celui de madame Ariane Brisson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 181

6.3 Embauche d'un opérateur temporaire – assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Marie-France Chalifoux à titre d'opératrice – assainissement des eaux temporaire au Service des travaux publics au taux horaire de 16,48 $ à compter du 11 juin 2007 pour une période de 16 semaines et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 182 **6.4 Embauche d'un responsable – camp été 2007**

CONSIDÉRANT QU' il convient de procéder à l'embauche d'un responsable pour le camp d'été 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs est satisfait du travail effectué par madame Véronique Melançon lors de la saison 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Melançon à titre de responsable pour le camp d'été 2007 au taux horaire de 15,45 $ (poste budgétaire 02-701-55-141) à compter du 22 mai 2007 pour une période de 14 semaines et selon les conditions de la convention collective applicables aux employés temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 183 **6.5 Embauche de 34 animateurs - camp d'été 2007**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de plus de 400 jeunes est attendue pour la saison estivale 2007 et qu'il convient de maintenir un ratio d'un animateur pour 12 enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période de 8 semaines débutant le 25 juin 2007 :

- Messieurs Olivier Coutlée, Patrick Arseneau, Miguel Tremblay, François Cimon, Gabriel Gervais, Manuel Vézina, Guillaume Clément et mesdames Noémie Caron-Marcotte, Charlène Duquette, Chloé Gélinas-Séguin, Maude Brisebois-Renaud, Éloise Gauthier-Lefebvre, Katherine Fortin, Fanie Miron–St-Jean, Coralie Léonard et Myriam Legault-Charlebois au taux horaire de 8,75 $;

- Monsieur Novam Desjardins et mesdames Janick Charbonneau et Emmanuelle Desnoyers-Corbeil au taux horaire de 9,00 $;

- Messieurs Thimothé Bernard, Marc-André Lagacé, Thierry Léonard et mesdames Lizanne Brisebois, Isobel Cimon, Geneviève Galipeau, Marie-Pier Labonté, Marie-Andrée Lafontaine, Véronique Lambert-Obry au taux horaire de 9,30 $;

- Messieurs Cédric Gélinas-Séguin, Jonathan Vaillancourt et mesdames Marie-Josée Lapalme, Véronique Leduc, Marie-Ève Perreault, Stéphanie Provost au taux horaire de 9,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM07 05 184 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 6 416,13 $ et pour le mois d'avril au montant de 122 101,44 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 185 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 5 697,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 186 **7.3 Agence de développement Station Mont Tremblant – contribution annuelle**

CONSIDÉRANT QU' en application de la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont-Tremblant* et de la lettre d'entente en faisant partie, la contribution annuelle de la Ville doit être le moindre des obligations financières de l'Agence et de la richesse foncière générée par la phase II du projet de Station Mont Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE les obligations financières de l'Agence pour l'exercice 2007 sont de 1 551 792 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le versement à l'Agence de développement Station Mont Tremblant d'une somme de 1 551 792 $ pour l'exercice 2007, soit 50% payable immédiatement et 50% payable le 30 septembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Latreille – empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-17) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment commercial à 2,5 mètres de la ligne avant alors que la marge avant minimale prescrite est de 7,5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous condition (CV2007-045).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 501, rue des Pensées – empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-18) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment existant à 6,85 mètres de la ligne avant alors que la marge minimale prescrite est de 7,5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-037).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 2245, chemin du Village – empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-19) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 7,10 mètres de la rue Séguin alors qu'une marge minimale de 8 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-025).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 444, rue de la Forge – empiètements en marges arrière et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-20) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment existant à 1,63 mètre de la ligne latérale et à 3,14 mètres de la ligne arrière alors que les marges minimales à respecter sont de 2 mètres en marge latérale et de 4 mètres en marge arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-036).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin Paquette – réduction de la profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-21) vise à autoriser la création d'un lot de forme irrégulière ayant une profondeur de 36,81 mètres alors que la profondeur minimale prescrite est de 60 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-038).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 150, rue Léonard – empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-22) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à un bâtiment principal à 2,28 mètres de la ligne arrière alors que la marge arrière requise est de 4 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-039).

Questions du public :

- **Christine Tremblay, résidente du 150, rue Léonard**
Elle demande si les membres du conseil ont reçu sa lettre concernant la préservation de la haie.

8.1.7 Chemin de la Corniche – réduction de la profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-23) vise à autoriser la création d'un lot d'une profondeur de 65 mètres alors que la profondeur minimale exigée est de 75 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CT2007-024).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 706, rue Labelle – empiètements en marges latérale et arrière

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-24) vise à régulariser l'implantation d'un garage existant à 0,56 mètre de la ligne latérale droite et à 0,62 mètre de la ligne arrière alors que la distance minimale requise entre un garage détaché et la ligne de propriété est de 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-051).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Rue de Saint-Jovite – empiètements en marges avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-25) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment commercial à 5,17 mètres de la rue Vaillancourt et à 6,59 mètres de la rue de Saint-Jovite alors qu'une marge minimale de 9 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2007-041)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Rue de Saint-Jovite – empiètements en marges avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-26) vise à autoriser :

- l'implantation d'un bâtiment commercial (bâtiment B), à 4,5 mètres de la rue Vaillancourt et à 6,2 mètres de la rue de Saint-Jovite alors qu'une marge avant de 9 mètres est requise.
- l'implantation d'un bâtiment commercial (bâtiment C) à 6,18 mètres de la rue de Saint-Jovite alors qu'une marge avant de 9 mètres est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-042 et CV2007-43).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 05 187

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 avril 2007

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 150 rue Léonard, 444 rue de la Forge, 501 rue des Pensées, 706 rue Labelle ainsi que pour des terrains non construits sur la rue Latreille, le chemin Paquette et sur la rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 150 rue Léonard, 330, 720 et 792 rue de Saint-Jovite, 640 rue Labelle ainsi que pour des terrains non construits situés sur la rue de Saint-Jovite et sur la rue Latreille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 avril 2007 portant les numéros CV2007-036 à CV2007-039, CV2007-041 à CV2007-047 et CV2007-049 et CV2007-051;

D' accepter la demande des Résidences Léonard au 150, rue Léonard faisant l'objet de la résolution CV2007-040 conformément aux plans d'élévation réalisés par Maisons Marcoux en date du 13 novembre 2006 et révisés au 6 mars 2007, à la condition suivante :

- qu'une garantie représentant 2 % du coût des travaux soit déposée afin d'inciter le propriétaire à prendre les mesures nécessaires pour protéger la haie de cèdres en cour arrière ou pour la remplacer, si besoin est, par une haie d'un volume équivalent;

D' d'accepter le projet d'aménagement de stationnement et de rénovation de bâtiment de madame Élaine Blais au 640, rue Labelle faisant l'objet de la recommandation du CCU CV2007-048, conformément au plan d'ensemble de la firme Marcotte Design daté du 1er octobre 2006 et à l'esquisse réalisée à la main par la requérante et déposée le 23 mars 2007, le tout à la condition suivante :

- que la couleur principale du bâtiment soit la suivante : 50YY83/171 du type de peinture « Premier ».

DE reporter la décision sur la demande d'enseigne au 792, rue de St-Jovite faisant l'objet de la résolution CV2007-050.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 188

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant – réunion du 16 avril 2007

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 2245, chemin du Village ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin de la Corniche, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1908, 1926 et 1950 chemin du Village, 141 chemin des Cerfs, 118 chemin de Kandahar ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin de la Réserve;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « chemin de l'Aventure »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 16 avril 2007 portant les numéros CT2007-024, CT2007-025 et CT2007-027 à CT2007-032.

D' accepter l'enseigne proposé pour le 1950, chemin du Village, faisant l'objet de la recommandation du CCU CT2007-026, conformément au plan réalisé par les Enseignes Simon inc. en date du 20 mars 2007 et aux conditions suivantes :

- que les couleurs, formes et revêtements de bois et bardeaux des pignons du bâtiment soient reproduits sur le pignon de l'enseigne et le revêtement extérieur sur ses supports;

- qu'une base en pierres soit aménagée au pied de l'enseigne, construite avec la même pierre des champs et en continuité avec le mur de pierres longeant le chemin du Village à plusieurs endroits du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 189 **8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion spéciale du 2 mai 2007**

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 348 et 1005, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 2 mai 2007 portant le numéro CV2007-057 et CV2007-058 et, dans ce dernier cas, avec la précision suivante :

- que le plan d'aménagement paysager soit déposé lors de l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Retiré

CM07 05 190 **8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – entente de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant le projet de lotissement de madame Micheline Brosseau;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé, le 2 avril 2007, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Denis Robidoux, en date du 22 mars 2007, portant le numéro de dossier 06-588 et de sa minute 4653;

CONSIDÉRANT QUE les deux lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par madame Micheline Brosseau visant la signature d'une entente de report de contribution pour fins de

parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 3 965 447 et 3 965 448, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 191 **8.5 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux du niveau I suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
2842-3846 Québec inc.	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
Domaine des Pins – rue Labelle – prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout	
Station Mont Tremblant - Versant Soleil	
Secteur Est – réservoir et station de surpression	
Carrefour giratoire du chemin Duplessis	
Raccordement des infrastructures d'aqueduc et d'égout aux conduites des quatre bassins et modification au poste de surpression	
Prolongement du réseau d'aqueduc du chemin Duplessis	
Versant Soleil – construction du lac, digue et l'aire de jeux	
Construction du corridor des infrastructures	
Les Constructions Mont-Tremblant inc.	
Les Rives du Sanctuaire (golf Le Maître) – prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout.	
Station Mont Tremblant - Versant Soleil	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie de niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.
Construction du chemin autour du lac et son carrefour giratoire	
Construction du chemin d'accès principal, du carrefour giratoire et de la digue	
Secteur Est – première partie du chemin Est	
Secteur Est – deuxième partie du chemin Est	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 192

8.6 Modification du tracé de la collectrice Latreille / Vaillancourt – 9162- 0377 Québec Inc. – zone Ca-103 – route 117

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 13 novembre 2006, la résolution CM06 11 507, acceptant la proposition de réaménagement de la route 117 révisée du ministère des Transports du Québec « Avec la sortie à Vaillancourt » telle qu'illustrée au feuillet no 2 intitulé « Phase de construction, Phase 2 Échangeur route 117 et Vaillancourt – projet TL20-5573-9932 » daté du 20 octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9162-0377 Québec Inc. a déposé les 8 février et 11 avril 2007, une demande comportant une lettre explicative du projet, datée du 7 février 2007 accompagnée de plans complémentaires de même qu'un plan illustrant la proposition révisée, daté du 11 avril 2007, le tout, préparé par la compagnie Daniel Arbour & Associés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet que soit modifié le tracé de la collectrice projetée entre la rue Latreille et le futur échangeur Vaillancourt tel qu'illustré au plan accepté par le Conseil le 13 novembre 2006 et ce, de façon à tenir compte des limites de la propriété affectée, laquelle se situe sur les lots 3280258 et 3280259;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé tient compte du milieu naturel en place tout en permettant la mise en valeur de la propriété concernée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la proposition de modification du tracé de la collectrice Latreille/Vaillancourt de la compagnie 9162-0377 Québec Inc. Ce tracé et la configuration peuvent toutefois varier légèrement de façon à s'adapter à la topographie du terrain;

QUE le requérant soit informé qu'au dépôt de sa demande de planification d'ensemble pour sa propriété, il devra produire une démonstration ou une étude validant les installations nécessaires pour assurer la sécurité dans le secteur de l'intersection de la collectrice à l'échangeur Vaillancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 193

8.7 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – Les propriétés Provigo Ltée – zone Ca-102

CONSIDÉRANT la proposition de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels déposée par Les Propriétés Provigo Ltée le 4 mai 2007;

CONSIDÉRANT QU' une planification d'ensemble a été acceptée pour la zone commerciale artérielle Ca-102 et une partie de la zone Ca-103, auxquelles s'intègre un sentier piétonnier longeant le ruisseau Clair et un sentier récréatif longeant la route 117 le tout, tel que planifié au plan directeur des Parcs;

CONSIDÉRANT la présence dans ce secteur de nombreux milieux humides attenants au ruisseau Clair à l'intérieur desquels devraient passer le sentier piétonnier projeté;

CONSIDÉRANT QUE les milieux humides répertoriés sur la propriété du requérant ne sont pas ciblés, au plan directeur des Parcs, à titre de milieux devant être acquis à des fins de préservation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accepter la proposition du requérant à l'effet de consentir à la Ville, à titre de contribution pour fins de parcs, l'emprise du tracé du sentier récréatif planifié en bordure de la route 117 le tout, tel que planifié au Plan directeur des Parcs;

DE refuser la proposition du requérant à l'effet de consentir à la Ville, à titre de contribution pour fins de parcs, les milieux humides identifiés au plan produit par Daniel Arbour & Associés en date du 2 mai 2007. Malgré qu'elle ne souhaite pas que ces espaces soient comptabilisés à titre de contribution, la Ville demeure toutefois ouverte à ce qu'ils lui soient cédés à des fins de préservation;

QUE le requérant soit informé que la balance de la contribution devra être consentie en argent;

QUE le tracé de sentier piétonnier prévu au Plan directeur des Parcs en bordure du ruisseau Clair, entre la rue Latreille et la rue des Pionniers soit déplacé sur l'emprise de la collectrice est/ouest planifiée au plan d'aménagement d'ensemble de ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 194

8.8 Demande de modification à la réglementation – Golf Manitou – 251, chemin Clément

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification à la réglementation, datée du 28 mars 2007, a été déposée par Le Village Manitou Inc., laquelle apparaît au document intitulé « Le Village Manitou Inc. – Proposition de développement et changements aux documents d'urbanisme – mars 2007 »;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet d'autoriser une modification à la réglementation qui permettrait, à l'intérieur de la zone V 612-5, l'aménagement d'un complexe hôtelier comportant notamment, un hôtel et des bâtiments d'habitation, le tout, en complément au golf existant;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur d'un secteur touristique où les activités récréatives et les commerces d'hébergement sont ciblés à titre d'usages compatibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à consolider la vocation de ce secteur tout en permettant le maintien et la mise en valeur du golf existant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter, sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, la modification à la réglementation qui permettra la réalisation du projet à l'intérieur de la zone V 612-5 aux conditions suivantes :

QUE le site soit obligatoirement desservi par l'aqueduc et l'égout;

QUE la réglementation qui sera mise en place prévoit la nécessité que soit construit l'hôtel, à titre de bâtiment principal du projet en début de construction;

QU' une entente intervienne entre le propriétaire et la Ville avant l'adoption des règlements laquelle comportera des dispositions sur les éléments suivants :

- un engagement du promoteur à reboiser la propriété (berge et secteurs identifiés à la demande) tel que proposé aux documents produits par Biofilia dans le cadre de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et ce, dans un délai établi. Une garantie financière devra être soumise par la même occasion à ces fins (le promoteur devra soumettre au préalable, un estimé de ces coûts);

- un engagement à respecter les dispositions environnementales et les dispositions du volet communautaire du protocole intervenu entre la Ville et le Golf Manitou (mai 2001);

QUE le projet soit assujetti à un PIIA qui comportera notamment, des dispositions sur l'architecture des bâtiments, sur les aménagements paysagers et les aires de stationnement, sur l'affichage et sur la gestion de l'éclairage;

QU' une attestation d'un professionnel en la matière soit fournie avant l'adoption des règlements, confirmant que le site de construction des bâtiments se retrouve complètement à l'extérieur du site de l'ancien dépotoir;

QUE conformément aux dispositions du règlement (2001)-07, le requérant mandate un consultant externe en urbanisme, approuvé par la Ville, pour la confection des textes réglementaires requis et que ces documents soient soumis au Service de l'urbanisme pour approbation pour le 8 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 195 **8.9 Déplacement d'une section d'un sentier de motoneige**

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Diable et Rouge fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le déplacement du tracé d'une section d'environ 762 mètres d'un sentier de motoneige en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de cette section ne peut se faire à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole de ce secteur ne sera pas affectée par le déplacement de ce sentier étant donné qu'il ne sera utilisé que pendant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet est conforme au règlement de zonage;

QUE le conseil informe le Club qu'afin de permettre la circulation des motoneiges sur le sentier proposé, il lui revient de s'assurer du respect des dispositions du règlement (2002)-19 concernant les lieux de circulation, les règles d'utilisation et les règles de circulation des motoneiges, des véhicules tout terrain et des autres véhicules hors route sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant, notamment de l'obtention de l'autorisation des propriétaires ou occupants des habitations situées à moins de 300 mètres, si applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 196 **8.10 Abrogation de la résolution CM06 10 457 – mandat de service professionnel**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville* permet aux directeurs d'attribuer des contrats de services professionnels en respectant les conditions de ce règlement, soit pour une somme de 2 000 $ dans le cas des directeurs, 5 000 $ pour le directeur du service des travaux publics et 20 000 $ pour la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt d'une demande d'opération cadastrale par un citoyen, un évaluateur agréé doit être mandaté, au frais de ce dernier, pour établir la valeur du terrain afin d'établir la somme à verser pour la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère qu'un délai de 10 jours ouvrables est suffisant pour la réalisation de ces mandats dans le but d'offrir un service rapide à ses citoyens et que la procédure par délégation de pouvoir permet d'agir avec diligence;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CM 06 10 457 et de procéder à l'attribution de ces mandats en conformité avec les dispositions du règlement (2006)-A-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 05 197 **9.1 Municipalisation d'infrastructures**

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux afin de procéder aux prolongements de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT les demandes des promoteurs à l'effet de céder à la Ville ces réseaux incluant les postes de pompage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE conditionnellement au respect des exigences des ententes relatives aux travaux municipaux, et à ce que les frais et la préparation des documents nécessaires soient assumés par les demandeurs, le conseil accepte les demandes suivantes :

	Demandeur	Objet
1.	Les Constructions Mont-Tremblant inc.	Cession des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire incluant un poste de pompage pour le projet les Rives du Sanctuaire situé sur le site du golf Le Maître
2.	2842-3846 Québec inc.	Cession des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire incluant un poste de pompage pour le projet du Domaine des Pins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 198

9.2 Usine de traitement d'eau potable – secteur Tremblant - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 (2) de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet de retirer l'obligation de soumissions publiques aux services professionnels relatifs à un contrat conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions;

CONSIDÉRANT la résolution 2001-942 ayant fait l'objet d'un appel d'offres public auprès de firmes d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des études préliminaires, la préparation des plans et devis préliminaires et pour construction, ainsi que la surveillance des projets d'agrandissement et d'amélioration de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant et de mise en opération du système d'ozonation de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT les résolutions 2004-367 (réalisation du rapport de conception du projet d'agrandissement et d'amélioration de l'usine de traitement d'eau potable) et 2005-193 (avis technique concernant l'obligation de filtration);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, une dérogation à l'obligation de filtration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir une étude technico-économique sur les alternatives de traitement de l'eau potable en fonction de la vulnérabilité aux cyanobactéries;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater la firme Axor experts-conseils pour la fourniture des services professionnels nécessaires pour réaliser une étude des alternatives pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Tremblant en intégrant la problématique de la vulnérabilité aux cyanobactéries pour la somme de 21 930 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-412-01-711), le tout selon l'offre de service datée du 30 avril 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 199

9.3 Poste de pompage des Chutes –achat et installation de pompes

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer la réfection du poste de pompage des Chutes pour augmenter sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ITT FLYGT Canada inc. est le seul fournisseur dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens à pouvoir fournir les 2 nouvelles pompes de 35HP modèle FLYGT NP-3171 SH en remplacement des 2 pompes existantes de 20HP modèle FLYGT CP-3152 SH qui sont défectueuses;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes,* des vérifications sérieuses et documentées ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur;

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture de 2 démarreurs progressifs pour les nouvelles pompes ainsi que pour le raccordement de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la soumission de la compagnie ITT FLYGT Canada inc. pour la fourniture de 2 nouvelles pompes de 35HP modèle FLYGT NP-3171 SH incluant les vannes de chasse et un crédit pour la reprise des pompes FLYGT existantes pour une somme de 55 028,73 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-415-11-721);

D' accepter la soumission de la compagnie J.M. Léonard Électricien inc. pour la fourniture de 2 démarreurs progressifs et le raccordement des nouvelles pompes de 35HP pour une somme de 11 588,72 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-415-11-721).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 200
Modifiée le 21 juin 07 par la résolution CM07 06 211 adoptée le 11 juin 2007

9.4 Réfection du quai du lac Tremblant – mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CM07 04 144 pour l'évaluation des offres de services professionnels relatives au projet de réfection du quai du lac Tremblant se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
Génivar	85/100	27,17
Axor experts-conseils	71,5/100	32,84
Marchandhoule et associés	61/100	N/A

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Axor experts-conseils pour préparer les plans et devis préliminaires et définitifs de construction, et effectuer la surveillance des travaux de réfection du quai du lac Tremblant pour un montant de 42 161,50 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-40-721), le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2007-01.

D' autoriser Axor experts-conseils inc. à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de réfection du quai fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 201 **9.5 Réfection de chemins – décret de travaux et appropriation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer la réfection de plusieurs chemins, entre autres, en procédant à la pulvérisation, au rechargement, au reprofilage de fossés et remplacement de ponceaux ainsi qu'au pavage de certains chemins;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 500 000 $ a été prévue à cette fin au budget 2007;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière de 100 000 $ a été accordée par le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE décréter la réalisation des travaux de réfection et d'entretien sur les chemins du Lac-Gauthier, du Domaine-Millette, Champagne, de la Paroi, du Mont-du-Daim, Maisonneuve, sur les rues Barbe et Émond, le 7e rang, l'impasse des Bourons ainsi que sur la montée Tassé pour une somme maximale de 280 000 $ en coût de matériaux et location d'équipement excluant le pavage pour lequel des appels d'offres distincts sont effectués et d'autoriser la trésorière à payer le montant de 280 000 $ (poste budgétaire 22-320-00-100).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 202 **9.6 Parc écologique – acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un parc écologique ont été réalisés par l'entreprise Construction MBN inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par le consortium d'ingénieurs-conseils Labelle-Ryan Génipro-Génivar;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'acceptation finale des travaux (Phase 1) lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2006 (résolution CM06 03 126);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux pour l'aménagement d'un parc écologique et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 13 468,96 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-001), à l'entreprise Construction MBN inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 203 **9.7 Trottoir - chemin des Voyageurs - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu une offre de service datée du 27 avril 2007 de la firme Marchandhoule et associés étant la firme qui a développé une expertise particulière dans le secteur pour des travaux similaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatives à la possibilité de renflouer le fonds général pour une dépense engagée avant l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt dont l'objet est visé par celui-ci pour une partie de l'emprunt non supérieure à 5 % du montant de la dépense qui y est prévue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Marchandhoule et associés pour l'élaboration des plans et devis préliminaires et définitifs de construction d'un trottoir sur le chemin des Voyageurs entre le chemin Duplessis et le trottoir existant, pour une somme de 5 900 $, taxes en sus (payable par le poste budgétaire 02-320-00-411 et pouvant être remboursable par un éventuel règlement d'emprunt).

DE mandater la firme également pour les services de surveillance des travaux pendant la construction pour une somme de 2 900 $, taxes en sus, (poste budgétaire 02-320-00-411) cette portion du mandat est cependant conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 05 204 **10.1 Gestion des matières résiduelles du Versant Soleil**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Station Mont Tremblant ont convenu, lors d'une entente cadre signée le 7 avril 2003, des modalités devant harmoniser leurs opérations respectives afin de réaliser le projet Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE les articles 5.3.1 et 5.3.2 de l'entente cadre concernant respectivement les modalités de desserte et de cueillette des matières résiduelles ainsi que les mesures incitatives nécessaires au recyclage sur le site du projet;

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant a déposé à la Ville, en janvier 2007, un document décrivant les modalités de gestion des matières résiduelles sur le site du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte le document de Station Mont Tremblant lequel est conforme aux prescriptions prévues au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides;

DE confirmer que l'article 5.3.1 de l'entente cadre ne s'applique plus compte-tenu d'une gestion globale par le promoteur, hors-contrat municipal et que de ce fait, aucune tarification municipale n'est à envisager pour ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 205 **10.2 Location d'une voiture pour le Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT QUE pour les déplacements des deux stagiaires du Service de l'environnement sur le territoire, une voiture est requise et que le Service a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix(taxes incluses)
Auto Choix St-Jovite inc.	2 392,92 $
Vitro Plus Ziebart	2 968,98 $
Budget - Location Autos et Camions	3 025,37 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Auto Choix St-Jovite inc. au montant de 2 392,92 $, taxes incluses, (poste budgétaire 02-470-00-515) pour la location d'une voiture pour la période du 28 mai 2007 au 17 août 2007, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 206 **10.3 Programme Bleu Laurentides - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer au programme Bleu Laurentides, du CRE Laurentides, pour la saison estivale 2007 afin de mettre sur pied des plans d'action avec les associations de lacs de son territoire pour faire face aux différents problèmes environnementaux dont les cyanobactéries;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat avec le CRE Laurentides afin d'adhérer au programme Bleu Laurentides, pour une période de 16 semaines, soit du 28 mai au 14 septembre 2007 au coût de 15 953 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 05 207 **10.4 Achats de composteurs domestiques supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE le programme de compostage domestique mis de l'avant par la Ville pour l'année 2007 connaît un grand succès et semble combler un besoin au sein de la communauté locale;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun de prolonger le programme afin de rencontrer les demandes actuelles des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la Ville prolonge le programme de compostage domestique subventionné à 50 % en autorisant l'achat de 100 composteurs supplémentaires avec la formation gratuite y étant rattachée au montant de 5 469,60 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-451-10-695).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM07 05 208 **11.1 Subventions à un organisme**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant a déposé une demande de soutien financier pour la tenue d'activités dans le cadre de l'événement d'envergure internationale *Champ Car* qui aura lieu le 29 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE verser un montant de 3 000 $ à la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant pour les activités qu'elle organise dans le cadre de l'événement *Champ Car,* (poste budgétaire 02-701-90-970) lesquelles sont autorisées en vertu du règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, de même que la demande de permis d'alcool pour l'activité qui se tiendra à la plage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2007

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement Mont-Tremblant**

Il félicite la ville pour sa participation au programme Bleu Laurentides, invite les membres du conseil à leur assemblée générale annuelle et souligne l'absence de certains avis publics sur le site internet de la ville.

- **Monsieur Luc Dubois**

Il demande où en est le projet du Grand Lodge.

- **Monsieur Jacques O'Keefe**

Il demande s'il y aura des réponses aux deux lettres qu'il a transmises à la ville.

- **Monsieur René Thibert – Le faucon bleu**

Il exprime son désaccord sur l'interprétation du règlement municipal ayant entraîné le refus de sa demande de permis de construction d'une terrasse.

- **Plusieurs citoyens de la montée Tassé et de la rue Léonard (route 327)**

Ils présentent au conseil leur mécontentement relativement au transport lourd détourné sur la montée Tassé par la fermeture du chemin Paquette en regard de la sécurité des citoyens du secteur, des personnes vivant avec un handicap intellectuel sur la propriété de L'Amitient et des cyclistes, du bruit, de la vitesse, de la poussière et de l'état de la chaussée. Ils suggèrent des mesures afin de diminuer les inconvénients sur la qualité de vie et la santé des gens, l'environnement et les affaires telles que la déviation des camions sur une loupe (montée Tassée et chemin Paquette), limiter la vitesse à 30 km/heure, faire participer la compagnie d'excavation à la recherche de solutions, restreindre les heures et jours de camionnage (interdiction le samedi matin et terminer à 17 heures plutôt que 18 heures), interdire l'utilisation de freins moteur, etc.

CM07 05 209 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0235

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **14 mai 2007** à **19 h 25**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Embauche d'étudiant – Service des travaux publics;

5. Embauche de personnel au Service de police;

6. Acquisition d'un véhicule de prévention – attribution de contrat;

7. Deuxième période de questions;

8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 05 121

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA07 05 122 **4. Embauche d'étudiant – Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE retenir la candidature Véronique Laramée-Paquette à titre d'étudiante à l'entretien des aménagements paysagers au taux horaire de 10,60 $ pour une période de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 123 **5. Embauche de personnel au Service de police**

CONSIDÉRANT le départ de Marie-Claude Leclerc, matricule 26, en tant que policière régulière;

CONSIDÉRANT le départ de deux policiers temporaires soit madame Isabelle Tremblay, matricule 85, et de monsieur Christian Lessard, matricule 86;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser l'embauche de policiers temporaires pour l'été 2007 en raison d'un surcroît de travail et pour couvrir les périodes de vacances afin d'assurer le fonctionnement du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

De procéder à la nomination de monsieur Éric Cadotte, matricule 76, à titre de policier régulier en remplacement de madame Marie-Claude Leclerc;

D' embaucher trois policiers temporaires sur un horaire d'un maximum de 40 heures par semaine en moyenne, soit : mesdames Stéphanie Bernier, matricule 90, Marie-Ève Tassé-Lafrance, matricule 91, et monsieur Tommy Paquet, matricule 92;

D' embaucher à titre de policière temporaire madame Marie-Ève Sergerie, matricule 93, au taux horaire de 17,39 pour une période maximale de 16 semaines sur un horaire d'un maximum de 40 heures par semaine en moyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 124 **6. Acquisition d'un véhicule de prévention – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite procéder à l'achat d'un véhicule de prévention pour remplacer la fourgonnette 34-9;

CONSIDÉRANT QUE le choix du Chevrolet HHR est justifié par son coût d'achat moindre et sa faible consommation de carburant, tout en étant aussi utilitaire qu'une fourgonnette;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la soumission de Vaillancourt Chevrolet Ltée, au montant de 25 524,80 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un véhicule de prévention, de marque Chevrolet HHR 2007, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût d'acquisition soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans;

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

CA07 05 125 **8. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0238

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 mai 2007** à **19 h 46,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 14 mai 2007;

4. Règlement

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 295 100 $ pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne - avis de motion;

5. Administration

5.1 Protocole d'entente avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard - formation d'un comité;

5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir » - renouvellement de mandat;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de 3 surveillants-sauveteurs - plage du lac Mercier;

6.2 Embauche d'un préposé à l'accueil - Service de la culture et des loisirs;

6.3 Programme Équi T-É - région des Laurentides 2006-2008;

6.4 Rémunération du poste de capitaine - Service de l'incendie;

6.5 Négociation de la convention collective (CSN) - mandat de services professionnels;

6.6 Embauche de personnel temporaire été 2007 - Service de police;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 mai 2007

9. Travaux publics

9.1 Service de publicité du transport en commun - renouvellement;

9.2 Remplacement du photocopieur - Service des travaux publics;

9.3 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat;

9.4 Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant - transport en commun;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Liste des embauches temporaires au 28 mai 2007;

15. Acceptation de la correspondance

15.1 MRC des Laurentides – règlement 219-2007 relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

15.2 Municipalité de Lac-Tremblant-Nord - résolution 2007-05-057.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA07 05 126

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point « 16.1 Modification de la grille d'évaluation pour services professionnels en architecture pour un nouvel hôtel de ville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA07 05 127

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2007 en supprimant dans la résolution CA07 04 115 les mots « payable par le surplus accumulé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 128

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 14 mai 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA07 05 129

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 295 100 $ pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne – avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Saint-Louis à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 295 100 $ pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne.

5. Administration

CA07 05 130

5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - formation d'un comité pour négocier le protocole d'entente

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QU' un comité formé de deux représentants de la Ville de Mont-Tremblant et de deux fiduciaires du Domaine Saint-Bernard doit être constitué pour négocier le protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer messieurs les conseillers Réjean Doré et André David pour négocier le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 131 **5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » - renouvellement de mandat**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Isabelle Grenier arrive à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de madame Isabelle Grenier au sein du conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » pour une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 05 132 **6.1 Embauche de 3 surveillants-sauveteurs – plage du lac Mercier**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Lara Valiquette à titre de responsable surveillante-sauveteur au taux horaire de 15,45 $, de madame Cassandra Bélanger et monsieur Endrick Tremblay à titre de surveillants-sauveteurs au taux horaire de 14,40 $ pour la période du 11 juin au 3 septembre 2007, selon des horaires variables d'un maximum de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 133 **6.2 Embauche d'un préposé à l'accueil - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer une présence au comptoir le samedi matin au Service de la culture et des loisirs afin de répondre aux besoins des villégiateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Amélie Dufour Cloutier à titre de préposée au Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 13 $ à compter du 2 juin 2007 à raison de 3 heures par semaine et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 134

6.3 Programme Équi T-É - région des Laurentides 2006-2008

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à favoriser la persévérance, la réussite éducative et l'obtention du diplôme de ses employés-élèves, ainsi qu'être pour eux, une personne de référence et ce, en portant une attention particulière :

- au nombre d'heures de travail demandé par semaine;
- au quart de travail offert;
- aux exigences du calendrier scolaire;
- aux conditions de travail favorables au développement et à l'épanouissement des ses employés-élèves;
- à la valorisation des études;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la Ville s'engage dans le programme Équi T-É afin de favoriser l'équilibre travail-études de ses employés-élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 135

6.4 Rémunération du poste de capitaine - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer la présence d'une personne cadre du Service de sécurité incendie sur le territoire les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE les capitaines sont des employés à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE rémunérer les capitaines du Service de sécurité incendie au montant de 75 $ par jour lorsqu'ils assurent une présence les fins de semaine pour la période de mai à octobre 2007, à l'exclusion du directeur et du directeur adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 136

Abrogée par la résolution CA07 06 147 adoptée le 26 juin 2007

6.5 Négociation de la convention collective (CSN) – mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation de la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la firme Roy Mercier pour la négociation de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN), selon l'offre de service du 24 mai 2007 pour une somme n'excédant pas 25 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 137 **6.6 Embauche de personnel temporaire été 2007 - Service de police**

CONSIDÉRANT le besoin de 3 policiers temporaires pour l'été 2007 en raison d'un surcroît de travail et pour couvrir les périodes de vacances afin d'assurer le fonctionnement du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'embaucher trois policiers temporaires sur un horaire d'un maximum de 40 heures par semaine en moyenne, au taux horaire de 17,39 $ et ce, à partir du 11 juin 2007 dans le cas de madame Myriam Fréchette, matricule 94 et de monsieur Patrick Naud, matricule 95 et, à partir du 16 juillet 2007, dans le cas de madame Cyndi Paré, matricule 96.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 05 138 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2007 au montant de 230 506,33 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 139 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 5 618,82 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 05 140 **9.1 Service de publicité du transport en commun – renouvellement**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le protocole d'entente avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant pour effectuer la gestion du service de publicité qui vient à échéance le 30 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du protocole d'entente de la gestion du service de publicité avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 141 **9.2 Remplacement du photocopieur - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit remplacer son photocopieur pour répondre aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet auprès de 2 fournisseurs et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Juteau Ruel Inc.	Xérox Canada Ltée
Option achat-location paiement semi-annuel (taxes incluses)	1 947,40 $	3 019,05 $
Valeur achat fin du contrat (taxes en sus)	738,90 $	0,00 $
Coût entretien Noir/copie	0,011 $	0,010 $
Coût entretien Couleur/copie	0,10 $	0,10 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la compagnie Juteau Ruel inc., pour l'option achat-location de 60 mois d'un photocopieur de type Canon IRC 4580i, (poste budgétaire 02-320-00-517), conformément aux documents d'appels d'offres aux conditions suivantes :

Services	Coûts	
Location semi-annuel	1 947,40 $	taxes incluses
Entretien	0,011 $	la copie en noir et blanc
	0,10 $	la copie en couleur
Achat à la fin du contrat	738,90 $	taxes en sus
Entretien au moment du rachat	0,013 $	la copie en noir et blanc
	0,10 $	la copie en couleur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 142 **9.3 Peinture de lignes de rues – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder au marquage de ligne de rues sur une distance approximative de 100 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Dura-lignes au montant de 21 832,49 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 05 143 **9.4 Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant - transport en commun**

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2007 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant suite à l'entente cadre intervenue le 7 avril 2003, entre la Ville de Mont-Tremblant et la Station Mont Tremblant, société en commandite sur l'aménagement du complexe touristique - Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser que le dimanche 23 septembre 2007, de 9 à 18 h, le transport en commun soit gratuit aux citoyens qui présenteront la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant afin de se rendre à la Station Mont Tremblant pour participer à la Journée du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 mai 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 28 mai 2007 conformément à l'article 13 du règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 mai 2007

CA07 05 144

15. Acceptation de la correspondance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte les correspondances suivantes :

15.1 MRC des Laurentides - 11 mai 2007 - règlement 219-2007 relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles.

15.2 Municipalité de Lac-Tremblant-Nord – 26 mai 2007 - résolution 2007-05-057.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

CA07 05 145

16.1 Modification de la grille d'évaluation pour services professionnels en architecture pour un nouvel hôtel de ville.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a approuvé la grille d'évaluation pour services professionnels selon la résolution CA07 04 114;

CONSIDÉRANT QU' un critère d'évaluation a été omis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la grille d'évaluation soit modifiée comme suit :

- Le point 3 est scindé en deux pour introduire un nouveau critère équivalent à dix points soit *la connaissance du milieu*. La seconde partie du point 3 soit *la compétence, l'expérience et la composition de l'équipe proposée* sera en conséquence évaluée sur 20 points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 05 146

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire

0418

Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juin 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **11 juin 2007** à 19 h 46, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

TIRAGE DE CERTIFICATS CADEAUX
POUR LE GOLF LE MAÎTRE

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2007;

4. Règlements

4.1 Adoption du règlement (2003)-59-19 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (dispositions relatives aux ravages de cerfs de Virginie);

4.2 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) :

4.2.1 Règlement (résiduel) 87-02-171-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) - adoption;

4.2.2 Règlement (distinct) 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) - adoption;

5. Administration

5.1 Autorisation d'événements - règlement 53;

6. Ressources humaines

6.1 Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juin 2007

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2007;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 1005, rue de Saint-Jovite - empiètement d'un escalier;

8.1.2 122, chemin des Eaux-Vives - empiètement en marge latérale;

8.1.3 Chemin des Boisés - augmentation de la longueur de rues en cul-de-sac;

8.1.4 Chemin O'Reilly (chemin des Franciscains) - réduction de la distance entre une rue et un milieu humide;

8.1.5 470, rue Charbonneau - réduction d'une bande gazonnée - réduction de la distance entre des cases de stationnement et un mur de bâtiment;

8.1.6 1926, chemin du Village - réduction de l'allée de circulation;

8.1.7 Rue Latour - réduction de frontage;

8.1.8 1254, rue Labelle - réduction de frontage;

8.1.9 Chemin de la Voie-Lactée - enseigne Étoile du Matin;

8.1.10 Chemin Desmarais (chemin des Skieurs) - augmentation de superficies de déboisement;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 2 mai 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 mai 2007;

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 mai 2007;

8.2.4 Comité de la Ville de Mont-Tremblant - réunion du 29 mai 2007;

8.3 PIIA-001 Secteur centre-ville - enseigne - Institut Derma Jouvence - 792, rue de Saint-Jovite;

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 976, rue de Saint-Jovite - enseigne;

8.5 Plan image - partie des lots 2 et 3B, du rang E, du canton de Clyde - projet Eidelstein - chemin des Boisés;

8.6 Acceptation provisoire - niveau I - prolongement du chemin des Eaux-Vives - Les Entreprises Lancorp inc.;

8.7 Demande de modification à la réglementation - Yvon Lanthier (Kia) - 230, rue de Saint-Jovite - aménagement d'un stationnement;

8.8 Demande de modification à la réglementation - Placements Jean Miller inc. - route 117;

8.9 Modification de la résolution CM07 04 137;

8.10 Retiré;

8.11 Retiré;

8.12 Demande de modification à la réglementation - les Industries Bonneville - route 117;

8.13 Requêtes pour travaux municipaux;

8.14 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juin 2007

9. Travaux publics

9.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II - demande de la fiducie du Domaine Saint-Bernard - appui;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Camp d'été 2007 - transport par autobus - attribution de contrat;

11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2007 - protocole d'entente et autorisation de budget;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM07 06 210 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM07 06 211 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juin 2007

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 mai 2007, tel que déposé avec la modification suivante :

- La résolution CM07 05 200 est modifiée par l'insertion après le premier alinéa, du suivant :

« ET RÉSOLU d'autoriser Axor experts-conseils inc. à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de réfection du quai fédéral. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 06 212 **4.1 Adoption du règlement (2003)-59-19 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (dispositions relatives aux ravages de cerfs de Virginie)**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 14 mai 2007;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2003)-59-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (DISPOSITIONS RELATIVES AUX RAVAGES DE CERFS DE VIRGINIE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlements modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge)

CM07 06 213 **4.2.1 Règlement (résiduel) 87-02-171-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il y a lieu de scinder en deux, le règlement 87-02-171;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 11 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-171-1 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (LE GRAND LODGE).

L'entrée en vigueur de ce règlement est conditionnelle à l'approbation du règlement 87-02-171-2 par les personnes habiles à voter concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 214

4.2.2 Règlement (distinct) 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 11 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE des demandes valides suffisantes provenant des zones V 415, V 417, DC 421 et V 422 ont été reçues afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 136 et 137 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il y a lieu de scinder en deux, le règlement 87-02-171;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-171-2 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (LE GRAND LODGE).

Ce règlement sera soumis à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à la loi. Un registre sera ouvert le 22 juin 2007 de 9 à 19 heures à l'hôtel de ville au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM07 06 215

5.1 Autorisation d'événements – règlement 53

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour des évènements qui nécessitent une autorisation en vertu du règlement 53 sur le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' autoriser le feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 5 juillet 2007 vers 21 h 30 selon la demande de madame Julie Lemay, déléguée commerciale de l'hôtel;

D' autoriser l'évènement prévu au Beach & Tennis Club du Lac Tremblant le 23 juin 2007, dans le cadre du Festival du Film de Tremblant selon la demande de monsieur François Rodrigue, président fondateur.

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM07 06 216

6.1 Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation

CONSIDÉRANT QUE plusieurs nouveaux employés ont été engagés au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE les inspecteurs des bâtiments ainsi que le personnel cadre du Service de l'urbanisme soient nommés fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application de la réglementation d'urbanisme selon les formalités et pouvoirs prévus par les règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM07 06 217

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2007 au montant de 116 084,69 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 218

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 9 999,11 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 219

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2007

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2007.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 1005, rue de Saint-Jovite - empiètement d'un escalier

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-27) vise à autoriser un empiètement de 19 centimètres pour la construction d'un escalier situé à 1,31 mètre de l'emprise de la rue Léonard, alors qu'une marge minimale de 1,5 mètre est prévue.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-056).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 122, chemin des Eaux-Vives - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-28) vise à régulariser un empiètement de 5 centimètres soit, l'implantation d'un bâtiment existant à 5,95 mètres de la ligne latérale alors que la marge latérale minimale doit être de 6 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-042).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin des Boisés - augmentation de la longueur de rues en cul-de-sac

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-29) vise à autoriser la construction de deux chemins se terminant en cul-de-sac d'une longueur respective de 555 et 810 mètres alors que la longueur maximale permise est de 500 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-041).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin O'Reilly (chemin des Franciscains) - réduction de la distance entre une rue et un milieu humide

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-30) vise à autoriser une réduction de 5 mètres afin que la distance entre un chemin projeté et un milieu humide soit de 70 mètres alors que la distance minimale est de 75 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-038).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 470, rue Charbonneau - réduction d'une bande gazonnée - réduction de la distance entre des cases de stationnement et un mur de bâtiment

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-31) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement :

- une réduction de 19 centimètres de la bande gazonnée afin qu'elle soit d'une largeur de 81 centimètres, sur une partie d'une aire de stationnement, alors que le règlement prévoit une bande gazonnée minimale de 1 mètre;
- une réduction de 43 centimètres de la distance entre la ligne latérale d'une case de stationnement et le mur du bâtiment afin qu'elle soit à 0,57 mètre, alors que le règlement prévoit une distance de 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-065).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1926, chemin du Village - réduction de l'allée de circulation

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-32) vise à autoriser une réduction de 1,39 mètre de l'allée de circulation pour une partie d'une aire de stationnement qui aurait une largeur de 4,61 mètres alors que la largeur minimale doit être de 6 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-043).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue Latour - réduction de frontage

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-33) vise à autoriser la création d'un lot de 26,05 mètres de frontage alors que le frontage minimal, assoupli par les règles d'exception pour les rayons de courbure, doit être de 37,5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-063).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 1254, rue Labelle - réduction de frontage

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-34) vise à autoriser une réduction de 11,77 mètres de frontage pour la création d'un lot de 18,23 mètres de frontage alors qu'un frontage minimal de 30 mètres est exigé pour les terrains en bordure de la rue Labelle.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CV2007-064).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin de la Voie-Lactée - enseigne Étoile du Matin

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-35) vise à autoriser l'implantation d'une enseigne sur socle qui n'est pas en bordure d'une rue ou d'un débarcadère alors qu'il est prévu que les enseignes sur socle, dans ce secteur, ne peuvent être implantées qu'entre le bâtiment et une rue publique ou un débarcadère véhiculaire.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-040).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Chemin Desmarais (chemin des Skieurs) - augmentation de superficies de déboisement.

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-36) vise à autoriser que la superficie de déboisement d'un seul tenant soit de 1390 mètres carrés et que la superficie totale déboisée soit de 1832 mètres carrés alors que la superficie maximale pouvant être déboisée d'un seul tenant est de 900 mètres carrés et que la superficie maximale de déboisement est de 1800 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-045).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 06 220 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 2 mai 2007**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1005, rue de Saint-Jovite pour laquelle une consultation publique a été tenue séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE reporter l'étude de la demande faisant l'objet de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant portant le numéro CV2007-056.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 221 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 mai 2007**

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un plan d'aménagement d'ensemble pour une propriété située dans le prolongement de la rue du Ruisseau-Clair;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 470, rue Charbonneau et sur les rues Latour et Labelle, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 470, rue Charbonneau et au 712, rue Limoges, ainsi que sur les rues de Saint-Jovite et de la Plantation;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin de nommer « allée des Cimes » une voie d'accès privée du projet intégré « Les Cimes du Mont-Tremblant »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE reporter au 9 juillet la recommandation portant le numéro CV2007-062 tel que demandé par le requérant;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 mai 2007 portant les numéros CV2007-063, CV2007-065 et CV2007-067 à CV2006-070 à la condition suivante :

- que les garanties financières exigées par les recommandations CV2007 067 et CV2007-068 représentent 1 % de l'évaluation du coût des travaux plutôt que 2 %;

D' accepter la demande de dérogation mineure faisant l'objet de la recommandation CV2007-064 conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, numéro 53 336-A, minute 3941, daté du 1er mai 2007, et ce, aux mêmes conditions que la résolution du conseil municipal 2005-132 du 28 février 2005 relativement à la demande de dérogation mineure 2005-DM-04;

D' entériner la recommandation CV2007-066 en y ajoutant :

- l'exemption de l'obligation de fournir deux cases de stationnement moyennant le paiement de 10 000 $;
- l'obligation de déposer une garantie représentant 1 % du coût total des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 222

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 mai 2007

CONSIDÉRANT la demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble pour la zone Villégiature (V) 327;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 122, chemin des Eaux-Vives et au 1926, chemin du Village, ainsi que sur les chemins des Franciscains, de la Voie-Lactée, des Boisés et des Skieurs pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1926, chemin du Village, 217 et 287, chemin des Cerfs ainsi que sur les chemins des Franciscains, des Skieurs, et de Saint-Andrew's;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 mai 2007 portant les numéros CT2007-036 à CT2006-049, aux conditions suivantes :

QUE les garanties financières exigées par les recommandations CT2007-036 et CT2007-049 représentent 1 % de l'évaluation du coût des travaux plutôt que 2 %;

QUE la demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble, faisant l'objet de la recommandation CT2007-036, soit acceptée sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme. Que ces modifications soient intégrées aux règlements à être adoptés dans le cadre de la refonte des instruments d'urbanisme et qu'elles soient conditionnelles à leur entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 223 **8.2.4 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 29 mai 2007**

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour une propriété située sur la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 29 mai 2007 portant le numéro CV2007-073, aux conditions suivantes :

QUE la pente des toits soit dans une proportion de 12/12 et non de 14/12;

QU' un revêtement de pierres recouvre sur une hauteur approximative de 1 mètre le bas de tous les murs ornés de pignons;

QU' une garantie financière représentant 1 % du coût total des travaux soit déposée afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet tel qu'accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 224 **8.3 PIIA-001 Secteur centre-ville - enseigne Institut Derma Jouvence - 792, rue de Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée, le 22 mars 2007 et révisée le 28 mai, par la propriétaire de l'institut Derma Jouvence à l'effet d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante pour annoncer cet établissement commercial au792, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé dans la zone Centre-ville (Cv) - 108 où le PIIA du centre-ville est applicable;

EN CONSÉQUENCE, et faisant suite à la recommandation du n^{o} CV2007-050

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter le projet d'enseigne annonçant l'Institut Derma Jouvence, conformément au plan déposé le 28 mai 2007 et à la condition que le numéro de téléphone soit retiré de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 225 **8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 976, rue de Saint-Jovite - enseigne**

CONSIDÉRANT QUE la Promenade Saint-Jovite inc. a demandé une autorisation d'occupation du domaine public afin d'installer d'une enseigne dont une partie empiétera dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 976, rue de Saint-Jovite, pour l'installation d'une enseigne conformément aux modalités et conditions qui sont indiquées au projet;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 226

8.5 Plan image - partie des lots 2 et 3B, du rang E, du canton de Clyde - projet Eidelstein - chemin des Boisés

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 30 mars 2007, a été déposée par les propriétaires d'une partie des lots 2 et 3B, du rang E, du canton de Clyde, par l'entremise de leur mandataire l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, de la firme d'arpentage Murray - Patenaude - Maltais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan image qui consiste à la création de 56 lots à des fins d'habitations unifamiliales isolées et l'ouverture de 5 rues dont le prolongement du chemin des Boisés, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 14 372, minute 23 et daté du 30 mars 2007 et à la condition suivante :

- Que la contribution pour fins de parcs soit sous forme de servitudes pour des sentiers tels qu'ils apparaissent au plan directeur des parcs et sentiers et la balance, si applicable, versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 227

8.6 Acceptation provisoire – niveau I - prolongement du chemin des Eaux-Vives - Les Entreprises Lancorp inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Lancorp inc. ont signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux du niveau I concernant le prolongement du chemin des Eaux-Vives;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie du niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 228

8.7 Demande de modification à la réglementation - Yvon Lanthier (Kia) - 230, rue de Saint-Jovite - aménagement d'un stationnement

CONSIDÉRANT la demande de modification à la réglementation déposée par l'Atelier Yvon Lanthier Inc. le 22 septembre 2006, demande incluse au document intitulé « Atelier Yvon Lanthier - Demande d'amendement au zonage - Le 18 août 2006 » et l'addendum déposé le 3 mai 2007, documents préparés par la compagnie Millette & Légaré pour la propriété constituée des lots 3 280 211, 3 637 248 et 3 280 807 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet d'agrandir la zone commerciale Ca-99 jusqu'à la limite nord et ouest de la propriété du requérant afin d'y aménager une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT la situation de cette propriété, à l'entrée du centre-ville et l'importance d'y préserver une image de qualité;

CONSIDÉRANT la présence d'habitations situées dans la zone résidentielle Ha-66 attenante au site visé par l'aménagement du stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE refuser la demande du requérant à l'effet d'agrandir la zone commerciale Ca-99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 229

8.8 Demande de modification à la réglementation - Placements Jean Miller inc. - route 117

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée le 10 mai 2007 dans un document intitulé « Demande de changement de zonage – zones Ic-1 et Ru-7 – Ville de Mont-Tremblant - mai 2007 » préparée par le Groupe Barbe & Robidoux - Service d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise notamment :

- l'agrandissement de la zone commerciale et industrielle située en bordure de la route 117 afin d'y permettre certains usages dont les activités d'extraction et le transbordement de déchets;
- la création d'une nouvelle zone industrielle sur les lots P-214, P-215, P-216 et P-217 du canton De Salaberry afin d'y permettre ces mêmes activités;
- la création d'une nouvelle zone industrielle légère en bordure de la montée du Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la propriété à l'étude est située à l'entrée de la ville dans un corridor touristique dont l'amélioration de la qualité visuelle est un des principaux objectifs de développement;

CONSIDÉRANT le besoin grandissant de lieux d'extraction et de transformation de matière première dans la région, en raison du développement accru du secteur de la construction;

CONSIDÉRANT la présence d'un plateau sur la montagne située sur la propriété concernée lequel est peu visible du corridor touristique qu'est la route 117 et donc propice aux activités visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté un plan de gestion des matières résiduelles qui prévoit la mise en place de certains équipements relatifs à la gestion des déchets sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides sont requises pour rendre possible le projet déposé par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE dans la mesure où le schéma d'aménagement révisé sera modifié pour le permettre, la ville informe le requérant de son accord de principe sur la demande de modification de zonage présentée, aux conditions suivantes :

- l'aire d'extraction proposée dans la nouvelle zone industrielle ne doit pas être visible de la route 117;
- la partie de la demande touchant la zone commerciale et industrielle située directement en bordure de la route 117 est refusée, la vocation de cette zone sera modifiée pour y privilégier l'implantation de commerces avec peu ou sans entreposage extérieur (industriel léger);
- la zone industrielle proposée sur les lots P-214, P-215, P-216 et P-217 du canton De Salaberry débutera à l'arrière des commerces donnant directement sur la route 117 et un écran opaque devra être aménagé afin de minimiser leur impact visuel;
- l'accès donnant au site d'extraction et de transbordement des déchets localisé dans la zone industrielle devra être bordé d'une zone de conservation de façon à en restreindre la largeur;
- les normes réglementaires et les critères d'évaluation du PIIA applicables à ce secteur devront être revues au niveau de l'implantation des bâtiments, du paysagement et de la planification des aires des stationnements et d'entreposage dans le contexte de leur impact visuel;

QUE la ville demande à la MRC des Laurentides de prendre les mesures appropriées pour que des modifications soient apportées au schéma d'aménagement révisé afin de permettre la réalisation de ce projet selon les termes des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 230 **8.9 Modification de la résolution CM07 04 137**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de supprimer la condition énoncée dans la recommandation CV2007-021 du CCU de la ville de Mont-Tremblant entérinée par la résolution CM07 04 137 du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM07 04 137 du 10 avril 2007 comme suit :

- Par le remplacement, dans le premier alinéa de la résolution, de « CV2007-021 » par « CV2007-022 »;

- Par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :

  « D'accepter la demande de dérogation mineure 2007-DM-13 faisant l'objet de la recommandation CV2007-021 du CCU de la Ville de Mont-Tremblant pour une réduction de frontage du lot 3 807 021 du cadastre du Québec - rue Coupal et ce, sans condition. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Retiré;

8.11 Retiré;

CM07 06 231

8.12 Demande de modification à la réglementation - Les Industries Bonneville - 1420, route 117

CONSIDÉRANT QUE les Industries Bonneville ont déposé les 19 octobre 2006, 22 mars et 24 mai 2007, une demande de modification à la réglementation relative à leur propriété située sur les lots 3 279 379 et 3 279 380 en bordure de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre, dans la zone Ca-41, l'usage permettant d'ériger deux maisons modèles préfabriquées de part et d'autre du bureau de vente situé au 1420, route 117;

CONSIDÉRANT QUE la propriété à l'étude est située en bordure du corridor touristique de la route 117 aux abords duquel il importe d'obtenir des constructions et aménagements de très haute qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé s'avère compatible aux usages des propriétés contiguës et qu'il n'occasionne aucune forme de nuisance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la demande des Industries Bonneville, sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, et de permettre, à titre d'usage spécifiquement permis, l'*entreposage de maisons en démonstration*, aux conditions suivantes :

QUE les maisons modèles projetées soient éloignées davantage de l'emprise de la route et réorientées de façon moins linéaire;

QU' un plan d'implantation et d'intégration architectural soit applicable à ce secteur de façon à obtenir un aménagement paysager professionnel et de façon à ce que chaque remplacement de maison modèle soit assujetti au PIIA et fasse l'objet d'une approbation par le conseil. À ces fins, le PIIA comportera des critères d'évaluation exhaustifs en vue d'obtenir un aménagement dense et composé de nombreux arbres matures (feuillus et conifères) dans la cour avant de l'emplacement et une architecture de qualité pour les bâtiments;

QUE la réglementation soit modifiée de façon à ce que des dispositions spécifiques à cet usage soient prévues : permettre que les maisons n'aient pas de fondation permanente, possibilité qu'il y ait plus d'un bâtiment par terrain, permettre un maximum de deux maisons en démonstration pouvant être installées sur le même emplacement, prévoir que les maisons modèles puissent être érigées sur le même emplacement que le bureau de vente, ne pas permettre la mise en place de bâtiments accessoires, rendre obligatoire le camouflage des blocs servant d'appui aux bâtiments;

QUE le requérant soumette au Service de l'urbanisme, et ce, avant le 11 juillet 2007, les propositions de textes réglementaires nécessaires à l'intégration de son projet à la refonte des instruments d'urbanisme présentement en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 232

8.13 Requêtes pour travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE des requêtes pour la réalisation de travaux municipaux ont été déposées, lesquelles prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que les promoteurs effectuent et paient les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

	Demandeur	Objet
1.	G7 Développement inc.	Construction du chemin de la phase VI sur 1 690 mètres.
2.	Yvon Labonté et Als.	Construction d'un chemin de 210 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 233

8.14 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Les Sommets du Mont-Tremblant inc.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, plus précisément celle comprenant le projet de lotissement de Les Sommets du Mont-Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT QUE Les Sommets du Mont-Tremblant inc. a déposé le 16 mai 2007 une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Godon, en date du 28 juin 2006, portant le numéro de minute 13 916;

CONSIDÉRANT QUE deux lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par Les Sommets du Mont-Tremblant inc. de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 3 801 212 et 3 993 577 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 06 234 **9.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II - demande de la fiducie du Domaine Saint-Bernard - appui**

CONSIDÉRANT QUE la fiducie du Domaine Saint-Bernard désire déposer un projet dans le cadre du volet II du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE leur projet comprend les activités suivantes : éclaircissement de pinèdes, chantier forestier d'antan, chablis (localisation et technique), panneaux d'interprétation, jardin de plantes indigènes;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'appuyer la fiducie du Domaine Saint-Bernard pour la formulation d'une demande de subvention dans le cadre du volet II du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM07 06 235 **11.1 Camp d'été 2007 - transport par autobus – attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (Secteur du Village);

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2007 à l'entreprise Autobus Le Promeneur pour un montant de 35 563,80 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 06 236

11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2007 – protocole d'entente et autorisation de budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant participe depuis plusieurs années à la programmation du Festival International du Blues de Tremblant en présentant une programmation de « Blues à la plage…»;

CONSIDÉRANT QUE cette activité suscite un vif intérêt auprès de la population tremblantoise;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la tenue du Festival international du Blues de Tremblant 2007;

D' autoriser la conclusion d'une entente avec l'Association de villégiature de Tremblant pour la programmation « Blues à la plage… » et de lui accorder une subvention de 15 000 $ (poste budgétaire 02-701-60-499), pour la tenue de cette activité;

D' allouer un budget de 12 500 $ (postes budgétaires 02-701-60-xxx), pour les opérations internes du site de la plage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Monsieur Serge Dubois
Il demande à ce que la date d'ouverture du registre pour Le Grand Lodge soit le 22 juin.

initiales du maire

0436

initiales de la greffière

Plusieurs citoyens - Montée Tassé
Des commentaires sont présentés et des questions sont posées relativement à l'exécution des travaux sur la Montée Tassé, la répartition du budget de ces travaux, la sécurité routière et la perte de jouissance de l'environnement. Madame Prud'homme (du 600) demande à ce que les arbres soient conservés devant sa propriété. Madame Aline Charest demande des réponses à ses questions de la dernière séance et dépose un addenda à la pétition qu'elle a transmise à la ville. Monsieur Jean-Pierre L'Heureux (route 327) demande si la ville a obtenu une réponse du Ministère des Transports relativement à la réduction de la limite de vitesse sur la route 327 et s'il est possible d'accélérer ce dossier.

CM07 06 237 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0247

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 juin 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 juin 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant
de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

- **Droit de véto du maire – résolution CA07 05 136 – séance du 28 mai 2007**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;

4.2 Règlement (2007)-A-14 décrétant un emprunt et une dépense de 295 100 $ pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne - adoption;

4.3 Modification du règlement (2007)-A-12 décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse;

5. Administration

5.1 Comité des ressources humaines - composition;

5.2 Services juridiques - cour municipale;

5.3 Création d'un organisme sans but lucratif pour le développement touristique;

6. Ressources humaines

6.1 Suspension sans traitement - employé cadre;

6.2 Retiré;

6.3 Négociation de la convention collective (CSN) - mandat de services professionnels;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 juin 2007

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Office municipal d'habitation - approbation des états financiers 2006;

7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2007;

7.5 Assurances biens pour le 5100, montée Ryan - attribution de contrat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des esquisses et du budget préliminaire pour le projet de construction de l'hôtel de ville - mandat de services professionnels;

9.2 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat;

9.3 Service de transport en commun - attribution de contrat;

9.4 Construction d'un garage municipal - honoraires professionnels supplémentaires;

9.5 Réfection de la toiture de l'aréna - honoraires professionnels - architecte;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Retiré

11.2 Câblage informatique - bibliothèque Samuel-Ouimet;

12. Police

12.1 Élaboration de plans directeurs en informatique et en radio communication - formation d'un comité de sélection;

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 juin 2007;

14.2 Dépôt du rapport du comité d'action stratégique de Mont-Tremblant (CAS).

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 juin 2007

CA07 06 147 ▪ **Droit de véto du maire - résolution CA07 05 136 - séance du 28 mai 2007**

Monsieur le maire Pierre Pilon ayant exercé son droit de veto sur la résolution CA07 05 136, la résolution est soumise de nouveau à la considération du Conseil.

La greffière fait lecture de la résolution CA07 05 136 pour le bénéfice des personnes présentes.

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA07 05 136.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 148 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA07 06 149 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA07 06 150 **4.1 Règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

CA07 06 151 **4.2 Règlement (2007)-A-14 décrétant un emprunt et une dépense de 295 100 $ pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jacques Saint-Louis à la séance du 28 mai 2007;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT *(*2007)-A-14 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 295 100 $ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE DE TYPE CITERNE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 152 **4.3 Modification du règlement (2007)-A-12 décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter certaines précisions quant à la teneur des travaux à l'aréna ainsi qu'au modèle de la surfaceuse à acquérir;

CONSIDÉRANT QUE l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE modifier le règlement (2007)-A-12 décrétant un emprunt et une dépense de 312 400 $ pour divers travaux à l'aréna et l'achat d'une surfaceuse en :

- ajoutant à la fin de l'article 1 les mots suivants : « ainsi que des estimations des travaux et du matériel préparées par monsieur Benoit Labrosse en date du 14 juin 2007 et produites aux annexes « C » et « D ». »;
- insérant les annexes « C » et « D ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA07 06 153 **5.1 Comité des ressources humaines - composition**

CONSIDÉRANT la résolution CA06 01 008 relative aux nominations à divers comités et commission;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin désire se retirer du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer madame la conseillère Thérèse Barrette sur le comité des ressources humaines en remplacement de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 154 **5.2 Services juridiques - cour municipale**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dubé Guyot, avocats représente la Ville de Mont-Tremblant en vertu de la résolution CA06 01 020 devant la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est parfois nécessaire de faire appel à une autre firme pour éviter les conflits d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE nommer la firme Prévost Fortin D'Aoust pour agir à titre de procureur substitut devant la cour municipale au taux horaire de 150 $ pour un maximum de 608 $ pour les séances de plus de 2 heures plus les frais de déplacement (postes budgétaires 02-120-00-412 et 02-120-00-310). Les honoraires professionnels incluent tous les frais et actes nécessaires à la préparation et à la présentation des dossiers devant la Cour, notamment l'analyse, les pièces de procédure, la représentation à la Cour et les rencontres ou conversations téléphoniques avec les témoins et les divers intervenants municipaux ou judiciaires.

Les honoraires professionnels excluent les appels ainsi que les dossiers requérant une argumentation écrite de nature constitutionnelle auxquels cas au tarif horaire de 160 $ s'appliquera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 155 **5.3 Création d'un organisme sans but lucratif pour le développement touristique**

CONSIDÉRANT QUE différents partenaires dont les CLD Laurentides et Antoine Labelle, Station Mont Tremblant, l'Association de Villégiature Tremblant et les SADC Laurentides et Antoine-Labelle souhaitent réaliser un projet ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique la création d'un organisme à but non lucratif voué à la promotion touristique sur lequel deux représentants de la Ville de Mont-Tremblant agiront comme administrateurs;

CONSIDÉRANT les dispositions du premier alinéa de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales,* c. C-47.1, autorisant la ville à constituer tout organisme pour les fins de promotion industrielle, commerciale ou touristique;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' appuyer le projet de création d'un organisme sans but lucratif ayant notamment pour objet :

- La création d'un fonds régional de développement aérien et sa gestion;
- L'élaboration et l'administration de partenariats d'affaires auprès d'organismes et d'entreprises en lien avec les activités du fonds;
- L'attribution de contrat et mandats de commercialisation du marché aérien;
- La vérification comptable des activités de vols;

DE nommer les personnes suivantes pour la représenter au conseil d'administration de l'organisme à être créer :

- Monsieur Réjean Doré
- Madame Thérèse Barrette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 06 156 **6.1 Suspension sans traitement - employé cadre**

CONSIDÉRANT le rapport du maire relatif aux motifs de suspension d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération ratifie et confirme la décision de suspendre pour 3 jours, sans traitement, l'employé cadre visé par le rapport du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Retiré

CA07 06 157 **6.3 Négociation de la convention collective (CSN) - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller juridique pour la négociation de la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Dunton Rainville pour la négociation de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN), selon l'offre de service du 24 mai 2007 pour une somme n'excédant pas 25 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 06 158 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2007 au montant de 220 448,78 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 159 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 6 171,53 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 160 **7.3 Office municipal d'habitation – approbation des états financiers 2006**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris note des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 tels que vérifiés par la firme André Charest, C.A.*;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 161 **7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2007.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 162 **7.5 Assurances biens pour le 5100, montée Ryan - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble de la Ville situé au 5100, montée Ryan est un bâtiment vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en biens de la Ville ne couvre pas ce genre de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE peu de compagnie d'assurance assure ce genre de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance en biens pour le 5100, Montée Ryan (Château Beauvallon) pour la période du 1er juin 2007 au 1er décembre 2007 et d'accepter l'offre de renouvellement de AON-Parizeau au montant de 3 395,35 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils a soumissionné sur l'appel d'offres, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA07 06 163

9.1 Préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des esquisses et du budget préliminaire pour le projet de construction de l'hôtel de ville - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA07 04 114 pour évaluer les offres de services professionnels en architecture pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des esquisses et du budget préliminaire pour le projet de construction de l'hôtel de ville se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
Côté et Talbot architectes	80/100	28,26
Groupe Conseil JLA	63/100	N/A
Consortium ACLP	82/100	61,40
Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes	73/100	23,65

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater le Consortium ACLP pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT) et des esquisses incluant l'estimation du coût de réalisation d'un hôtel de ville, pour un montant forfaitaire de 24 499,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-130-00-411) le tout conformément au document d'appel d'offres numéro 2007-02 et conditionnellement à la fourniture des polices d'assurance responsabilité civile et responsabilité professionnelle de 2 millions requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

CA07 06 164

9.2 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents produits pétroliers requis pour l'exercice 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU' une erreur s'est glissée dans une soumission pour le prix unitaire (OBG) du carburant diesel coloré et qu'il y a lieu de corriger en conséquence le montant de cette soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Grand'maison inc. aux conditions suivantes, plus les taxes applicables, le tout conformément aux documents d'appel d'offres (l'ensemble des coûts assumé par les différents postes budgétaires affectés) :

Produit	Coût au litre variable selon les tarifs de l'OBG	Commission
Huile à chauffage	0,5860	0,0300
Carburant diesel clair - 25°C	0,6330	0,0170
Carburant diesel clair - 40 °C	0,6480	0,0170
Carburant diesel coloré (LS Diesel)	0,6330	0,0500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 165 **9.3 Service de transport en commun - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de transport en commun des personnes qui se terminait le 31 décembre 2006 a été prolongé avec l'entreprise Galland pour une période n'excédant pas une année par la résolution CA06 11 296;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Galland, soumissionnaire unique, avait accepté de prolonger la validité de sa soumission pour une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désirait prendre le temps de connaître les détails de l'aide gouvernementale qu'elle serait en mesure de recevoir afin de considérer les alternatives offertes quant aux choix d'autobus;

CONSIDÉRANT QUE les autobus qui sont utilisées actuellement sont désuets et que la Ville désire les remplacer par des véhicules plus récents tel que prévu à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Galland Mont-Tremblant pour le service de transport en commun des personnes (poste budgétaire 02-370-00-497), le tout conformément aux documents d'appel d'offres pour une période débutant dès la mise en service des nouveaux véhicules et se terminant le 31 décembre 2009, aux taux horaire suivants :

Taux horaire (avant TPS et TVQ)	Autobus 1 Classic 97	Autobus 2 Classic 97	Autobus 3 Classic 91
Taux pour l'année 2007	69,26 $	69,26 $	65,91 $
Taux pour l'année 2008	71,34 $	71,34 $	67,88 $
Taux pour l'année 2009	73,48 $	73,48 $	69,92 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils a soumissionné sur l'appel d'offres, elle se retire de la décision relativement aux deux sujets suivants à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ces points.

CA07 06 166

9.4 Construction d'un garage municipal - honoraires professionnels supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a mandaté les firmes Jean-François Parent & Associés et Génivar pour préparer les plans et devis préliminaires et définitifs pour construction, et effectuer la surveillance des travaux de construction d'un garage municipal par les résolutions CA06 03 073 et CA06 03 074, conformément aux documents d'appel d'offres 2006-01 et 2006-02;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Jean-François Parent & Associés a transmis à la Ville lors d'une rencontre qui a eu lieu le 15 février 2007, une facture pour honoraires supplémentaires de 40 363 $, plus taxes, pour des changements de programme avec une liste détaillée de tâches supplémentaires qu'elle considère non incluses au mandat initial de services professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT QUE la firme Génivar a transmis à la Ville le 13 décembre 2006, un compte d'honoraires supplémentaires de 35 395,66 $, plus taxes, pour l'étape des plans et devis définitifs pour la construction d'un garage municipal accompagné d'une description des activités qu'elle considère en sus du mandat original;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge que les modifications apportées lors de l'élaboration du concept, de la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs pour construction sont le résultat d'un processus normal de discussions et d'échanges pour finaliser les besoins réels et font partie intégrante du mandat octroyé aux professionnels;

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas eu de changements majeurs au programme original à l'exception de l'ajout d'une mezzanine pour le secteur magasin et d'une demande à la firme Génivar pour procéder à des relevés et à la mise en plan du terrain existant qui n'était pas inclus dans son mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter partiellement la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Jean-François Parent & Associés et d'autoriser la trésorière à lui verser, une somme de 2 692,64 $, taxes incluses, représentant les coûts reliés à la préparation de l'option mezzanine tel que décrit aux modifications du 26 janvier 2007 identifiées dans la liste détaillée (poste budgétaire 22-320-00-722);

D' accepter partiellement la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Génivar et d'autoriser la trésorière à lui verser, une somme de 6 100,95 $, taxes incluses, représentant les coûts reliés aux objets 1) « Relevés et mise en plan du terrain existant » et 3) « Modification d'une mezzanine bois; acier; options » (poste budgétaire 22-320-00-722).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 06 167 **9.5 Réfection de la toiture de l'aréna – honoraires professionnels – architecte**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Jean-François Parent & Associés pour préparer les plans et devis pour la construction et pour effectuer la surveillance des travaux d'isolation et de réparation de la toiture de l'aréna par la résolution CA06 06 160, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2006-04;

CONSIDÉRANT QUE la firme a transmis, le 30 mai 2007, une demande d'honoraires supplémentaires que la Ville considère comme étant partie du mandat et visé par la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite à la fois prévenir un litige et procéder maintenant à la réfection de la toiture plate et à l'installation d'un parement acoustique à l'intérieur de l'amphithéâtre et qu'un règlement d'emprunt a été adopté pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE sous réserve de l'approbation du règlement (2007)-A-12 par la ministre des Affaires municipales et des Régions et de la conclusion d'une entente avec le professionnel visant le règlement complet du litige concernant les honoraires sur le premier mandat, la Ville mandate la firme Jean-François Parent & Associés pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la toiture plate de l'aréna et l'installation d'un plafond acoustique et pour effectuer la surveillance des travaux pour une somme de 24 186 $, taxes et remboursables inclus (poste budgétaire 22-701-30-722).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré

CA07 06 168 **11.2 Câblage informatique - bibliothèque Samuel-Ouimet**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de câblage sont nécessaires à l'utilisation de portables pour les usagers de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU' une première partie des travaux a été effectuée en 2005 et qu'il convient de les poursuivre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser un budget de 4 000 $, pour les travaux de câblage de la bibliothèque Samuel-Ouimet (poste budgétaire 22-702-30-722) provenant du surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA07 06 169

12.1 Élaboration de plans directeurs en informatique et en radio communication - formation d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE le Service de police doit procéder à un appel d'offres pour l'élaboration d'un plan directeur en informatique pour le Service de police et d'un plan directeur en radio communication voix et data pour les services de police et d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites dans la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la grille d'évaluation préparée par le Service de police et autorise la formation d'un comité de sélection composé de messieurs Benoit Labrosse, Jean Desjardins, Luc Champagne et Yves Le Saux, et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 juin 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 juin 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

14.2 Dépôt du rapport du comité d'action stratégique de Mont-Tremblant (CAS)

Le comité d'actions stratégique de Mont-Tremblant dépose le rapport intitulé « Réflexion sur le plan stratégique de développement de l'économie touristique de Mont-Tremblant préparé par Tourisme Mont-Tremblant ».

15. Correspondance

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 juin 2007

16. Affaires nouvelles

Le maire fait le point sur la circulation pour le Champ car.

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA07 06 170 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0437

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

5 juillet 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **5 juillet 2007** à 16 h, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Yvon Meilleur, maire suppléant
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Première période de questions;

4. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 80 750 $ pour la construction de trottoirs sur le chemin des Voyageurs – avis de motion;

5. Règlement 87-02-171-2 - dépôt du certificat suite à la tenue du registre;

6. Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM07 07 238

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

5 juillet 2007

CM07 07 239

4. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 80 750 $ pour la construction de trottoirs sur le chemin des Voyageurs – avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 80 750 $ pour la construction de trottoirs sur le chemin des Voyageurs.

CM07 07 240

5. Règlement 87-02-171-2 – dépôt du certificat suite à la tenue du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme 87-02 de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge). Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 40 et qu'il y a eu 58 demandes. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu.

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 07 241

7. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée et terminée. Il est 16 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon	Isabelle Grenier, OMA, avocate
Maire	Greffière

initiales du maire

0439

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juillet 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **9 juillet 2007** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8 et maire suppléant

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 5 juillet 2007;

4. Règlements

4.1 Adoption du règlement (2007)-96 décrétant un emprunt et une dépense de 80 750 $ pour la construction de trottoirs sur le chemin des voyageurs;

4.2 Règlement 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) - décision suite au dépôt du certificat;

5. Administration

5.1 Participation au comité d'action stratégique de Mont-Tremblant;

5.2 Nomination du maire suppléant;

5.3 Acceptation de la description technique d'un chemin ouvert à la circulation et n'appartenant pas à la Ville;

5.4 Association de villégiature de Tremblant - approbation du calendrier des événements été-automne 2007;

5.5 Forum international MUTA-Autovision - participation financière;

6. Ressources humaines

6.1 Retiré;

6.2 Modification de la résolution CM07 05 183;

6.3 Programme d'échange - emploi d'été;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juillet 2007

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 1005, rue de Saint-Jovite - réduction d'une allée de circulation et de la distance entre des cases de stationnement et la limite de la propriété;

8.1.2 994, rue Trudeau - empiètements en marges avant et latérale;

8.1.3 2243, chemin du Village - empiètement en marge avant;

8.1.4 Côte Commandant - réduction de frontage;

8.1.5 1577, chemin du Village - empiètements en marges avant et latérale;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 juin 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 juin 2007;

8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public;

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.5 Murale sur la façade de la Banque de Montréal - 845, rue de Saint-Jovite - autorisation;

8.6 Projet d'Hydro-Québec - poste de Mont-Tremblant et lignes - demande de changement à la réglementation d'urbanisme;

8.7 Requêtes pour travaux municipaux;

8.8 Projet de construction d'un complexe sportif - montée Ryan - demande d'appui;

8.9 Transaction dans la zone agricole - partie du lot 107 du canton De Salaberry;

8.10 Politique relative à la réglementation de construction;

8.11 Contrôle intérimaire - zone d'habitat faunique - nomination de fonctionnaires désignés;

9. Travaux publics

9.1 Trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Voyageurs, de la Forêt et Sous-Bois - attribution de contrat;

9.2 Montée Tassé - déplacement des poteaux;

9.3 Achat de mobilier urbain - unités de recyclage;

9.4 Retiré;

9.5 Pavage 2007 - attribution de contrat;

9.6 Préparation de plans et devis pour des trottoirs - mandat de services professionnels;

10. Environnement

10.1 Comité consultatif en environnement - renouvellement de membres;

11. Culture & Loisirs

11.1 Autorisation d'événement - Jovi-fête;

11.2 Fête des Tremblantois 2007;

12. Police

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juillet 2007

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2007;

15. Correspondance

15.1 Environnement-Mont-Tremblant – changement de zonage demandé par le Grand Lodge;

15.2 Pétition pour faire cesser la nuisance du passage des camions lourds sur la montée Tassé sud et sur la route 327.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM07 07 242 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Monsieur Michel Champagne, association du lac Gauthier**
  Monsieur Champagne dépose une lettre concernant le projet d'Hydro-Québec. Il s'inquiète notamment des impacts visuels et sonores liés au déboisement.

3. Procès-verbaux

CM07 07 243 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 juin 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 244 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 5 juillet 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 5 juillet 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 07 245 **4.1 Adoption du règlement (2007)-96 décrétant un emprunt et une dépense de 80 750 $ pour la construction de trottoirs sur le chemin des voyageurs**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance spéciale du 5 juillet 2007;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement (2007)-96 décrétant un emprunt et une dépense de 80 750 $ pour la construction de trottoirs sur le chemin des Voyageurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 246 **4.2 Règlement 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge) - décision suite au dépôt du certificat**

CONSIDÉRANT l'adoption, par le conseil municipal, de la résolution CM07 06 214 adoptant le règlement 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme et décrétant la tenue d'une procédure d'enregistrement suite à la réception de demandes valides des personnes habiles à voter concernées;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de la greffière lors de la séance spéciale du 5 juillet 2007 et ses conclusions à l'effet qu'un scrutin référendaire doit être tenu;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié, le conseil peut, par résolution, retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE retirer le règlement 87-02-171-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Le Grand Lodge).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM07 07 247

5.1 Participation au comité d'action stratégique de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé le plan d'action de son premier *Plan de développement stratégique* adopté en décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, la Chambre de commerce de Mont-Tremblant et la Station Mont Tremblant ont accepté de participer financièrement à l'élaboration d'un nouveau *Plan stratégique de développement durable*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE verser à la Chambre de commerce de Mont-Tremblant pour les activités du comité d'action stratégique de Mont-Tremblant un montant de 30 000 $ taxes incluses, représentant la participation financière de la Ville à cet organisme pour l'année 2007 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 248

5.2 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* stipule qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Réjean Doré soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 10 juillet 2007 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 249

5.3 Acceptation de la description technique d'un chemin ouvert à la circulation et n'appartenant pas à la Ville

CONSIDÉRANT l'article 72 de la *Loi sur la compétences municipales* qui permet à la Ville d'entamer des procédures pour devenir propriétaire des sections de rues ouvertes à la circulation depuis plus de 10 ans et pour lesquelles la Ville ne possède pas de titres de propriété;

CONSIDÉRANT la description technique préparée à cet effet par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte, afin de se prévaloir de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, la description technique d'une partie du chemin Paquette ouvert à la circulation et n'appartenant pas à la Ville, préparée par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre laquelle est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 250

5.4 Association de villégiature de Tremblant - approbation du calendrier des événements été-automne 2007

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature de Tremblant a déposé son calendrier des événements pour la saison été-automne 2007;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 53 concernant le bruit sur le territoire de la ville, il y a lieu d'autoriser ces événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements prévus au centre de villégiature Tremblant pour la saison été-automne 2007 selon le calendrier présenté pour la période du 20 juin au 3 septembre 2007;

D' autoriser l'affichage pour ces événements en conformité avec l'article 4.3.5.2.17 de la réglementation d'urbanisme 87-02.

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 251

5.5 Forum international MUTA-Autovision - participation financière

CONSIDÉRANT QUE le Forum international MUTA-Autovision se tient à Mont-Tremblant du 3 au 6 octobre 2007 et qu'une des activités est un rallye automobile à énergie alternative se déroulant les vendredi et samedi 5 et 6 octobre;

CONSIDÉRANT QUE dans la journée du 5 octobre, les participants sillonneront les routes de la Ville et des municipalités environnantes et que le départ se fera à partir de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de cet événement écologique et médiatisé a demandé à la Ville de fournir certaines ressources humaines, matérielles et financières et de participer à ce rallye avec un véhicule à énergie alternative de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la Ville s'implique dans l'organisation du rallye et y alloue un budget au montant de 5 000 $, (postes budgétaires 02-110-00-610 pour 3500 $ et 02-622-00-341 pour 1500 $).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CM07 07 252

6.2 Modification de la résolution CM07 05 183

CONSIDÉRANT le désistement de monsieur Patrick Arseneau à titre d'animateur - camp été 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM07 05 183 en remplaçant le nom de monsieur Patrick Arseneau par celui de monsieur Yoann Charlebois-Perreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 253

6.3 Programme d'échange - emploi d'été

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au programme d'échange étudiant coordonné par l'association France/Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Odin Bulliard et Thierry Trombert à titre d'animateurs au camp d'été pour la période du 25 juin au 18 août 2007 au taux horaire de 8,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM07 07 254

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2007 au montant de 64 061,59 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 1005, rue de Saint-Jovite – réduction d'une allée de circulation et de la distance entre des cases de stationnement et la limite de la propriété

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-37) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de rénovation :

- que l'allée de circulation entre le bâtiment et les cases de stationnement soit de 5,43 mètres dans la distance la plus près alors que la largeur minimale devrait être de 6 mètres;
- que les cases numéros 11 à 22 soient situées à 58 cm de la ligne de propriété alors qu'une marge minimale de 1 mètre est prévue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-078).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 994, rue Trudeau - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-38) vise à régulariser :

- que la marge avant d'un bâtiment existant soit de 7,02 mètres alors que la marge minimale prescrite est de 7,5 mètres;
- qu'un abri d'auto permanent soit situé à 69 cm de la ligne de terrain alors que la distance minimale devrait être de 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-077).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 2243, chemin du Village - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-39) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 3,18 mètres de la ligne avant de la rue Séguin alors que la marge minimale prescrite est de 8 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-054).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Côte Commandant - réduction de frontage

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-40) vise à autoriser la création d'un lot dont le frontage serait de 19,17 mètres alors que le frontage minimal prescrit est de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-053).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 1577, chemin du Village - empiètements en marge avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-42) vise à régulariser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement en hauteur, l'implantation d'un bâtiment existant à 7,81 mètres de la ligne avant et à 4,55 mètres de la ligne latérale alors que le règlement prescrit des marges respectives de 8 et 6 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec conditions (CT2007-061).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 07 255 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 juin 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 994 rue Trudeau et au 1005 rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 182, 504, 578 à 586, 1005 et 1075 rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin de nommer « chemin de la Muraille», « chemin de la Moraine » ainsi que 4 allées véhiculaires dans le projet de développement Rabaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 juin 2007 portant les numéros CV2007-077, CV2007-078 et CV2007-081 à CV2007-085;

D' entériner la recommandation CV2007-079 en modifiant la dernière condition pour qu'une garantie représentant 2% du coût total des travaux jusqu'à un maximum de 10 000 $ soit déposée afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet tel qu'adopté;

D' entériner la recommandation CV2007-080 en modifiant la dernière condition pour qu'une garantie représentant 2% du coût total des travaux avec un minimum de 500 $ soit déposée afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet tel qu'adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 256

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 juin 2007

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 1577 et 2243, chemin du Village ainsi qu'une propriété sur la côte Commandant, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1950 et 1992, chemin du Village, aux 103, chemin de Saint-Andrew's, 151, chemin du Curé-Deslauriers, 161, chemin des Cerfs, ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin de la Réserve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 juin 2007 portant les numéros CT2007-053, CT2007-054, CT2007-057, CT2007-058, CT2007-060 et CT2007-061;

D' entériner la recommandation CT2007-055 en modifiant la dernière condition pour qu'une garantie représentant 2 % du coût total du projet jusqu'à un maximum de 5000 $ soit déposée afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet;

D' entériner la recommandation CT2007-056 en modifiant la dernière condition pour qu'une garantie représentant 2 % du coût total du projet avec un minimum de 500 $ jusqu'à un maximum de 5000 $ soit déposée afin d'inciter le propriétaire à réaliser son projet;

D' entériner la recommandation CT2007-059 en ajoutant comme condition le dépôt d'une garantie de 500 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 257

8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QU' une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée aux propriétaires suivants, le tout conformément à leur projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées :

	Demandeur	Objet
1.	**Excavation R. B. Gauthier inc.** 246, route 117	Installer des clôtures et une affiche pour le commerce dans les emprises de la route 117 et de la montée Kavanagh.
2.	**Les Apôtres de l'Amour Infini** 290, 7e rang	Installer un tuyau d'alimentation en eau sous le 7e rang.

D' inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 258 **8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QU' plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

	Demandeur	Futur lot
1.	James Lauzon et Nathalie Trottier	Lot 3 986 249 du cadastre de Québec
2.	Société en Commandite Le Ruisseau Clair	Lot 3 985 802 du cadastre de Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 259 **8.5 Murale sur la façade de la Banque de Montréal - 845, rue de Saint-Jovite - autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Banque de Montréal désire installer une œuvre d'art peinte sur le bâtiment du 845, rue de Saint-Jovite reproduisant une photographie de ce même bâtiment dans les années quarante;

CONSIDÉRANT QU' actuellement il existe un panneau blanc dans l'espace occupé par une ancienne porte et qu'il serait plus opportun d'y intégrer une murale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par la Banque de Montréal pour l'installation d'une murale telle qu'elle apparaît dans un document présenté par le Groupe Leclerc architecture - design en date de juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 260 **8.6 Projet d'Hydro-Québec - poste de Mont-Tremblant et lignes - demande de changement à la réglementation d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec, pour répondre à la demande croissante des besoins en électricité, a déposé un projet visant l'élargissement de la ligne de transport d'énergie en provenance du poste des Grands-Brûlés ainsi que l'implantation d'une nouvelle ligne de distribution jusqu'au projet Versant Soleil et ce, à partir d'un nouveau poste qui serait localisé à proximité de l'axe central projeté;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, des modifications doivent être faites à la réglementation d'urbanisme et qu'une demande en ce sens a été faite le 7 juin 2007;

BIEN QUE la Ville soit consciente que son développement implique une croissance de la demande en électricité et que l'implantation de nouveaux équipements ne peut se faire sans impact, elle se doit de préserver, pour la vitalité économique et touristique de la Ville, la qualité de ses paysages et une ville où il fait bon vivre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter, sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, la demande de modifications à la réglementation déposée par Hydro-Québec qui sera intégrée à la refonte des instruments d'urbanisme présentement en cours à la condition qu'un dépôt de 2 000 $ soit versé à la Ville conformément au règlement (2006)-94 concernant la tarification;

D' aviser Hydro-Québec que la Ville accueille favorablement son projet visant à assurer la desserte sécuritaire du territoire en énergie électrique mais souhaite lui faire part de ses préoccupations et obtenir des confirmations écrites d'ici le 1er septembre prochain sur les intentions d'Hydro-Québec face aux différents commentaires annexés à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 261 **8.7 Requêtes pour travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QUE des requêtes pour la réalisation de travaux municipaux ont été déposées, lesquelles prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

	Demandeur	Objet
1.	Les Constructions Mont-Tremblant inc. (Le Méandre)	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pour la phase 1 dans le golf Le Maître sur une distance d'environ 530 mètres.
2.	Les Constructions Mont-Tremblant inc. (Le Méandre)	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pour la phase 2 dans le golf Le Maître sur une distance d'environ 220 mètres.
3.	Entreprises M.D.M.	Prolongement de la rue Dessureault d'environ 160 mètres.

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout pour les dossiers de Les Constructions Mont-Tremblant inc. dès l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 262

8.8 Projet de construction d'un complexe sportif - montée Ryan - demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE messieurs André Lemaire et Jay Anderson projettent de réaliser la construction d'un complexe sportif sur le terrain situé sur la montée Ryan (lot 2 803 732) appartenant à Station Mont Tremblant et qu'ils ont adressé une demande à la Ville en date du 26 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite des modifications à la réglementation d'urbanisme municipale ainsi qu'au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et que dans ce contexte, les demandeurs désirent obtenir l'appui de la Ville avant d'entreprendre les démarches nécessaires à justifier ces modifications;

CONSIDÉRANT QUE que la Ville de Mont-Tremblant est d'avis que cet équipement permettra d'offrir des activités récréatives supplémentaires à ses visiteurs ainsi qu'à sa communauté cadrant ainsi dans un de ses objectifs qui est de diversifier les activités récréotouristiques sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant informe la MRC des Laurentides de son appui au projet et désire travailler en collaboration avec cette dernière afin que les modifications au schéma d'aménagement révisé nécessaires à la réalisation du projet soient entreprises;

QUE les demandeurs soient informés que dans l'éventualité où la MRC des Laurentides aurait une ouverture pour le projet, une demande de changement de zonage en bonne et due forme devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 263

8.9 Transaction dans la zone agricole - partie du lot 107 du canton De Salaberry

CONSIDÉRANT QU' une demande pour autoriser l'acquisition d'une partie du lot 107 du canton De Salaberry par le propriétaire voisin doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, étant donné que cette partie de lot est située dans une zone agricole protégée;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels sont d'accord pour céder la partie de terrain concernée au demandeur qui l'utilise déjà depuis de nombreuses années et dont il n'a pas l'intention de changer l'usage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet est conforme au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 264

8.10 Politique relative à la réglementation de construction

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer une gestion responsable de l'aménagement du territoire, en fonction de diverses préoccupations, dont la qualité de la construction et la protection de l'environnement et de la protection contre l'incendie, compte tenu des ressources humaines et financières disponibles;

CONSIDÉRANT l'importance d'une sensibilisation et d'une responsabilisation des professionnels, des promoteurs, des entrepreneurs et des citoyens dans la mise en application de la réglementation municipale d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le type d'encadrement que le conseil municipal juge approprié quant à la mise en disponibilité des ressources et à l'application de la réglementation de construction;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 118 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2 à 6 et 62 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' adopter la politique municipale relative à la réglementation de construction;

DE solliciter la collaboration responsable des professionnels, des promoteurs, des entrepreneurs et des citoyens de manière à favoriser, dans l'intérêt public, une meilleure application de la réglementation de construction et des autres réglementations qui peuvent éventuellement y être reliées directement ou indirectement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 265

8.11 Contrôle intérimaire - zone d'habitat faunique - nomination de fonctionnaires désignés

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté le 10 mai 2007, un règlement de contrôle intérimaire portant le numéro 220-2007 introduisant des dispositions sur les usages, les densités et l'abattage d'arbres dans une zone d'habitat faunique sur les territoires de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac-Supérieur, La Conception et Lac-Tremblant-Nord, qui est entré en vigueur le 28 juin 2007;

CONSIDÉRANT QU' à l'article 3.1 de ce règlement de contrôle intérimaire, le conseil des maires de la MRC des Laurentides désigne les fonctionnaires responsables de son application, la Ville de Mont-Tremblant doit également procéder à cette nomination, en vertu de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE les inspecteurs des bâtiments du Service de l'urbanisme soient désignés pour appliquer le contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire relativement aux zones d'habitat faunique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 07 266

9.1 Trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Voyageurs, de la Forêt et des Sous-Bois - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à la mise en place de trottoirs sur les chemins des Quatre-Sommets, des Voyageurs, de la Forêt et des Sous-Bois ainsi que la mise en place d'éclairage sur le chemin des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
MBN Construction	495 995,64 $
Ciment Lavallée Ltée	533 001,36 $
ABC Rive-Nord	751 039,90 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise MBN Construction au montant de 495 995,64 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-300-00-137), pour la mise en place de trottoirs sur les chemins Quatre-Sommets, des Voyageurs, de la Forêt et des Sous-Bois ainsi que la mise en place d'éclairage sur le chemin des Quatre-Sommets, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt (2007)-96 en ce qui concerne les travaux sur le chemin des Voyageurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 267 **9.2 Montée Tassé - déplacement des poteaux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer la circulation de la montée Tassé en effectuant des travaux sur le chemin;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déplacer 8 poteaux de Bell Canada dans le processus d'élargissement du chemin et que des frais sont reliés à ces déplacements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter les dépenses suivantes pour le déplacement des poteaux dans le cadre de l'élargissement de la montée Tassé (poste budgétaire 22-320-00-722) :

- Pour Bell Canada, des frais de déplacement de 8 poteaux incluant la relocalisation du réseau téléphonique aérien sur ces poteaux de 14 875,56 $, taxes incluses;
- Pour Hydro-Québec, des frais de relocalisation du réseau électrique aérien sur 8 poteaux de 6 173,96 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 268 **9.3 Achat de mobilier urbain - unités de recyclage**

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut promouvoir le recyclage en milieu urbain par la mise en place d'unité de recyclage sur la rue de Saint-Jovite et le chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour 5 unités de recyclage et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Alfa Products International	3 503,96 $
Atmosphare	9 805,40 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Alfa Products International, au montant de 3 503,96 $, taxes incluses, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Retiré

CM07 07 269 **9.5 Pavage 2007 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la pulvérisation, fourniture et pose de revêtement bitumineux sur différentes rues et chemins de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants, en considérant le retrait de la rue Barbe des prix soumis pour le présent mandat :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Sintra inc	370 772,22 $
Asphalte Desjardins inc	430 136,21 $
Les Entreprises Guy Desjardins	449 042,49 $
168133 Canada inc / Labelle asphalte	503 032,29 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sintra inc au montant de 370 772,22 $, taxes incluses pour différents travaux de pavage sur les rues Maisonneuve, Magloire-Gosselin, Emond, sur les chemins du Mont-du-Daim, du Lac-Gauthier, de la Paroi, Champagne, du Domaine-Millette, et sur l'impasse des Bourons et le 7e rang (291 633,94 $ poste budgétaire 22-320-00-721), ainsi que le stationnement du nouveau garage municipal (79 138,28 $ poste budgétaire 22-320-00-722), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 270 **9.6 Préparation de plans et devis pour des trottoirs - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à la mise en place de trottoirs sur les rues Charbonneau, Desjardins, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée);

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Marchand Houle et associés	19 941,25 $
Génivar	25 866,65 $

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juillet 2007

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Marchandhoule et associés pour l'élaboration des plans et devis préliminaires et définitifs de construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Desjardins, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée), pour une somme de 11 395 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-411 et pouvant être remboursé par un éventuel règlement d'emprunt);

DE mandater la firme Marchandhoule et associés pour les services de surveillance des travaux pendant la construction pour une somme de 8 546,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-411), cette portion du mandat étant conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 07 271 **10.1 Comité consultatif en environnement - renouvellement de membres**

CONSIDÉRANT QUE le terme de certains membres du Comité consultatif en environnement arrive à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE reconduire le mandat de monsieur Serge Gauthier à titre de membre du comité consultatif en environnement pour une période de deux ans, soit jusqu'en juillet 2009. Le conseil exprime ses remerciements à madame Monique Champagne pour son travail effectué d'abord à titre de membre et ensuite comme présidente. La présidence sera maintenant assurée par monsieur Pierre Bourget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM07 07 272 **11.1 Autorisation d'événement - Jovi-fête**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Mont-Tremblant en fête pour la tenue de la 21e édition de la Jovi-Fête, du 19 au 22 juillet 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser en vertu du règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, les activités dans le cadre de la Jovi-Fête, la tenue du feu d'artifice prévu au parc Au fil de l'eau le 19 juillet 2007 ainsi que les demandes de permis d'alcool (sur la rue Charbonneau et pour la compétition des pompiers volontaires sur le terrain de l'hôtel de ville).

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 07 273 **11.2 Fête des Tremblantois 2007**

CONSIDÉRANT QUE désire rassembler ses citoyens autour d'une même fête et ainsi maintenir les liens d'amitiés;

CONSIDÉRANT QUE la fête aura lieu au Domaine Saint-Bernard le samedi 8 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la fête des Tremblantoises et Tremblantois et d'adopter le budget d'opération de 15 000 $ (postes budgétaires 02-701-60-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2007 conformément à l'article 13 du règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CM07 07 274 **15. Acceptation de la correspondance**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :

15.1 Environnement-Mont-Tremblant - 5 juin 2007 - changement de zonage demandé par le Grand Lodge;

15.2 Pétition - 12 juin 2007 - pour faire cesser la nuisance du passage des camions lourds sur la montée Tassé sud et sur la route 327.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juillet 2007

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Michel Champagne, association du lac Gauthier**
  Il désire obtenir une copie de l'annexe de la résolution concernant Hydro-Québec. Suite au contrat de pavage, il demande ce qui peut être fait pour les maisons situées au 600 et 610, chemin du Lac-Gauthier devant lesquelles le pavage n'est pas prévu.

- **Monsieur Luc Bergeron, 8190, rue Léonard**
  Il demande à ce que le côté gauche de la montée Tassé puisse être fini pour la sécurité des marcheurs.

- **Monsieur Jacques O`Keefe, 65, rue Prévost**
  Suite à sa correspondance datée du 16 avril concernant l'accumulation d'eau, il demande quand seront effectués les travaux demandés.

- **Plusieurs citoyens**
  Ils s'inquiètent de la situation et de l'impact des cyanobactéries et demandent quelles seront les actions entreprises par la Ville pour les enrayer.

- **Monsieur Patrick O'Hara, Environnement-Mont-Tremblant**
  Il remercie le conseil pour le retrait du règlement concernant le Grand Lodge.

CM07 07 275

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon	Isabelle Grenier, OMA, avocate
Maire	Greffière

initiales du maire

0260

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juillet 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 juillet 2007** à **12 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Embauche d'un directeur au Service des ressources humaines;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 07 171

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA07 07 172 **4. Embauche d'un directeur au Service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT le départ de madame Nathalie Martin au poste de directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Serge Plante au poste de directeur du Service des ressources humaines à compter du 6 août 2007 et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 07 173 **6. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 12 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0262

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 juillet 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant
de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

3. Procès-verbaux
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2007;
3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 juillet 2007;

4. Règlements
4.1 Règlement (2007)-A-14 - dépôt du certificat de la greffière;
4.2 Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;

5. Administration

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un journalier spécialisé - Service des travaux publics;
6.2 Mise à jour des contrats de travail du personnel cadre;

7. Gestion financière
7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;
7.2 Approbation de la liste des engagements;
7.3 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007;

8. Urbanisme

9. Travaux publics
9.1 Acquisition d'un appareil de levage - attribution de contrat;
9.2 Garage municipal - demande de travaux supplémentaires;
9.3 Garage municipal - pavage du stationnement - attribution de contrat;
9.4 Acquisition d'un souffleur à neige - attribution de contrat;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juillet 2007

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Élaboration de plans directeurs en informatique et en radio communication - mandat de services professionnels;

12.2 Support d'une candidature auprès du ministère de la Sécurité publique;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 juillet 2007;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - 3 juillet 2007 - règlement 220-2007 de contrôle intérimaire sur les usages, les densités et l'abattage d'arbres dans une zone d'habitat faunique sur les territoires de la ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac-Supérieur, de la Conception et de Lac-Tremblant-Nord.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

****

CA07 07 174

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA07 07 175

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2007

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 juin 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 176 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 juillet 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 13 juillet 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA07 07 177 **4.1 Règlement (2007)-A-14 - dépôt du certificat de la greffière**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2007)-A-14 décrétant un emprunt et une dépense de 295 100 $ pour l'acquisition d'un camion de type citerne. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2007)-A-14 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CA07 07 178 **4.2 Adoption du règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement**

La greffière mentionne les modifications effectuées au projet depuis la distribution aux membres du conseil.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance du 26 juin 2007;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, avec la modification suivante :

- la 20e ligne du tableau de l'annexe A est modifiée par le remplacement de «(ENTRE LES 2 INTERSECTIONS DE LA RUE DU COUVENT)» par «(ENTRE LE 1829 CHEMIN DU VILLAGE (EGLISE-SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS) ET LA SECONDE INTERSECTION DE LA RUE DU COUVENT)»;

DE rescinder la résolution CA06 10 268 relative à la conclusion d'une entente avec le ministère des Transports du Québec concernant les limites de vitesse et de demander en conséquence, les approbations requises en vertu des dispositions de l'article 627 du *Code de sécurité routière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

6. Ressources humaines

CA07 07 179

6.1 Embauche d'un journalier spécialisé - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler le poste vacant de journalier spécialisé suite au départ de monsieur Yvan Legault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Patrice Richer à titre de journalier spécialisé pour le Service des travaux publics, en période de mise à l'essai à compter du 24 juillet 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 180

6.2 Mise à jour des contrats de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les clauses normatives des contrats de travail et de les uniformiser dans le but de faciliter leur interprétation et de se conformer aux nouvelles lois du travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la mise à jour des clauses normatives des contrats de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 07 181

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2007 au montant de 157 187,40 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 182

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 5 451,66 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 183 **7.3 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 07 184 **9.1 Acquisition d'un appareil de levage - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un appareil de levage Girolift HT-4 60 000 pour les besoins du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Pièces d'autos J. Presseault Inc.	95 703,19 $
Pièces d'autos P et B Gareau	98 270,48 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pièces d'autos J. Presseault Inc., au montant de 95 703,19 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), pour l'achat d'un appareil de levage de Girolift HT-4 60 000, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 185 **9.2 Garage municipal - demande de travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Cogela inc. exécute les travaux de construction du garage municipal en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte, ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Construction Cogela inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 1, une somme de 7 527,16 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 186 **9.3 Garage municipal - pavage du stationnement - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au pavage du stationnement du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour les travaux de pavage de certaines rues sur son territoire et que les résultats pour le pavage du stationnement du nouveau garage municipal qui était inclus dans ce dernier sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Sintra inc.	79 138,28 $
Les Entreprises Guy Desjardins	84 895,71 $
Asphalte Desjardins inc	87 129,63 $
168133 Canada inc. / Labelle asphalte	99 763,23 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sintra inc. au montant de 79 138,28 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), pour le pavage du stationnement du nouveau garage municipal, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 187 **9.4 Acquisition d'un souffleur à neige - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un nouveau souffleur à neige pour le tracteur John Deere 955;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cet équipement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant (taxes incluses)**
Centre Agricole J.L.D. inc.	6 552,12 $
Centre d'équipements verts du Nord inc.	6 637,59 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Centre Agricole J.L.D. inc., au montant de 6 552,12 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-725), pour l'achat d'un souffleur à neige pour le tracteur John Deere 955.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA07 07 188

12.1 Élaboration de plans directeurs en informatique et en radio communication - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT l'évaluation du comité de sélection formé par la résolution CA07 06 169 pour évaluer les offres de services professionnels pour l'élaboration de plans directeurs en informatique et en radiocommunication comme suit :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
CGI	83	21,06
Le Groupe S.M. International inc.	76	27,69

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater le Groupe S.M. International inc. pour l'élaboration des plans directeurs en informatique pour le Service de police et en radiocommunication pour les services de police et d'incendie pour un montant de 51 847,25 $, taxes incluses (18 000 $ du poste budgétaire 02-210-414, et 33 847,25 $ du poste budgétaire 02-210-419 dont un montant de 13 847,25 $ provenant du surplus libre accumulé), conformément aux documents d'appel d'offres n° 2007-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 07 189

12.2 Support d'une candidature auprès du ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique offre un programme dans le but de contrer la problématique de recrutement et de rétention des policiers, et qu'une nouvelle session en vue d'obtenir une attestation d'études collégiales en techniques policières débutera le 20 août 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

QUE la Ville supporte la candidature de monsieur José Lévesque auprès du ministère de la Sécurité publique à titre de candidat, et lui offrira un poste de policier régulier à temps plein pouvant aspirer à obtenir une permanence conformément avec la convention collective en vigueur en autant qu'il réussisse sa formation tant au collège Ahuntsic qu'à l'École nationale de police du Québec, et qu'un poste soit disponible dans le service;

QUE la Ville ne respectera ses responsabilités face à l'embauche que si les exigences d'embauche de la *Loi de police* sont respectées à la date où le candidat joindra les rangs et qu'il finira le programme avec réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 juillet 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 juillet 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CA07 07 190

15. Acceptation de correspondance

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - 3 juillet 2007 - règlement 220-2007 de contrôle intérimaire sur les usages, les densités et l'abattage d'arbres dans une zone d'habitat faunique sur les territoires de la ville de Mont-Tremblant ainsi que des municipalités de Lac-Supérieur, de la Conception et de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **André Julien, président de l'association des riverains du lac Tremblant**
  Il questionne le conseil en regard des cyanobactéries au lac Tremblant.

initiales du maire

0270

initiales de la greffière

CA07 07 191

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 août 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil, sous la présidence du maire, tenue le **13 août 2007** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2007;

4. Règlements

4.1 Retiré;

4.2 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 242 600 $ pour la construction de fossés sur la rue Longpré - avis de motion;

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 180 100 $ pour la construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) - avis de motion;

4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 113 000 $ pour la construction d'une piste cyclable sur les rues Deguire et Demontigny - avis de motion;

4.5 Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (dispositions particulières aux secteurs de développement commerciaux particuliers) - avis de motion;

5. Administration

5.1 Demande de prolongement du réseau de Gaz Métro - mandat de service professionnel;

5.2 Autorisation d'évènement - règlement 53;

5.3 Mandat de services professionnels - injonction;

5.4 Sopabic - vin d'honneur;

5.5 Comités de quartier - document de constitution - modifications;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007;

7.4 Mandat au ministre des Finances;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Terrain sur le chemin des Boisés - augmentation de la longueur d'une rue se terminant en cul-de-sac;
8.1.2 106, rue Fortin - réduction de la profondeur minimale et de la superficie d'un lot et empiètement en marge latérale;
8.1.3 Terrain sur le chemin du Lac-Gélinas - réduction de la profondeur minimale d'un lot;
8.1.4 450, chemin de la Réserve - augmentation de la superficie de déboisement;
8.1.5 Terrain sur le chemin Séguin - réduction de la profondeur de l'allée et des cases de stationnement et augmentation de la superficie d'une remise;
8.1.6 1020, rue Barbe - empiètement en marge avant;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :
8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 mai 2007 (Havre des Chutes);
8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 juillet 2007;
8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 16 juillet 2007;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Station Mont Tremblant - conduite d'eau chemin Duplessis;
8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Jéronard ltée;
8.5 Retiré;
8.6 Modification à la résolution 2005-132 - retrait d'une condition;
8.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux;
8.8 Transaction dans la zone agricole - partie du lot 163 du canton De Salaberry;
8.9 Murale - 852, rue de Saint-Jovite - autorisation;

9. Travaux publics
9.1 Chemin Bondurand - acceptation finale des travaux;
9.2 Luminaires décoratifs - attribution de contrat;
9.3 Étangs aérés de Station Mont Tremblant - modification à la ventilation;
9.4 Aqueduc secteur Tremblant - usine de filtration mobile - demande de certificat d'autorisation;
9.5 Réserve d'eau potable - installation d'une vanne;
9.6 Réaménagement des locaux du Service de l'urbanisme - acceptation finale des travaux;
9.7 Sentier récréatif du ruisseau Clair - travaux supplémentaires;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs
11.1 Camp d'été 2007 - aides animateurs;
11.2 Appui au Club des Moucheurs EnDiablés de Mont-Tremblant - compétition nationale en 2008;

12. Police

13. Incendie
13.1 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés;

14. Rapport
14.1 Étude de positionnement commercial - secteur de Saint-Jovite;

15. Correspondance

15.1 Association pour la protection de l'Environnement du Lac Gauthier concernant le projet d'Hydro-Québec et les projets routiers;
15.2 Environnement-Mont-Tremblant - cyanobactéries;
15.3 Association du Lac Mercier - 31 juillet 2007 - cyanobactéries;
15.4 Pétition de citoyens du Lac Ouimet - Circuit Mont-Tremblant.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM07 08 276 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Michel Terreault, projet Havre des Chutes**
  Il souhaite connaître la position du conseil en regard du point 8.2.1.

- **Yvon Hétu, Richard Fortier et Nicole Pelletier, chemin des Boisés**
  Ils posent des questions relativement au point 8.1.1.

3. Procès-verbal

CM07 08 277 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 juillet 2007, tel que déposé avec le remplacement de la résolution CM07 06 269 par ce qui suit :

« CM07 07 269 9.5 Pavage 2007 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la pulvérisation, fourniture et pose de revêtement bitumineux sur différentes rues et chemins de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants, en considérant le retrait du pavage de la rue Barbe et du stationnement du garage municipal :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Sintra inc.	291 633,94 $
Asphalte Desjardins inc.	343 006,58 $
Les Entreprises Guy Desjardins	364 146,78 $
168133 Canada inc / Labelle asphalte	403 269,06 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sintra inc. pour différents travaux de pavage sur les rues du Mont-du-Daim, Maisonneuve, Magloire-Gosselin, Emond, sur les chemins du Lac-Gauthier, de la Paroi et des Bourons, Champagne, du Domaine-Millette et le 7e rang, au montant de 291 633,94°$, taxes incluses poste budgétaire 22-320-00-721, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Retiré

CM07 08 278 **4.2 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 242 600 $ pour la construction de fossés sur la rue Longpré - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 242 600 $ pour la construction de fossés sur la rue Longpré.

CM07 08 279 **4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 180 100 $ pour la construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 180 100 $ pour la construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée).

CM07 08 280 **4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 113 000 $ pour la construction d'une piste cyclable sur les rues Deguire et Demontigny - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 113 000 $ pour la construction d'une piste cyclable sur les rues Deguire et Demontigny.

CM07 08 281

4.5 Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (dispositions particulières aux secteurs de développement commerciaux particuliers) - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 à l'effet de préciser les usages permis afin d'assurer la complémentarité entre le développement commercial en bordure de la route 117 et le centre-ville et de limiter certains usages à l'intérieur du périmètre urbain du secteur de Saint-Jovite.

5. Administration

CM07 08 282

5.1 Demande de prolongement du réseau de Gaz Métro - mandat de service professionnel

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro, afin de répondre à la demande croissante des besoins en gaz naturel, projette l'extension de son réseau dans la région de Mont-Tremblant pour desservir le projet Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire être représentée auprès de la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités s'est offerte à titre gracieux, pour représenter la Ville dans ce dossier;

BIEN QUE la Ville soit consciente que son développement implique une croissance de la demande, elle désire préserver le milieu en limitant l'impact sur son environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater l'Union des Municipalités du Québec pour représenter la Ville dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 283

5.2 Autorisation d'événement - règlement 53

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation a été reçue pour un feu d'artifice le 8 septembre prochain et qu'une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser le feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 8 septembre 2007 vers 22 h 30 selon la demande de monsieur Frédérick Duguay et avec l'approbation de madame Julie Lemay, déléguée commerciale de l'hôtel.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 284 **5.3 Mandat de services professionnels - injonction**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance en injonction interlocutoire et en injonction permanente dans le dossier de la cour supérieure n° 500-17-037962-076 a été déposée et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater la firme MILLER THOMSON POULIOT SENCRL aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure (montant pré-autorisé poste budgétaire 02-140-01-412 payable par le surplus libre accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 285 **5.4 Sopabic - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE la Sopabic organise une journée culturelle à la résidence de monsieur Archambault et de madame Varin qui ont récemment remporté le prix de l'architecture pour la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' une centaine de membres de l'organisme *Les Amis Propriétaires des Maisons anciennes du Québec (APMAQ)*, provenant de toutes les régions du Québec, participeront à cette journée culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la Sopabic demande une contribution de la Ville pour clore cette journée par un vin d'honneur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser une contribution au montant de 200 $ à la Sopabic pour offrir un vin d'honneur dans le cadre de la journée culturelle du 26 août 2007 (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 286 **5.5 Comités de quartier - document de constitution - modifications**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 25 avril 2005 un document de constitution des comités de quartier; lequel document a été modifié le 26 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de districts électoraux est passé de neuf à huit lors de l'élection de novembre 2005;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le document de constitution pour que la description des territoires des comités de quartier soit conformes aux nouveaux districts électoraux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter les modifications proposées au document de constitution des comités de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM07 08 287 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2007 au montant de 105 987,53 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 288 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 2 299,99 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 289 **7.3 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 290 **7.4 Mandat au ministre des Finances**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* obligeant la Ville à vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites, après un avis publié dans la *Gazette officielle du Québec* 15 jours au moins avant la date fixée pour l'examen des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin des Boisés - augmentation de la longueur d'une rue se terminant en cul-de-sac

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-43) vise à autoriser la construction d'un chemin se terminant en cul-de-sac d'une longueur de 751 mètres alors que le maximum prévu au règlement est de 500 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-065).

Questions du public: aucune question n'est posée.

8.1.2 106, rue Fortin - réduction de la profondeur minimale et de la superficie d'un lot et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-44) vise à régulariser :

- La profondeur d'un lot de 45,72 mètres alors qu'elle devrait être de 75 mètres;
- la superficie d'un lot de 2 756 mètres carrés alors qu'elle devrait être de 5 000 mètres carrés;
- l'implantation du bâtiment existant à 2,19 mètres de la ligne latérale alors que la marge latérale minimale doit être de 6 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-068).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin du Lac-Gélinas - réduction de la profondeur minimale d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-45) vise à autoriser la création d'un lot d'une profondeur de 60,17 mètres alors qu'elle devrait être d'au moins 75 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-067).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 450, chemin de la Réserve - augmentation de la superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-46) vise à autoriser le déboisement de 27 % de la superficie du terrain alors que le règlement n'en autorise que 20 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous conditions (CV2007-070).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin Séguin - réduction de la profondeur de l'allée et des cases de stationnement et augmentation de la superficie d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-47) vise à autoriser :

- une allée de stationnement et des cases de stationnement d'une profondeur de 10,5 mètres alors qu'elle devrait être de 12 mètres;
- une remise projetée d'une superficie de 22,33 mètres carrés alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 15 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande (CT2007-069).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1020, rue Barbe - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-48) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 7,09 mètres de la ligne avant alors que la marge avant minimale devrait être de 7,69 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-090).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 08 291 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 mai 2007 (Havre des Chutes)**

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un plan d'aménagement d'ensemble pour une propriété située dans le prolongement de la rue du Ruisseau-Clair;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité de la ville de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 23 mai 2007 portant le numéro CV2007-062, aux conditions suivantes :

QU' en référence à la 4e condition de la recommandation ci-haut mentionnée, le requérant consente des servitudes en faveur de la Ville ou cède du terrain pour l'aménagement de sentiers piétonniers et ce, sur les deux rives du ruisseau Clair;

QUE le déplacement du sentier de motoneige soit aux frais du promoteur;

QUE l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble soit sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, qu'elle ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation au moment d'obtenir les permis de lotissement et de construction et qu'elle soit conditionnelle à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires nécessaires en application de la loi;

QUE le requérant soumette au Service de l'urbanisme, au plus tard le 14 septembre 2007, les propositions de textes réglementaires nécessaires à l'intégration de son projet à la refonte des instruments d'urbanisme présentement en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 292 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 juillet 2007**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1020, rue Barbe pour laquelle une consultation publique a été tenue séance tenante;

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 825, rue Bisson;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 juillet 2007 portant les numéros CV2007-089 et CV2007-090.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 293

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 16 juillet 2007

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 106, rue Fortin et 450, chemin de la Réserve ainsi que sur les chemins Séguin, des Boisés et du Lac-Gélinas pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 450, de la Réserve, 125, rue Rabellino et 3 035, chemin de la Chapelle ainsi que pour des terrains non construits situés sur le chemin des Boisés et sur le chemin Clément;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 16 juillet 2007 portant les numéros CT2007-065 à CT2007-074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 294

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Station Mont Tremblant - conduite d'eau du chemin Duplessis

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant a demandé une occupation du domaine public afin d'installer une conduite d'eau sur le chemin Duplessis servant à l'enneigement artificiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public à Station Mont Tremblant, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 295

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Jéronard ltée

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant le projet de lotissement de Jéronard ltée;

CONSIDÉRANT QUE Jéronard ltée a déposé, le 13 juillet 2007, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, en date du 16 mai 2007, portant les numéros de dossier 4615 et de minute 11604;

CONSIDÉRANT QUE trois lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par Jéronard ltée à la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 3 936 252, 3 936 256 et 3 936 257, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retiré;

CM07 08 296 **8.6 Modification à la résolution 2005-132 - retrait d'une condition**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté la demande de dérogation mineure CV2007-064 pour un terrain non construit sur la rue Labelle par la résolution CM07 06 221 et ce, aux mêmes conditions que celles de la résolution 2005-132;

CONSIDÉRANT QUE l'article 36 du règlement sur les carrières et sablières ne s'applique pas et qu'il y a lieu de modifier les conditions de la résolution 2005-132 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE modifier la résolution 2005-132 en retirant la condition suivante :

« que le terrain faisant l'objet de la demande soit entièrement restauré à la satisfaction du ministère du Développement durable et des Parcs du Québec (ministère de l'Environnement du Québec) en conformité avec le règlement sur les carrières et sablières; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 297 **8.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 11 juillet 2007 par la compagnie 3245799 Canada inc. pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par Génivar et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la requête déposée par la compagnie 3245799 Canada inc. visant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la route 117 conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout dès l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 298

8.8 Transaction dans la zone agricole - partie du lot 163 du canton De Salaberry

CONSIDÉRANT QU' une demande pour autoriser l'acquisition d'une partie du lot 163 du canton De Salaberry par les propriétaires voisins doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, étant donné que cette partie de lot est située dans une zone agricole protégée;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle visée est située à l'ouest de la rivière Rouge et est contigüe à la propriété des acheteurs alors que le reste de la propriété des vendeurs est situé à l'est de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE cette vente de terrain s'effectue entre deux producteurs agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet est conforme au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 299

8.9 Murale - 852, rue de Saint-Jovite - autorisation

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 852, rue de Saint-Jovite, désire installer une œuvre d'art peinte sur son bâtiment reproduisant une scène de l'an 1917 avec le docteur Grignon;

CONSIDÉRANT QU' actuellement il existe un panneau blanc dans l'espace;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par le propriétaire du 852, rue de Saint-Jovite, pour l'installation d'une murale telle qu'elle apparaît dans un document présenté par monsieur Pierre Hardy, en date du 27 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 08 300

9.1 Chemin Bondurand - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction sur le chemin Bondurand ont été réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec inc., en conformité avec les clauses des documents contractuels préparés par la firme Marchandhoule et associés, ingénieurs-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 10 713,19 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise 9088-9569 Québec inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire, à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants, ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 301

9.2 Luminaires décoratifs - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de 9 lampadaires décoratifs de type « Saint-Jovite »;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Lumen	34 591,80 $
Westburne	33 704,70 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Westburne au montant de 33 704,70 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-340-01-521 dont 20 000 $ provenant du surplus) pour l'achat de 9 lampadaires décoratifs de type « Saint-Jovite », le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 302

9.3 Étangs aérés de Station Mont Tremblant - modification à la ventilation

CONSIDÉRANT QUE le système de ventilation des étangs Station Mont Tremblant présente des déficiences et nécessite une remise en état de ses accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé des propositions de service d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour ce projet à deux firmes et n'a reçu qu'une seule proposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la firme Axor pour la préparation des plans et devis pour la modification du système de ventilation des étangs aérés de Station Mont Tremblant pour un montant de 9 457,85 $, taxes incluses payable par la réserve d'égouts du secteur Mont-Tremblant (poste budgétaire 22-415-02-722), le tout conformément à l'offre de service du 24 juillet 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 303 **9.4 Aqueduc secteur Tremblant - usine de filtration mobile - demande de certificat d'autorisation**

CONSIDÉRANT la vulnérabilité du système de traitement d'eau potable du secteur Tremblant lors d'apparition de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation d'une usine de filtration mobile pouvant traiter les cyanobactéries et cyanotoxines à l'aqueduc du secteur de Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour une usine de filtration mobile pour l'aqueduc du secteur Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 304 **9.5 Réserve d'eau potable - installation d'une vanne**

CONSIDÉRANT la vulnérabilité du système de traitement d'eau potable du secteur Tremblant lors d'apparition de cyanobactéries et que, dans le cadre de mesures préventives visant à augmenter la capacité de réserve en eau potable du secteur, la Ville a décidé d'utiliser le réservoir construit pour les besoins du Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la Ville a procédé à l'installation d'une vanne de contournement ainsi que d'une vanne de réduction de pression au poste de surpression Duplessis situé près des étangs aérés afin de pouvoir utiliser cette réserve d'eau potable et protéger l'aqueduc et l'équipement du surpresseur selon les recommandations de la firme d'ingénieurs-conseils Marchandhoule;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation vu la présence de cyanobactéries au lac Tremblant et l'autorisation donnée, en conséquence, par le maire de procéder à l'attribution de ce contrat en vertu des dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la présente constitue le rapport motivé du maire en vertu des dispositions précitées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner l'attribution du contrat d'installation d'une vanne de contournement ainsi que d'une vanne de réduction de pression au poste de surpression Duplessis, par l'entreprise Plomberie Brébeuf inc, pour un montant de 23 717 $, taxes en sus, payable par la réserve d'aqueduc pour le secteur Mont-Tremblant (poste budgétaire 22-413-01-725).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 305

9.6 Réaménagement des locaux du Service de l'urbanisme - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement des locaux du Service de l'urbanisme ont été réalisés par l'entreprise Les Constructions R. Tourigny en conformité avec les documents préparés par Jean-François Parent, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle soit 1 % au montant de 334,87 $, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Les Constructions R. Tourigny;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur, qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 306

9.7 Sentier récréatif du ruisseau Clair - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Telmosse & fils inc. exécute les travaux d'aménagement d'un sentier récréatif en bordure du ruisseau Clair tel que décrété par la résolution CM06 08 367, en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Construction Telmosse & fils inc. et d'autoriser la trésorière à verser selon les ordres de changement n° 3 et 4, une somme de 12 468,84 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-016), payable par le fonds de parcs, à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM07 08 307 **11.1 Camp d'été 2007 - aides animateurs**

CONSIDÉRANT QUE l'intégration au camp d'été 2007 d'enfants avec trouble envahissant du développement a été un succès;

CONSIDÉRANT QUE ces enfants nécessitaient l'aide d'un accompagnateur;

CONSIDÉRANT QUE le CLSC a contribué financièrement pour une somme de 400 $ et qu'une subvention de 610 $ a été accordée à la Ville dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE verser une rétribution de 20 $ par journée travaillée jusqu'à un maximum de 1 400 $ pour les accompagnateurs suivants : madame Geneviève Deschamps et monsieur Patrick Leduc (poste budgétaire 02-701-55-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 308 **11.2 Appui au Club des Moucheurs EnDiablés de Mont-Tremblant - compétition nationale en 2008**

CONSIDÉRANT QUE le Club des Moucheurs EnDiablés de Mont-Tremblant, organisme sans but lucratif faisant la promotion de la pêche à la mouche dans la région souhaite accueillir le concours national de *Fly Fishing Canada*;

CONSIDÉRANT QUE les meilleurs pêcheurs à la mouche du Canada et des États-Unis seront invités pour la compétition;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et médiatiques provenant de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'appuyer le projet du Club des Moucheurs EnDiablés de Mont-Tremblant pour la compétition nationale de pêche à la mouche et la tenue d'un symposium de conservation en septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CM07 08 309

13.1 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit prendre des mesures pour assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens en cas de sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre, et que la mission de la Croix-Rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire, sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter à titre d'auxiliaire les pouvoirs publics et les municipalités locales, lors de sinistres mineurs ou majeurs, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser le renouvellement de la lettre d'entente entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'aide aux sinistrés, et de nommer le directeur du Service de sécurité incendie responsable du suivi du dossier, lequel est autorisé à signer le contrat à intervenir avec le maire;

DE verser 909,20 $ pour l'année 2007 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, ce qui représente un don de 0,10 $/par habitant (poste budgétaire 02-221-00-494).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Étude de positionnement commercial - secteur de Saint-Jovite

La directrice du service de l'urbanisme dépose un résumé du rapport intitulé « Étude de positionnement commercial - secteur de Saint-Jovite » effectué par la l'Agence de planification urbaine régionale, urbaniste-conseils en date du 23 juillet 2007 suite au mandat donné par le conseil municipal en vertu de la résolution CM06 11 506.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 août 2007

CM07 08 310

15. Correspondance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Association pour la protection de l'Environnement du Lac Gauthier - 9 juillet 2007 - projet d'Hydro-Québec et projets routiers;

15.2 Environnement-Mont-Tremblant - 31 juillet 2007 - cyanobactéries;

15.3 Association du Lac Mercier - 31 juillet 2007 - cyanobactéries;

15.4 Pétition de citoyens du Lac Ouimet - 22 juillet 2007 - Circuit Mont-Tremblant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement-Mont-Tremblant**
  En lien avec le point 15.2, il demande que des études soient faites pour identifier les causes et que le conseil établisse un moratoire sur le lotissement dans les zones sensibles.

- **Yvon Hétu, Richard Fortier et Nicole Pelletier, chemin des Boisés**
  En lien avec le point 15.3, Madame Pelletier demande les mesures envisagées par le conseil. Plusieurs questions et commentaires concernent ces mesures.

- **Yves Côté, 1266, rue Labelle**
  Il demande au conseil de considérer les dépenses envisagées pour contrer les problèmes des lacs en tenant compte que 90% de la population ne résident pas alentour des lacs.

- **Michel Terreault, projet Havre des chutes**
  Il questionne la décision du conseil au point 8.2.1.

CM07 08 311

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 21 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0477

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

23 août 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **23 août 2007** à 18 h 15, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Château Beauvallon - aménagement extérieur - mandat de services professionnels en architecture du paysage - attribution du contrat;
5. Réfection du quai du lac Tremblant - attribution de contrat;
6. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin des Boisés - projet Eidelstein;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Renonciation à l'avis de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

CM07 08 312

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM07 08 313

4. Château Beauvallon - aménagement extérieur - mandat de services professionnels en architecture du paysage - attribution du contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement extérieur au Château Beauvallon;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des offres de services professionnels en architecture du paysage pour procéder à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Groupe Rousseau Lefebvre	24 499,25 $
Daniel Arbour et Associés	32 247,85 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Groupe Rousseau Lefebvre pour l'élaboration des plans et devis préliminaires et de construction (en retirant la surveillance des travaux) pour l'aménagement extérieur au Château Beauvallon, pour une somme de 19 999,25 $, taxes incluses, payable par le surplus (poste budgétaire 22-130-01-722) le tout conformément au document d'appel d'offres 2007-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 314

5. Réfection du quai du lac Tremblant - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'obligation de réaliser certains travaux de réfection du quai du lac Tremblant selon l'entente de subvention intervenue avec Pêches et Océans lors du dessaisissement des installations du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, qu'une seule soumission a été reçue et que le résultat est le suivant :

Nom du fournisseur	Réfection du quai du lac Tremblant (taxes incluses)	Éclairage (taxes incluses)
Gelco Construction Inc.	345 404,10 $	27 228,35 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Gelco Construction Inc., pour un montant de 345 404,10 $, taxes incluses, pour exécuter les travaux de réfection du quai du lac Tremblant payable par le surplus (poste budgétaire 22-701-40-721), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Axor experts-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 315

6. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin des Boisés - projet Eidelstein

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été régulièrement déposée le 15 août 2007 pour le prolongement du chemin des Boisés et la construction d'autres chemins totalisant une longueur d'environ 2 450 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par l'ingénieur Daniel Houle et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la requête déposée par la compagnie 3 208 156 Nova Scotia Compagny relative au prolongement du chemin des Boisés et la construction d'autres chemins pour une longueur totale d'environ 2 450 mètres conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 08 316

8. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée et terminée. Il est 18 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0270

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **27 août 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2007;

4. Règlement

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 $ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite - avis de motion;

5. Administration

5.1 Séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;

5.2 Tournoi de golf de la MRC des Laurentides;

6. Ressources humaines

6.1 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail - entente;

6.2 Embauche de recrues au service de sécurité incendie;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Camion 10 roues - attribution de contrat;

9.2 Camion 6 roues - attribution de contrat;

9.3 Réfection de la toiture plate de l'aréna - attribution de contrat;

9.4 Surfaceuse pour l'aréna - attribution de contrat;

9.5 Module de jeux pour le parc Daniel-Lauzon - attribution de contrat;

9.6 Scellement de fissures - attribution de contrat;

9.7 Pont roulant pour le garage municipal - attribution de contrat;

9.8 Système d'entreposage du garage municipal - attribution de contrat;

9.9 Fourniture d'abrasifs et tamisage 2007-2008 - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Achat d'un véhicule de police;

13. Incendie

13.1 Camion incendie - attribution de contrat;

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 août 2007;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - 9 juillet 2007 - règlement 221-2007 modifiant l'annexe B du règlement 218-2007 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA07 08 192

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- Monsieur Guy Archer, vice-président, CG Ponts Roulants et Palans.
  Il pose une question concernant le point 9.7.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 août 2007

3. Procès-verbal

CA07 08 193 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 juillet 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA07 08 194 **4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 $ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 $ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite.

5. Administration

CA07 08 195 **5.1 Séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE madame Lise Julien, directrice générale participe au séminaire de la COMAQ les 20 et 21 septembre 2007 à Bécancour et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription de 405 $, plus taxes, les frais d'hébergement de 330 $, plus taxes et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 08 196 **5.2 Tournoi de golf de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides organise un tournoi de golf au profit de l'organisme à but non lucratif, l'Association des personnes handicapées Clair Soleil;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville lors du souper de la 16e édition du tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui aura lieu le dimanche 9 septembre 2007 au Club de golf Arundel et de payer les frais de 50 $ (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 août 2007

6. Ressources humaines

CA07 08 197

6.1 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU' aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédant l'année de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE CE QUI SUIT;

La Ville a fait une lecture complète et se déclare satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2008, laquelle soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisée à signer cette entente pour la Ville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville.

La Ville autorise le directeur des ressources humaines à signer pour elle tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 198

6.2 Embauche de recrues au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE plusieurs départs sont prévus en début 2008, et qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de recrues afin d'assurer la disponibilité du personnel en tout temps sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection après évaluations, entrevues et épreuves physiques;

CONSIDÉRANT l'entente collective de travail intervenue avec l'Association des pompiers et pompières de la ville de Mont-Tremblant suite à la résolution du conseil d'agglomération CA06 06 162;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'embaucher, selon les termes et conditions de l'entente collective de travail, les recrues suivantes au Service de sécurité incendie :

- Messieurs Jean-François Hétu, Olivier Bédard-Legault, Mario Villeneuve, Marquis Pomerleau, Karl Britten, Simon Roberge, Daniel Charbonneau et Matthieu Michel Forget;
- Madame Stéphanie Deschamps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 08 199

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2007 au montant de 218 515,88 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 200

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 3 600 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 08 201

9.1 Camion 10 roues - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Centre du camion Mont-Laurier	308 059,98 $
Camion Freightleiner Mont-Laurier	non conforme
Équipements Lourds Papineau	non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Centre du camion Mont-Laurier pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Western Star avec équipements à neige incluant l'option «gratte sous-chassis», au montant de 308 059,98 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2007)-A-13 (poste budgétaire 02-320-00-724), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 202 **9.2 Camion 6 roues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Boisvert Pontiack Buick	156 988,08 $
Équipements Lourds Papineau	non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Boisvert Pontiac Buick pour l'achat d'un camion 6 roues de marque GMC, modèle TC5500 avec équipements à neige, au montant de 156 988,08 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2007)-A-13 (poste budgétaire 22-320-00-724), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 203 **9.3 Réfection de la toiture plate de l'aréna - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public et que les résultats sont les suivants :

Nom du fournisseur	Réfection de la toiture plate et plafond intérieur (taxes incluses)
Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr. 140012 Canada Inc	181 226,08 $
Construction GMR Inc.	205 329,00 $
J. Raymond Couvreur Inc.	207 958,75 $
Construction Telmosse & Fils Inc.	208 516,53 $
Construction de la Croisette Inc.	267 000,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr., 140012 Canada Inc., pour la réfection de la toiture plate ainsi que la mise en place d'un plafond intérieur à l'aréna, au montant de 181 226,08 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2007)-A-12 (poste budgétaire 22-701-30-722), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par monsieur Jean-François Parent, architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 204 **9.4 Surfaceuse pour l'aréna - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Robert Boileau inc.	111 443,10 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Robert Boileau inc. pour l'achat d'une surfaceuse à glace modèle Zamboni 525 au gaz naturel au montant de 111 443,10$, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2007)-A-12 (poste budgétaire 22-701-30-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 205 **9.5 Module de jeux pour le parc Daniel-Lauzon - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Tessier Récréo-parc inc.	19 292,87 $
Techsport.inc.	21 079,33 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Tessier Récréo-parc inc. pour l'achat d'un module de jeux pour le parc Daniel-Lauzon, au montant de 19 292,87 $, taxes incluses, payable par le fonds de parcs (poste budgétaire 22-701-50-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 206 **9.6 Scellement de fissures - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au scellement de fissures sans fraisage sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 3 000 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	10 187,13 $
Environnement routier NRJ inc.	11 349,42 $
Scellements J.F. inc.	14 426,07 $
Scellement de fissures d'asphalte enr.	non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. pour procéder au scellement de fissures sans fraisage au montant de 10 187,13 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-625), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2007-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 207 **9.7 Pont roulant pour le garage municipal - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation d'un pont roulant pour le nouveau garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Pont Roulant Protech inc.	30 783,59 $
CG Ponts Roulants et Palans inc.	31 165,33 $
COH inc.	56 975,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pont Roulant Protech inc. pour l'installation d'un pont roulant neuf de 5 tonnes pour le nouveau garage municipal au montant de 30 783,59 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2006)-A-05 (poste budgétaire 22-320-00-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 208 **9.8 Système d'entreposage du garage municipal - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation d'un système d'entreposage pour le nouveau garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Hewitt Équipement Limitée	8 144,17 $
Pedlex	8 269,01 $
Aménagex	9 258,44 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Hewitt Équipement Limitée pour l'installation d'un système d'entreposage, au montant de 8 144,17 $ taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2006)-A-05 (poste budgétaire 22-320-00-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 08 209 **9.9 Fourniture d'abrasifs et tamisage 2007-2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de fourniture pour l'entretien hivernal des rues pour l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'évaluation des coûts de transports des différentes sources d'approvisionnement en utilisant les tarifs de camionnage en vrac ou les prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

- Environ 8 500 tonnes de pierre ou gravier concassé 0-¼

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation RB Gauthier	3,76 $/ tonne
Location Jean Miller	4,99 $/ tonne
Excavation Claude Boivin	5,99 $/ tonne

- Environ 600 tonnes de pierre à glace 5 mm à 10 mm

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation Claude Boivin	10,25 $/ tonne
Location Jean Miller	10,95 $/ tonne

- Location d'un tamiseur ou d'un chargeur

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation Claude Boivin	225,62 $/ heure
Location Jean Miller	254,11 $/ heure

- Transport d'environ 8 500 tonnes de pierre ou gravier concassé 0-¼

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Location Jean Miller (7,3 km)	4,340 $/ tonne
Excavation R.B. Gauthier (15 km)	7,414 $/ tonne
Excavation Claude Boivin (16 km)	7,788 $/ tonne

- Transport d'environ 600 tonnes de pierre à glace 5 mm à 10 mm

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Location Jean Miller (6,8 km)	3,925 $/ tonne
Excavation R.B. Gauthier (15 km)	7,414 $/ tonne
Excavation Claude Boivin (16 km)	7,788 $/ tonne

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter, conformément aux documents d'appels d'offres, la plus basse soumission conforme comme suit :

- Location Jean Miller au montant de 42 415 $, taxes incluses, pour la fourniture d'environ 8 500 tonnes de pierre ou gravier concassé 0-¼, (poste budgétaire 02-330-00-621);

- Location Jean Miller au montant de 6 570 $, taxes incluses, pour la fourniture d'environ 600 tonnes de pierre à glace 5 mm à 10 mm, (poste budgétaire 02-330-00-621);

- Excavation Claude Boivin pour une période approximative cumulée de 50 heures à un taux horaire de 225,62 $, taxes incluses, pour un budget maximum de 11 281 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-330-00-622).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA07 08 210 **12.1 Achat d'un véhicule de police**

CONSIDÉRANT QUE la location du véhicule (34-9) Venture 2004 se termine le 2 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est en bon état et que la valeur de rachat est de 10 017 $;

CONSIDÉRANT QUE le kilométrage est de 45 000 kilomètres et que le véhicule est encore bon pour une période de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'acheter de la compagnie GMAC Location le véhicule Venture 2004 pour un montant de 10 017 $, plus les taxes applicables (poste budgétaire 22-701-60-724).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA07 08 211 **13.1 Camion incendie - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite remplacer le camion citerne 513;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Maxi-Métal (1983) inc.	305 357,51 $
Equipement Incendie Levasseur	317 236,80 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Maxi Métal (1983) inc. pour l'achat d'un camion incendie, type citerne de 1 500 gallons de fabrication en aluminium muni d'une pompe à incendie HALE MBP-75 625 GIPM à PTO, sur un transporteur international 7600 SBA-2008 sur un châssis de 6 roue, au montant de 305 357,51 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt 2007-A-14, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D' autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer les documents pertinents à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 août 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 27 août 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CA07 08 212 **15. Acceptation de correspondance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 août 2007

15.1 MRC des Laurentides - 9 juillet 2007 - règlement 221-2007 modifiant l'annexe B du règlement 218-2007 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA07 08 213 **19. Levée de la séance**

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0282

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 septembre 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 septembre 2007** à **19 h 20**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Embauche d'un préposé à l'aréna municipal;

5. Règlement (2007)-A-16 décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 $ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite - adoption;

6. Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et du rapport du vérificateur externe;

7. Deuxième période de questions;

8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, ou que ceux-ci ont renoncé à l'avis de convocation, le tout conformément aux dispositions des articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 09 214 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA07 09 215 **4. Embauche d'un préposé à l'aréna - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT QU' un poste de préposé à l'aréna a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Novam M. Desjardins comme employé temporaire au poste de préposé à l'aréna pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 11 septembre 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 216 **5. Règlement (2007)-A 16 décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 $ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David lors de la séance régulière du conseil d'agglomération du 27 août 2007;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 151 800 $ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DE SAINT-JOVITE.

Le vote est demandé

Ont voté pour : Monsieur Réjean Doré
Madame Thérèse Barrette
Monsieur Jean-Pierre Fortin
Monsieur Vincent Perreault
Monsieur André David
Monsieur Luc Brisebois
Madame Louise Royer

A voté contre : Monsieur Jacques Saint-Louis

POUR : (7) CONTRE : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CA07 09 217 **6. Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et du rapport du vérificateur externe**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice de la Ville de Mont-Tremblant terminé le 31 décembre 2006, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que le rapport des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 09 218 **8. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0480

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 septembre 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **10 septembre 2007** à 19 h 47, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Absence : Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 13 août 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 août 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement (2007)-98 décrétant un emprunt et une dépense de 180 100 $ pour la construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) - adoption;

4.2 Règlement (2003)-59-20 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (Dispositions particulières aux secteurs de développement commerciaux particuliers) - adoption;

5. Administration

5.1 Journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme sous le thème « Le coffre à outils du CCU, volet 3 »;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment - Service de l'urbanisme;

6.2 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;

6.3 Embauche d'un brigadier - Service de police;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2006 et du rapport du vérificateur externe;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Chemin des Cerfs - augmentation de la superficie de déboisement;

8.1.2 25, chemin du Parc - empiètements en marge avant;

8.1.3 220, rue du Couvent - empiètements en marge arrière;

8.1.4 504, rue de Saint-Jovite - empiètements en marge latérale et arrière;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 août 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 août 2007;

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.4 Requêtes pour la réalisation de travaux municipaux;

8.5 Conclusion d'une entente - infractions en urbanisme;

8.6 Avis de contestation de valeur - mandat de services professionnels;

8.7 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau 1;

8.8 Demande d'occupation du domaine public - conduite d'eau sur le chemin du Parc et dans le parc l'Arc-en-ciel;

9. Travaux publics

9.1 Entretien génératrice - attribution de contrat;

9.2 Impasse David - pavage;

9.3 Pavage 2006 - acceptation finale des travaux;

9.4 Trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) et stationnement sur la rue Desjardins - attribution de contrat;

10. Environnement

10.1 Comité consultatif en environnement - nomination;

10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs 2008-2009-2010 - mandat de services professionnels - formation d'un comité de sélection;

11. Culture & Loisirs

11.1 Fête de Noël Mont-Tremblant 2007 - budget et programmation;

11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants;

11.3 Ski de fond Mont-Tremblant - cautionnement;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 septembre 2007

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 septembre 2007.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM07 09 317 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM07 09 318 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 13 août 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 août 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 319 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 août 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 23 août 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 09 320 **4.1 Règlement (2007)-98 décrétant un emprunt et une dépense de 180 100 $ pour la construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance régulière du conseil municipal du 13 août 2007;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2007)-98 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 180 100 $ POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LES RUES CHARBONNEAU, LAFLEUR, MERCIER ET BOULEVARD DU DOCTEUR-GERVAIS (ANCIENNE RUE LAVALLÉE).

Le vote est demandé

Ont voté pour : Monsieur Réjean Doré
Madame Thérèse Barrette
Monsieur Jean-Pierre Fortin
Monsieur Vincent Perreault
Monsieur André David
Monsieur Luc Brisebois

A voté contre : Monsieur Jacques Saint-Louis

POUR : (6) CONTRE : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM07 09 321 **4.2 Règlement (2003)-59-20 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (Dispositions particulières aux secteurs de développement commerciaux particuliers) - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

La greffière mentionne les modifications apportées au projet de règlement fourni aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance régulière du conseil municipal du 13 août 2007;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2003)-59-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (2003)-59 (DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAUX PARTICULIERS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM07 09 322 **5.1 Journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme sous le thème « Le coffre à outils du CCU, volet 3 »**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur soit autorisé à participer à la journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme sous le thème « Le coffre à outils du CCU, volet 3 » qui se tiendra le 29 septembre 2007 à Sainte-Agathe-des-Monts;

DE payer les frais d'inscription au coût total de 135 $, taxes incluses, et les autres dépenses inhérentes à cette formation (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM07 09 323 **6.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler le poste vacant d'inspecteur en bâtiment suite au départ d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Jean-François Meloche à titre d'inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme, en période de mise à l'essai à compter du 17 septembre 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 324 **6.2 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler le poste vacant d'opérateur assainissement des eaux suite au départ d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Marie-France Chalifoux à titre d'opératrice assainissement des eaux pour le Service des travaux publics en autant qu'elle réussisse son DEP en conduite de procédés de traitement de l'eau.

Advenant la réussite de sa formation, madame Marie-France Chalifoux sera en période de mise à l'essai à compter du 1er février 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 325 **6.3 Embauche d'un brigadier - Service de police**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler le poste vacant de brigadier suite au départ de madame Nicole St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de Madame Ginette Labelle à titre de brigadière pour le Service de police, en période de mise à l'essai à compter du 17 septembre 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM07 09 326 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2007 au montant de 143 646,41 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 327 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 56 500 $ et qu'une somme de 50 000 $ proviendra du surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 328 **7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2006 et du rapport du vérificateur externe**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2006, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que le rapport des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin des Cerfs - augmentation de la superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-49) vise à autoriser une superficie de déboisement de 32% pour un projet de construction alors que le règlement n'en autorise que 20 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-078).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 25, chemin du Parc - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-50) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment à 4,75 mètres de la ligne avant alors que le règlement prévoit une marge minimale de 10 mètres et à autoriser l'implantation d'une galerie à 2,81 mètres de la ligne avant alors que le règlement prévoit une marge minimale de 8 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous condition (CV2007-094).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 220, rue du Couvent - empiètements en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-51) vise à autoriser l'implantation d'un solarium à 1,89 mètre de la ligne arrière alors que le règlement prévoit une marge minimale de 3 mètres et à autoriser l'implantation d'une galerie existante à 1,45 mètre de la ligne arrière alors que le règlement prévoit une marge minimale de 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous condition (CT2007-084).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 504, rue de Saint-Jovite - empiètements en marge latérale et arrière

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-52) vise à autoriser qu'un bâtiment soit à 2,95 mètres de la ligne latérale alors que le règlement prévoit une marge minimale de 4,5 mètres et à autoriser qu'un bâtiment soit à 6,31 mètres de la ligne arrière alors que le règlement prévoit une marge minimale de 9 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-098).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 09 329 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 août 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 25, chemin du Parc et 504, rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 649, rue Labelle et aux 504 et 814, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier afin d'annuler le toponyme « impasse de l'Élan »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 août 2007 portant les numéros CV2007-094 à CV2006-099.

CM07 09 330 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 août 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 220, rue du Couvent et une propriété non construite sur le chemin des Cerfs pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 220, rue du Couvent et pour des propriétés non construites sur le chemin du Village et sur le chemin des Cerfs;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer 2 odonymes et le toponyme « pont Jackrabbit »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 août 2007 portant les numéros CT2007-078, CT2007-079 et CT2007-081 à CT2007-085;

D' accepter le projet de construction d'une habitation unifamiliale faisant l'objet de la recommandation CT2007-080 en autant que la condition suivante soit respectée :

- que le requérant soumette un plan de drainage et de renaturalisation de son terrain préparé par un professionnel ainsi qu'un plan préparé par un architecte du paysage qui devra respecter les critères du PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 331 **8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, plus précisément celle du secteur du Village, comprenant différents projets de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeur	Futurs lots
Les Excavations C.E. Émond et Fils inc.	Lots 4 048 105 et 4 048 106 du cadastre du Québec
Jean-Claude Gagné et Jacques A. Lauzon	Lot 4 047 493 du cadastre de Québec
9153-8017 Québec inc.	Lot 4 048 774 du cadastre de Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 332 **8.4 Requêtes pour travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QUE des requêtes pour la réalisation de travaux municipaux ont été déposées, lesquelles prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

Demandeur	Objet
G7 Développement inc.	Construction du chemin de la phase 8 sur une distance d'environ 450 mètres.
G7 Développement inc.	Construction du chemin de la phase 9 sur une distance d'environ 600 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 333 **8.5 Conclusion d'une entente - infractions en urbanisme**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une entente relativement aux infractions constatées sur la propriété portant le matricule 2111-02-2475-0-000-0000;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente relativement aux infractions constatées sur la propriété portant le matricule 2111-02-2475-0-000-0000 et que la coordonnatrice - construction, inspection et services aux citoyens soit autorisée à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 334 **8.6 Avis de contestation de valeur - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' un avis de contestation de valeur a été déposé dans le dossier du tribunal administratif du Québec n° 135268-0708 et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés sencrl aux fins de représenter la Ville devant le tribunal administratif du Québec (montant pré-autorisé au poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 335 **8.7 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux du niveau I suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
6027377 Canada inc. **(Sommets-du-Lac)** Prolongement du chemin des Skieurs et construction d'un autre chemin sans les services	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie de niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts de ce niveau.
6027377 Canada inc. **(Sommets-du-Lac)** Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le chemin des Skieurs et un autre chemin	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner, à l'exception d'un montant de 92 000 $ représentant les coûts pour les travaux à compléter pour la station de pompage, après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
Domaine de la Plantation s.e.n.c. Construction de la rue des Grands-Pins incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie de niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts de ce niveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 336 **8.8 Demande d'occupation du domaine public - conduite d'eau sur le chemin du Parc et dans le parc l'Arc-en-ciel**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'occupation du domaine public afin d'installer une conduite d'eau qui traverserait le chemin du Parc et le parc l'Arc-en-ciel afin de permettre un approvisionnement en eau dans le lac Gauthier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation temporaire d'occupation du domaine public d'une durée d'un an pour la propriété située au 25, chemin du Parc, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 09 337 **9.1 Entretien des génératrices - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' il convient de procéder à l'entretien des génératrices fixes se trouvant dans les édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Cummins Est du Canada	12 793,33 $
Génératrices Drummond	14 151,22 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Cummins Est du Canada au montant de 12 793,33 $, taxes incluses, (poste budgétaire 02-413-xx-526, 02-415-xx-526 et 02-xxx-xx-522) pour l'entretien des génératrices des différents édifices municipaux et ce pour une durée d'un an, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM07 09 338 **9.2 Impasse David - pavage**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue de monsieur Marc David, propriétaire de l'impasse David, afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.5.2 du règlement (2001)-18 régissant la construction de rue permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur Marc David à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur le chemin de l'impasse David en conformité avec les exigences du Service de travaux publics;

QUE cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux pour son projet de développement et que la mise en place du revêtement se fera suite à l'approbation des travaux de niveau 1 pour son projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM07 09 339 **9.3 Pavage 2006 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de pavage 2006 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les clauses des documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 27 094,39 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-300-00-100), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 340 **9.4 Trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) et un stationnement sur la rue Desjardins - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée) ainsi qu'un stationnement rue Desjardins;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Ciments Lavallée Ltée	151 009,11 $
Excavation A.M. Ltée	174 630,37 $
ABC Rive Nord	216 014,96 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Ciments Lavallée Ltée au montant de 151 009,11 $, taxes incluses, pour la mise en place de trottoirs sur rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée), ainsi qu'un stationnement sur la rue Desjardins, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt (2007)-98. Ce contrat est payable pour un montant de 133 242,59 $ par le règlement d'emprunt (2007)-98 à être approuvé et pour un montant de 17 766,52 $ par le poste budgétaire 02-320-00-625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 09 341 **10.1 Comité consultatif en environnement - nomination**

CONSIDÉRANT QU' un poste est disponible au sein du comité consultatif en environnement suite au départ de madame Monique Champagne et que la Ville a reçu une lettre d'intention de la part de madame Françoise Reynier qui souhaite participer aux travaux de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame Françoise Reynier à titre de membre du comité consultatif en environnement pour une période deux ans, soit jusqu'en septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 342 **10.2 Contrôle biologique des insectes piqueurs 2008-2009-2010 - mandat de services professionnels - formation d'un comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en contrôle biologique des insectes piqueurs pour la période 2008-2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la grille d'évaluation préparée par le Service de l'environnement et forme un comité de sélection composé de messieurs Pierre Bourget, citoyen, Benoît Labrosse, directeur du Service des travaux publics et Serge Léonard, directeur du Service de l'environnement, la greffière ou la greffière adjointe, agissant à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM07 09 343 **11.1 Fête de Noël Mont-Tremblant 2007 - budget et programmation**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec d'autres organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE la fête se déroulera le samedi 8 décembre dans les salles Alphonse-Desjardins et des Arts où plusieurs activités seront offertes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la fête de Noël et d'adopter le budget d'opération de 5 500 $ aux postes budgétaires suivants :

Montant	Postes budgétaires
1 400 $	02-701-60-341
1 200 $	02-701-60-499
100 $	02-701-60-516
300 $	02-701-60-610
2 500 $	02-701-60-649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 344 **11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire depuis plusieurs années avec Station Mont Tremblant et Gray Rocks dans un programme de ski alpin et de planches à neige offert aux enfants résidents de la maternelle à la 4e année;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription se fera à la fin du mois d'octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 25 000 $ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2007-2008 (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 09 345 **11.3 Ski de fond Mont-Tremblant - cautionnement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire depuis plusieurs années avec Ski de fond Mont-Tremblant et que cet organisme sans but lucratif entretient des sentiers sur le Domaine St-Bernard lesquels sont accessibles gratuitement pour les citoyens de la ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville subventionne annuellement différents organismes dont Ski de fond Mont-Tremblant par résolution adoptée habituellement au mois de janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la période d'opération du centre, celui-ci manque de liquidité dans l'attente de la subvention annuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Ski de fond Mont-Tremblant désire obtenir un prêt d'une institution financière n'excédant pas 40 000 $, remboursable par la subvention annuelle 2008 de la Ville donc sur une période inférieure à un an;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 28 (2) de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une municipalité de cautionner un organisme à but non lucratif voués aux fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant se porte caution en faveur de Ski de fond Mont-Tremblant pour un montant n'excédant pas 40 000 $ pour une période maximum de 6 mois et sous réserve que ce prêt soit remboursable par la subvention 2008 de la Ville, s'il n'est pas déjà remboursé au moment de l'émission d'un chèque de subvention, la trésorière étant responsable d'effectuer cette vérification au moment opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 septembre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 septembre 2007 conformément à l'article 13 du règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement-Mont-Tremblant**
  Il s'enquiert des délais pour l'adoption de la réglementation d'urbanisme (refonte).

- **Monsieur Martin Ladouceur-Thibault, rue Dufour, professeur à la polyvalente et coordonnateur du projet « Les Maisons Familiales Rurales »**
  Il présente au conseil le projet qui vise à offrir de la formation aux jeunes décrocheurs de la région, en trois domaines : agriculture biologique, salubrité et préparation des aliments et écotourisme, et distribue aux membres du conseil un document l'expliquant. Il invite les gens à une rencontre d'information le 20 septembre à 19 h à la bibliothèque.

- **Monsieur Claude M. Saint-Louis, rue Labonté**
  Il demande au conseil d'étudier la possibilité de réglementer pour interdire le porte à porte à des fins d'instruction religieuse.

- **Madame Sylvia Orlando, membre de l'exécutif de l'Association des propriétaires du lac Tremblant**

  Elle demande où en est le dossier de demande de réglementation au lac Tremblant qu'elle a déposé en 2004 et quels sont les travaux en cours au quai municipal du lac Tremblant.

CM07 09 346

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0285
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

24 septembre 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **24 septembre 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1 et maire suppléant
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 août 2007;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 septembre 2007;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Transport adapté et collectif des Laurentides - délégué à l'admission;

5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination de fiduciaires;

5.3 Nomination de percepteurs des amendes pour la cour municipale;

5.4 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - 7e Gala Excellence;

5.5 Fabrique Sainte-Trinité - dégustation de vins et fromages;

5.6 Tourisme Laurentides - 32e journée des membres;

6. Ressources humaines

6.1 Création d'un poste de capitaine par intérim;

6.2 Création de deux postes de lieutenant par intérim;

6.3 Nomination d'un policier temporaire;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Garage municipal - fourniture de bancs et casiers - attribution de contrat;

10. Environnement

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

24 septembre 2007

11. Culture & Loisirs

11.1 Contrat de surveillance des plateaux sportifs et gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

11.2 Retiré;

12. Police

12.1 Appel d'offres - véhicule de police 2007 - rejet des soumissions;

12.2 Achat d'un véhicule de police 2008 - attribution de contrat;

12.3 Achat de deux véhicules de patrouille 2008 - attribution de contrat;

13. Incendie

13.1 Offre de service de la Commission scolaire des Laurentides - formation Pompier 1;

13.2 Offre de service de la Commission scolaire des Laurentides - formation opérateur de camion pompe;

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 septembre 2007.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA07 09 219 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA07 09 220 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 août 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

24 septembre 2007

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 27 août 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 221 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 septembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 10 septembre 2007 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA07 09 222 **5.1 Transport adapté et collectif des Laurentides - délégué à l'admission**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique d'admissibilité au transport adapté, la Ville de Mont-Tremblant, organisme mandataire responsable au niveau local, doit procéder à la nomination d'un officier délégué à l'admission ainsi que d'un substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE nommer madame Michelle Panneton au titre de déléguée à l'admission et monsieur Mario Vallée comme substitut en vertu de la politique d'admissibilité au transport adapté pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 223 **5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination de fiduciaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder de temps à autre à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT QUE deux sièges sont vacants suite à la démission de messieurs Jean Poirier et Jean Brisebois;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE madame Denyse D'Amour Girard et monsieur René Héroux soient nommés à titre de fiduciaires de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 224 **5.3 Nomination de percepteurs des amendes pour la cour municipale**

ATTENDU QUE le 28 juillet 2005 la Cour municipale locale de Mont-Tremblant a été créée par le décret 628-2005, publié dans la Gazette officielle du 13 juillet 2005;

ATTENDU QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L. R. Q., c. C-25.1) prévoit que le ministre de la justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir en tout temps pendant les heures d'ouverture de la cour une personne qui puisse agir à titre de percepteur des amendes et qu'il convient de nommer d'autres membres du personnel de la ville en remplacement du personnel régulier de la cour en cas d'absence, si besoin est;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Justice de désigner mesdames Carol Oster et Claudine Fréchette à titre de perceptrices des amendes pour la cour municipale de la ville pour le remplacement de mesdames Nicole Laporte et Annie Tremblay-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 225 **5.4 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - 7e Gala Excellence**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Réjean Doré, André David, Vincent Perreault et Jean-Pierre Fortin soient autorisés à représenter la Ville au 7e Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le samedi 3 novembre 2007 au Fairmont Tremblant et d'autoriser la trésorière à payer la somme de 854,59 $, taxes incluses, (poste budgétaire 02-110-01-339) pour la participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 226 **5.5 Fabrique Sainte-Trinité - dégustation de vins et fromages**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur soit autorisé à représenter la Ville à la dégustation de vins et fromages au profit de la Fabrique Sainte-Trinité qui aura lieu le samedi 6 octobre 2007 au sous-sol de l'église Saint-Jovite et d'acheter deux billets pour un montant total de 80 $, (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 227 **5.6 Tourisme Laurentides - 32e journée des membres**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin soit autorisé à représenter la Ville au tournoi de golf et au souper, organisé dans le cadre de la 32e journée des membres de Tourisme Laurentides, qui aura lieu le mardi 25 septembre 2007 au Club de golf Piedmont et de payer les frais d'inscription au coût de 150 $, taxes incluses, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 09 228 **6.1 Création d'un poste de capitaine par intérim**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a besoin d'un capitaine par intérim pour remplacer les capitaines lorsqu'ils ne sont pas disponibles et qu'il est souhaitable de former la relève d'officiers d'état-major;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE créer un poste de capitaine par intérim pour le remplacement d'un capitaine qui n'est pas disponible pour assumer ses fonctions. Le directeur du Service de sécurité incendie nommera, parmi les lieutenants du service, une personne pour occuper le poste de capitaine par intérim sur une base temporaire et rotative ne dépassant pas quatre mois. Le capitaine par intérim ne sera rémunéré que lorsqu'il remplacera un capitaine non disponible et ce, au taux horaire du capitaine assujetti à la prime de disponibilité de fin de semaine, le cas échéant, mais sans que le salaire administratif mensuel ne soit applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 229 **6.2 Création de deux postes de lieutenant par intérim**

CONSIDÉRANT la fin de la période de nomination de lieutenants par intérim temporaires pour une période 9 mois conformément à la résolution CA06 10 272 du 23 octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a besoin de lieutenants par intérim pour remplacer les lieutenants lorsqu'ils ne sont pas disponibles et qu'il est souhaitable de former la relève d'officiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE créer deux postes de lieutenants par intérim, un pour chacune des casernes, pour le remplacement des lieutenants qui ne sont pas disponibles pour assumer leurs fonctions. Suite à un concours interne, le directeur du Service de sécurité incendie nommera, parmi les personnes éligibles, les lieutenants par intérim sur une base temporaire et rotative. Le lieutenant par intérim ne sera rémunéré que lorsqu'il remplacera un lieutenant non disponible et ce, au taux horaire prévu à l'entente collective de travail mais sans que le salaire administratif annuel ne soit applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 230 **6.3 Nomination d'un policier temporaire**

CONSIDÉRANT le départ de madame Stéphanie Bernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE nommer madame Marie-Eve Sergerie, matricule 93 à titre de policière temporaire sur un horaire d'un maximum de 40 heures par semaine en moyenne, le tout selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 09 231 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2007 au montant de 116 393,13 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 09 232 **9.1 Garage municipal - fourniture de bancs et casiers - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la fourniture et l'installation de bancs et de casiers pour le vestiaire des employés du nouveau garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Le Groupe Tresk inc	14 290,70 $
Perfix Inc.	14 984,43 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Le Groupe Tresk inc., pour la fourniture de bancs et casiers, au montant de 14 290,70 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2006)-A-05 (poste budgétaire 22-320-00-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA07 09 233

11.1 Contrat de surveillance des plateaux sportifs et gymnases de la polyvalente Curé-Mercure

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec mesdames Jo-Ann Vallée et Andrée Jolicoeur pour l'animation et la surveillance des plateaux sportifs dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2007 à mai 2008, pour un montant maximal de 10 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA07 09 234

12.1 Appel d'offres - véhicule de police 2007 - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de police 4 X 4 - année 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU de rejeter les soumissions et de procéder à un appel d'offres pour un véhicule 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 235 **12.2 Achat d'un véhicule de police 2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour remplacer le véhicule 34-5 (Envoy 2005) et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Véhicule	Prix (taxes incluses)
Vaillancourt Chevrolet Ltée	Chevrolet Trail Blazer	37 255,95 $
Les Sommets Pontiac Buick GMC Ltée	GMC Envoy	38 239,34 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Vaillancourt Chevrolet Ltée pour l'achat d'un Chevrolet Trail Blazer 2008 au montant de 37 255,95 $, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût de l'acquisition soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans;

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 236 **12.3 Achat de deux véhicules de patrouille 2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour remplacer le véhicule 34-7 (Impala 2005) et le véhicule 34-8 (Grand Prix 2005) et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Vaillancourt Chevrolet Ltée	61 065,80 $
Accent Chevrolet	62 241,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Vaillancourt Chevrolet Ltée pour l'achat de deux véhicules de patrouille, de marque Chevrolet Impala 2008 au montant total de 61 065,80 $, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût de l'acquisition soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans;

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA07 09 237 **13.1 Offre de service de la Commission scolaire des Laurentides - formation Pompier 1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a récemment embauché 9 nouveaux pompiers qui nécessitent d'être formés;

CONSIDÉRANT QUE pour exécuter le métier de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la ville de Mont-Tremblant, tout pompier doit suivre la formation reconnue par l'École Nationale de Pompiers du Québec (ÉNPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides, par les Services aux entreprises, est l'organisme responsable de la diffusion de divers programmes de formation de l'ÉNPQ, dont la formation « Pompier 1 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de service des Services aux entreprises de la Commission scolaire des Laurentides pour la formation « Pompier 1 »;

DE mandater le directeur du Service de sécurité incendie pour signer l'offre de service;

D' autoriser la trésorière à débourser en 3 versements un montant de 8 620 $, taxes en sus, pour la formation « Pompier 1 » des 9 nouveaux pompiers (poste budgétaire 02-221-00-454, soit 3 042 $ à l'automne 2007 (section I), 2 204 $ à l'hiver 2008 (section II) et 3 374 $ à l'été 2008 (section III));

D' autoriser la trésorière à débourser un montant de 21 633 $, plus les avantages sociaux pour le salaire des pompiers en formation à ce cours (poste budgétaire 02-221-00-149), réparti en 3 versements de salaire, soit 4 797 $ à l'automne 2007 (section I), 8418 $ au printemps 2008 (section II) et 8 418 $ à l'été 2008 (section III), le tout selon la réussite aux trois étapes de cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 09 238 **13.2 Offre de service de la Commission scolaire des Laurentides - formation opérateur de camion pompe**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit former 7 pompiers comme opérateur de camion pompe (30 heures), cette formation faisant partie intégrante de la formation continue dans le programme pompier II;

CONSIDÉRANT QUE pour exécuter le métier de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la ville de Mont-Tremblant, tout pompier doit suivre la formation reconnue par l'École Nationale de Pompiers du Québec (ÉNPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides, par les Services aux entreprises, est l'organisme responsable de la diffusion de divers programmes de formation de l'ÉNPQ, dont la formation opérateur de camion pompe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de service des Services aux entreprises de la Commission scolaire des Laurentides pour la formation opérateur de camion pompe;

DE mandater le directeur du Service de sécurité incendie pour signer l'offre de service;

D' autoriser la trésorière à débourser un montant de 4 048,00 $ taxes en sus, pour la formation d'opérateur de camion pompe (poste budgétaire 02-221-00-454).

D' autoriser la trésorière à débourser un montant de 2 152 $ plus les avantages sociaux pour le salaire des pompiers en formation à ce cours (poste budgétaire 02-221-00-149), après la réussite de cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 septembre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 24 septembre 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 09 239 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0497

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **9 octobre 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1 et maire suppléant
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

Proclamation d'ouverture de la campagne du coquelicot
Légion Royale Canadienne

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007;

4. Règlements

4.1 Second projet de règlement 87-02-163 modifiant la réglementation d'urbanisme 87-02 (Les Sommets Mont-Tremblant, secteur F) - adoption;

4.2 Règlement (2007)-98 - dépôt du certificat de la greffière;

5. Administration

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 octobre 2007

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Rue Grégoire - réduction de la largeur d'un lot;

8.1.2 860, rue Lalonde - implantation d'une piscine en cour avant;

8.1.3 116, chemin de Kandahar - augmentation de la superficie d'une enseigne directionnelle;

8.1.4 1145, rue Normand-Lortie - augmentation du coefficient d'occupation du sol et empiètement en marge arrière;

8.1.5 Chemin des Magnolias - réduction de superficie et de profondeur d'un lot;

8.1.6 491, rue Charbonneau - réduction de la distance entre un stationnement et l'emprise de rue;

8.1.7 2823, chemin du Village - réduction de la proportion d'espace naturel;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 septembre 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 17 septembre 2007;

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report;

8.4 Projet Rabaska :

8.4.1 Entente relative aux travaux municipaux;

8.4.2 Permission d'occupation du parc linéraire - MRC des Laurentides;

8.4.3 Délégation de la permission de l'occupation du parc linéraire et obligation d'entretien;

8.4.4 Servitude de diminution d'usage et de jouissance;

8.5 Acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau I;

9. Travaux publics

9.1 Achat de sulfate d'aluminium liquide (Alun) et de chlore gazeux - mandat à l'UMQ;

9.2 Ponceaux décharge du Lac Mercier - demande de certificat d'autorisation;

9.3 Usine de traitement d'eau potable - secteur Mont-Tremblant - mandat de services professionnels;

9.4 Construction de la piste de ski de fond - boucle C - attribution de contrat;

9.5 Réfection du quai du lac Tremblant - demande de travaux supplémentaires;

9.6 Projet Sommets du Lac - demande de modification - glissière de sécurité;

9.7 Vente à l'encan - biens meubles non réclamés;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 octobre 2007

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 octobre 2007;

15. Correspondance

15.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - 16 août 2007 - aide financière.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM07 10 347 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Madame Sylvia Orlando, 165, rue du Couvent**
Elle interroge le conseil sur le point 9.5 portant sur les travaux supplémentaires pour la réfection du quai du lac Tremblant.

3. Procès-verbal

CM07 10 348 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 septembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 10 349

4.1 Second projet de règlement 87-02-163 modifiant la réglementation d'urbanisme 87-02 (Les Sommets Mont-Tremblant, secteur F) - adoption

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet du règlement 87-02-163 modifiant la réglementation d'urbanisme 87-02 (Les Sommets Mont-Tremblant, secteur F).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 350

4.2 Règlement (2007)-98 - dépôt du certificat de la greffière

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2007)-98 décrétant un emprunt et une dépense de 180 100 $ pour la construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée). Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2007)-98 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM07 10 351

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2007 au montant de 52 274,36 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 352

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 11 395,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Grégoire - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-53) vise à autoriser la largeur d'un lot projeté de 15,24 mètres alors qu'elle devrait être 18 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-105).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 860, rue Lalonde - implantation d'une piscine en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-54) vise à autoriser l'implantation d'une piscine en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-108).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 116, chemin de Kandahar - augmentation de la superficie d'une enseigne directionnelle

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-55) vise à autoriser que la superficie d'une enseigne directionnelle soit de 2,7 mètres carrés alors qu'elle ne devrait pas excéder 0,5 mètre.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CT2007-089).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 1145, rue Normand-Lortie - augmentation du coefficient d'occupation du sol et empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-56) vise à régulariser une situation existante où :

- le coefficient d'occupation du sol d'une propriété est de 21,36 % alors qu'il devrait être d'un maximum de 20 %;
- une piscine est implantée à 1,1 mètre de la ligne arrière alors qu'une marge minimale de 1,5 mètre devrait être respectée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-107).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin des Magnolias - réduction de superficie et de profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-57) vise à autoriser, pour un lot projeté :

- que sa superficie soit de 3 173,2 mètres carrés alors qu'elle devrait être d'au moins 4 000 mètres carrés;
- que sa profondeur moyenne soit de 54,88 mètres alors qu'elle devrait être 65 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-106).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 491, rue Charbonneau - réduction de la distance entre un stationnement et l'emprise de rue

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-58) vise à autoriser qu'une aire de stationnement soit aménagée à 1 mètre de l'emprise de rue alors qu'elle devrait être à 2,5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-103).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 2823, chemin du Village - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-60) vise à autoriser que la superficie d'espace naturel représente 22,9 % pour permettre la construction d'une aire de stationnement pour un bâtiment existant alors qu'elle devrait être minimalement de 65 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande conditions conditionnellement (CT2007-090).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 10 353 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 septembre 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 491, rue Charbonneau, 1145, rue Normand-Lortie, 860, rue Lalonde et pour des propriétés sur la rue Grégoire et le chemin des Magnolias pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 491, rue Charbonneau, aux 682, 913 et 992, rue de Saint-Jovite, ainsi qu'aux 367 et 420, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 19 septembre 2007, portant les numéros CV2007-103 à CV2007-112;

D' entériner également la recommandation portant le numéro CV2007-114 incluant les conditions énoncées à l'exception du lettrage qui devra être de quatre pouces d'épaisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 354 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 17 septembre 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 116, chemin de Kandahar et au 2823, chemin du Village pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 2823, chemin du Village, 151, chemin du Curé-Deslauriers ainsi que pour une propriété non construite située sur le chemin Desmarais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 17 septembre 2007 portant les numéros CT2007-090 à CT2007-093.

D' accepter la demande de dérogation mineure faisant l'objet de la recommandation du CCU CT2007-089 à la condition suivante :

- que le panneau du fond de l'enseigne soit vert, de la même teinte que les enseignes directionnelles apposées sur la colonne de gauche encadrant cet accès piétonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 355 **8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant le projet de lotissement de Maçonnerie de la Capitale (1995) inc.;

CONSIDÉRANT QUE Maçonnerie de la Capitale (1995) inc. a déposé, le 13 septembre 2007, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, en date du 4 septembre 2007, portant les numéros de dossier 4 526 et de sa minute 11 759;

CONSIDÉRANT QUE deux lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par Maçonnerie de la Capitale (1995) inc. pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 4 062 794 et 4 062 795, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Projet Rabaska

CM07 10 356 **8.4.1 Entente relative aux travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour travaux municipaux a été déposée le 28 septembre 2007 par Rabaska Mont-Tremblant ltée pour la construction d'une traverse du parc linéaire régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert la construction d'une conduite d'aqueduc qui traversera également le parc et qui devra faire l'objet d'une entente relative aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Marcel Laurence et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la requête déposée par Rabaska Mont-Tremblant ltée relativement à la construction d'une traverse du parc linéaire régional par un accès véhiculaire privé conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 357 **8.4.2 Permission d'occupation du parc linéraire - MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT le conseil a accepté, séance tenante, une requête pour la construction d'un accès véhiculaire traversant le parc linéaire régional conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux pour Rabaska Mont-Tremblant ltée;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a besoin d'une autorisation de la MRC ou du Ministère des Transports pour traverser le parc linéaire régional avec une conduite d'aqueduc qui sera cédée à la Ville et pour son accès véhiculaire et qu'il s'engage à assumer l'entière responsabilité et à entretenir cet accès;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des règles applicables en la matière, la Ville doit intervenir pour obtenir la permission d'occupation;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente, avec la MRC des Laurentides et sujette à l'autorisation du ministère des Transports du Québec, visant la permission d'occupation du parc linéaire régional pour la construction d'un accès véhiculaire privé et l'installation d'une conduite d'aqueduc à être municipalisée pour desservir le projet Rabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 358 **8.4.3 Délégation de la permission de l'occupation du parc linéaire et obligation d'entretien**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté, séance tenante, une requête pour travaux municipaux pour la construction d'un accès véhiculaire traversant le parc linéaire régional et la conclusion d'une entente, avec la MRC des Laurentides et sujette à l'autorisation du ministère des Transports du Québec, visant la permission d'occupation du parc linéaire régional pour la construction de cet accès véhiculaire privé et l'installation d'une conduite d'aqueduc à être municipalisée pour desservir le projet Rabaska;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à assumer l'entière responsabilité de la Ville dans le cadre de l'entente avec la MRC des Laurentides et à entretenir l'accès véhiculaire;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente, avec Rabaska Mont-Tremblant ltée et ses ayants droits, visant la délégation de la permission d'occupation du parc linéaire régional selon l'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides avec l'accord du ministère des Transports du Québec, pour la construction d'un accès véhiculaire privé et l'installation d'une conduite d'aqueduc à être municipalisée pour desservir le projet Rabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 359 **8.4.4 Servitude de diminution d'usage et de jouissance**

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire Rabaska, qui se réalise dans le golf La Bête en projet intégré avec un accès véhiculaire privé qui traverse le parc linéaire pour aller desservir 27 maisons situées entre la rivière et le parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné peut éventuellement subir des inconvénients ou préjudices résultant de l'utilisation ou de la circulation de véhicules hors route motorisés sur le parc linéaire régional sous la juridiction de la MRC des Laurentides et du gouvernement du Québec via le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le ministère autorise le projet Rabaska à la condition d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle à l'effet d'interdire toute action en justice fondée sur une diminution d'usage et de jouissance et sur les inconvénients de voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir le même type de servitude;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser, aux frais de Rabaska Mont-Tremblant ltée, un acte de servitude réelle et perpétuelle de diminution d'usage et de jouissance en l'interdiction d'intenter une quelconque action en justice fondée notamment sur une diminution d'usage et de jouissance et sur des inconvénients de voisinage ou sur tout autre préjudice lié notamment à l'utilisation ou à la circulation de véhicules hors route et plus généralement à l'usage du parc linéaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 360 **8.5 Acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau I**

CONSIDÉRANT QUE Construction Guylain Constantineau a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux de niveau I concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue de la Forge;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux de niveau I dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 10 361 **9.1 Achat de sulfate d'aluminium liquide (Alun) et de chlore gazeux - mandat à l'UMQ**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la Ville mandate l'UMQ, dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats d'approvisionnement en sulfate d'aluminium liquide (Alun), sur une base annuelle, et en chlore gazeux, sur une base bisannuelle. La Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ, le cas échéant, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu. Elle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent. La Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens.

Le directeur du Service des travaux publics est mandaté pour représenter la Ville dans le cadre de ces achats, pour remplir les fiches techniques appropriées et recevoir toutes les informations pertinentes de la part de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 362 **9.2 Ponceaux décharge du Lac Mercier - demande de certificat d'autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de remplacement des ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques et le technicien aux travaux publics à déposer et signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, afin de pouvoir procéder au remplacement des ponceaux se retrouvant à la décharge du Lac Mercier, sous le chemin du Lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 363 **9.3 Usine de traitement d'eau potable - secteur Mont-Tremblant - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant afin de pouvoir traiter les cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 573.3 (2) de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet de retirer l'obligation de soumissions publiques aux services professionnels relatifs à un contrat conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modifications ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2001-942 ayant fait l'objet d'un appel d'offres public auprès de firmes d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des études préliminaires, la préparation des plans et devis préliminaires et pour construction, ainsi que la surveillance des projets d'agrandissement et d'amélioration de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant et de mise en opération du système d'ozonation de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 2004-367 (réalisation du rapport de conception du projet d'agrandissement et d'amélioration de l'usine de traitement d'eau potable), 2005-193 (avis technique concernant l'obligation de filtration) et CM07 05 198 (étude technico-économique sur les alternatives de traitement de l'eau potable en fonction de la vulnérabilité aux cyanobactéries);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir des plans et devis préliminaires pour la mise en place d'un système de filtration à son usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant afin de procéder à une demande d'aide financière au programme FIMR ainsi qu'à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels nécessaires pour réaliser les plans et devis préliminaires pour la mise en place d'un système de filtration à son usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant ainsi que pour la préparation de la demande d'aide financière au programme FIMR et de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la somme de 113 722 $, taxes incluses (poste 22-412-01-711 dont 64 000 $ qui provient de la réserve d'aqueduc du secteur de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant), le tout selon l'offre de service datée du 24 septembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM07 10 364 **9.4 Construction de la piste de ski de fond - boucle C - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de construction d'une nouvelle piste de ski de fond de catégorie débutants/intermédiaires longeant la rivière du Diable afin de relier le pont de la boucle C au domaine St-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 2007-29 a été publié pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Multiservices M.D. inc.	87 730,11 $
Excavation Gilles David Inc.	100 834,36 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Multiservices M.D. inc., au montant de 87 730,11 $, taxes incluses, payable par le fonds de parcs (poste budgétaire 22-701-50-721), pour la construction d'une nouvelle piste de ski de fond, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM07 10 365 **9.5 Réfection du quai du lac Tremblant - demande de travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gelco construction inc. exécute les travaux de réfection du quai du lac Tremblant en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Gelco construction inc. et d'autoriser la trésorière à verser, selon l'avenant de modification numéro 1, une somme de 7 634,64 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-40-721), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 366 **9.6 Projet Sommets du Lac - demande de modification - glissières de sécurité**

CONSIDÉRANT QU' au règlement de construction de rue (2001)-18, l'article 5.7 définit le type de dispositif de retenue à installer le long d'une construction routière;

CONSIDÉRANT la dernière demande du 21 septembre 2007 à l'effet de procéder à la mise en place de glissières de sécurité de type Ironwood au lieu de glissières de sécurité de type « W » au projet Sommets du Lac;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.0 du règlement de construction de rue permet des modifications aux normes techniques applicables suite à une approbation spécifique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande l'acceptation de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte la demande de dérogation afin de procéder à la mise en place de glissières de sécurité de type Ironwood sur le projet Sommets du Lac, sur une longueur approximative de 260 mètres;

QUE lors de la rétrocession du chemin, le demandeur s'engage à fournir à la Ville pour fin d'entretien, un équivalent de 10 % de la longueur de glissières installées en pièces de rechange.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 10 367 **9.7 Vente à l'encan - biens meubles non réclamés**

CONSIDÉRANT QUE suite à une expulsion de domicile, le Service des travaux publics a procédé à l'entreposage de biens durant une période de 60 jours, que ces biens n'ont pas été réclamés et qu'il convient de les vendre par huissier selon les dispositions des articles 461 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 939 et suivants du *Code civil du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QU' à défaut de recevoir le paiement des frais applicables au plus tard le 18 octobre prochain, d'autoriser la vente à l'encan des biens récupérés lors de l'expulsion de domicile survenu en juillet dernier au 245, chemin O'Reilly et de mandater la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés à cet effet;

QUE le profit de la vente soit retourné à la ville après que la firme de huissiers ait défrayé les coûts de publication et d'encan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 octobre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 octobre 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CM07 10 368 **15. Correspondance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :

15.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - 16 août 2007 - aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 octobre 2007

18. Deuxième période de questions

- **Madame Sylvia Orlando - 165, rue du Couvent**

Elle demande si le conseil a l'intention de déposer une demande de nouvelle réglementation pour le lac Tremblant avant le 15 septembre 2008. Elle dépose un CD de photos de bateaux prises au lac Tremblant.

Dans le cadre d'une procédure en injonction provenant de citoyens du lac Tremblant, elle demande si la ville a des informations ou des faits à signaler relativement aux hydravions à l'hôtel du lac?

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement-Mont-Tremblant**

En relation avec les cyanobactéries, il informe le conseil d'un projet forestier autour du lac Caché, dans la municipalité de la Macaza, et d'une prochaine réunion des intervenants du milieu et demande si la Ville y assistera.

- **Monsieur Clément Rousseau - rue Deguire**

Il demande des informations relativement au sondage effectué chez les citoyens du secteur en vue de la construction d'une piste multifonctionnelle.

- **Monsieur Patrick Wadell - Sushi taxi**

Il propose que la Ville organise le recyclage et peut-être même le compostage pour et aux frais des petites et moyennes entreprises.

CM07 10 369 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0295

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 octobre 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 octobre 2007** à **19 h 35,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007;

4. Règlement

4.1 Règlement (2007)-A-16 - dépôt du certificat de la greffière;

5. Administration

5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente;

5.2 Club Rotary - vins et fromages;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Location des bâtiments modulaires - 1145, rue de Saint-Jovite;

9.2 Transport en commun des personnes - horaires et trajets hiver 2007 - 2008;

9.3 Trottoirs 2006 - acceptation finale des travaux;

9.4 Aréna - forages géotechniques;

9.5 Garage municipal - demande de travaux supplémentaires;

9.6 Garage municipal - achat de mobilier - attribution de contrat;

9.7 Piste cyclable - rue de Saint-Jovite - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Évaluation du système de téléphonie - mandat de services professionnels;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 octobre 2007;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 222-2007 concernant la composition et la délégation de compétences au comité administratif de la MRC des Laurentides;

15.2 Municipalité d'Huberdeau - adoption du projet de règlement 235-07.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA07 10 240

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 octobre 2007

3. Procès-verbal

CA07 10 241 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Thérèse Barrette ne pourra être présente au 7e Gala Excellence de la Chambre de commerce et qu'il convient de la remplacer;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2007 en apportant une modification à la résolution CA07 09 225 en retirant ce qui suit : « madame la conseillère Thérèse Barrette » et en ajoutant après les mots « messieurs les conseillers », ce qui suit :« Jacques Saint-Louis ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA07 10 242 **4.1 Règlement (2007)-A-16 - dépôt du certificat de la greffière**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2007)-A-16 décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 $ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2007)-A-16 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CA07 10 243 **5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé le 20 novembre 2000 la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice de la collectivité en général de façon perpétuelle;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de l'article 6 de l'acte de fiducie, la Constituante s'engage à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et le Fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution CA07 05 130 afin de former un comité pour la négociation d'un nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération est disposé à modifier l'entente suite aux recommandations du comité de négociation mais uniquement pour la période correspondant au mandat des élus siégeant actuellement au conseil d'agglomération sans engager les conseils futurs;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser le protocole d'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard visant à modifier temporairement, soit pour les années 2008 et 2009, le protocole d'entente signé le 17 mars 2004 entre les parties;

QUE la trésorière soit autorisée à verser à la Fiducie les sommes prévues selon les modalités indiquées;

QUE la date du « 31 décembre 2007 » à l'article 9 du projet de protocole soit remplacée par le « 28 janvier 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 244 **5.2 Club Rotary - vins et fromages**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Vincent Perreault et Yvon Meilleur soient autorisés à représenter la Ville à la dégustation de vins et fromages au profit du Club Rotary qui aura lieu le samedi 17 novembre 2007 à la Base de plein air Mont-Tremblant et d'acheter quatre billets pour un total de 260 $ (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CA07 10 245 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2007 au montant de 236 304,92 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 246 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 16 039,61 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 247 **7.3 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir en tout temps pendant les heures d'ouverture de bureau, une personne qui puisse communiquer avec Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer la procuration relative à la communication de renseignements qui permet de nommer la trésorière adjointe et la chef comptable habiles à communiquer avec Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 10 248 **9.1 Location des bâtiments modulaires - 1145, rue de Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location des bâtiments modulaires annexés à l'hôtel de ville du 1145, rue de Saint-Jovite, prend fin le 30 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prolonger le contrat de location pour une période additionnelle d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE prolonger le contrat de location des bâtiments modulaires annexés au 1145, rue de Saint-Jovite, pour la période du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2008 inclusivement, aux mêmes terme et conditions, tel que stipulé dans l'offre de service du 5 octobre, soit 2 100 $ par mois, et les frais de démantèlement à la fin de la location de 7 000 $ (poste budgétaire 02-130-00-511).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 249 **9.2 Transport en commun des personnes - horaires et trajets hiver 2007 - 2008**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'agglomération ont pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront applicables par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant et en vigueur le 15 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les obligations légales de la Ville en regard de la publication des horaires à l'effet qu'ils soient publiés au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire du trajet « orange » pour la période du 15 décembre 2007 au 4 mai 2008 et l'horaire du trajet « vert » pour la période du 15 décembre 2007 au 24 mars 2008, tels que proposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 250 **9.3 Trottoirs 2006 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de trottoirs 2006 ont été réalisés par l'entreprise Excavation A.M. ltée en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 4 256,16 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Excavation A.M. ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 251 **9.4 Aréna - forages géotechniques**

CONSIDÉRANT QU' une demande de prolongation de la période d'opération de l'aréna a été présentée par les représentants du hockey mineur et du club de patinage artistique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Fixair, responsable de l'entretien du système frigorifique, ne recommande pas la prolongation de la période d'opération sans connaître la composition du sol;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la firme Inspecsol pour la réalisation d'une étude géotechnique au montant de 6 666,08 $, taxes incluses, payable par le surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-320-00-411).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 252 **9.5 Garage municipal - demande de travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Cogela inc. exécute les travaux de construction du garage municipal en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Construction Cogela inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification numéro 3, un montant de 67 388,57 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 253 **9.6 Garage municipal - achat de mobilier - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la fourniture et l'installation d'ameublement pour les bureaux de l'administration du nouveau garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Équipement de bureau Légaré Ltée	23 354,10 $
Plani bureau (2004) inc	23 410,11 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipement de bureau Légaré Ltée, pour la fourniture d'ameublement de bureau, au montant de 23 354,10 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2006)-A-05 (poste budgétaire 22-320-00-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 10 254 **9.7 Piste cyclable - rue de Saint-Jovite - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Asphalte Desjardins	68 877,36 $
ABC Rive-Nord	90 481,88 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins au montant de 68 877,36 $, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA07 10 255 **12.1 Évaluation du système de téléphonie - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'une firme conseils pour l'évaluation du système de téléphonie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater IPtel, Services conseils pour l'évaluation du système de téléphonie selon l'offre de service du 15 octobre 2007 pour une somme de 4 387,50 $, plus taxes et frais afférents dont un montant de 2 750 $ provenant de surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-210-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 octobre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 octobre 2007 conformément à l'article 13 du Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

CA07 10 256 **15. Acceptation de correspondance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - 10 septembre 2007 - règlement 222-2007 concernant la composition et la délégation de compétences au comité administratif de la MRC des Laurentides;

15.2 Municipalité d'Huberdeau - adoption du projet de règlement 235-07 modifiant les règlements d'urbanisme 198-02, 200-02 et 201-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 octobre 2007

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 10 257 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0512
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

5 novembre 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **5 novembre 2007** à 19 h 12, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Prolongement de la rue Desjardins - Jéronard ltée - acceptation provisoire de niveau I;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 370 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

5 novembre 2007

CM07 11 371

4. Prolongement de la rue Desjardins - Jéronard ltée - acceptation provisoire de niveau I

CONSIDÉRANT QUE Jéronard ltée a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux du niveau I concernant le prolongement de la rue Desjardins avec les réseaux d'aqueduc et d'égout;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie du niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 11 372

6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0304

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 novembre 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant
de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

5. Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - avis de motion;

6. Activité reconnaissance des employés et bénévoles;

7. Mandat de services en comptabilité;

8. Deuxième période de questions;

9. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 11 258

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA07 11 259 **4. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance spéciale, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 16 novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 260 **5. Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2008.

CA07 11 261 **6. Activité reconnaissance des employés et bénévoles**

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus importante des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au processus de travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail, qu'il soit bénévole ou rémunéré, s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des ses priorités organisationnelles et comme tributaire de la santé physique et psychologique des membres de l'organisation;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise la directrice générale à organiser une activité de reconnaissance des employés et des bénévoles et autorise un budget de 10 000 $ à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

CA07 11 262 **7. Mandat de services en comptabilité**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des finances en matière de préparation budgétaire;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'attribuer un contrat de services en comptabilité à la firme Amyot et Gélinas au montant de 12 600 $, (poste budgétaire 02-130-00-413), pour la période du 5 novembre au 14 décembre 2007, le tout conformément à l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Deuxième période de questions

CA07 11 263 **9. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0514

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **12 novembre 2007** à 19 h 46, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 9 octobre 2007;

3.2 Séance spéciale du 5 novembre 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - avis de motion;

4.2 Règlement 87-02-163 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Les Sommets Mont-Tremblant secteur F) - adoption;

4.3 Règlement 89-16-41 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Les Sommets Mont-Tremblant secteur F) - adoption;

5. Administration

5.1 Nomination du maire suppléant;

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

5.3 Participation à la deuxième édition des Fleurons du Québec;

5.4 Club Richelieu Vallée de Tremblant - demande de subvention;

5.5 Les 24 h Tremblant - participation;

6. Ressources humaines

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2007;

7.4 Dépôt du rapport des activités relatives à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités,* pour l'exercice financier de 2006;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Chemin Clément - augmentation de la superficie des chambres en location;

8.1.2 Chemin Jean-Marie - réduction de la largeur d'un lot projeté;

8.1.3 580, rue Labelle - réduction de la marge latérale;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 17 octobre 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 15 octobre 2007;

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 octobre 2007;

8.3 Demande de modification à la réglementation - Havre des Chutes - rue du Ruisseau-Clair - abrogation de la résolution CM07 08 291;

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public;

8.5 Requête introductive d'instance - lot 3278569 - mandat de services professionnels;

8.6 Échange de terrain - Belvédère Ouareau ltée;

8.7 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I;

8.8 Opération Nez Rouge - affichage;

9. Travaux publics

9.1 Disposition des boues - attribution de contrat;

9.2 Achat de produits chimiques - attribution de contrat;

9.3 Pavage du parc linéaire - demande de subvention et d'autorisation;

9.4 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds;

9.5 Pavage 2007 - travaux supplémentaires;

9.6 Usine de traitement d'eau potable - mise à niveau - secteur Village - demande d'aide financière;

9.7 Réfection du quai du lac Tremblant - demande de travaux supplémentaires;

10. Environnement

10.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs - attribution de contrat.

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM07 11 373 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

- **Monsieur Pierre Regaudie, chemin Jean-Marie**
Il présente une lettre signée par les résidents du chemin Jean-Marie demandant au conseil de refuser la dérogation mineure 2007-DM-118.

- **Monsieur Richard Vadeboncoeur, Desfor Bio Services**
Il demande au conseil si les enveloppes de prix ont été ouvertes, relativement au point 10.1.

- **Monsieur Guy Lapierre, propriétaire sur la montagne**
Il pose une question en regard du point 4.1.

3. Procès-verbaux

CM07 11 374 **3.1 Séance du 9 octobre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 375 **3.2 Séance spéciale du 5 novembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 5 novembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM07 11 376 **4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2008.

CM07 11 377 **4.2 Règlement 87-02-163 modifiant la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Les Sommets Mont-Tremblant secteur F) - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance régulière du conseil municipal du 8 mai 2006;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 87-02-163 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (LES SOMMETS MONT-TREMBLANT SECTEUR F).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 378 **4.3 Règlement 89-16-41 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant (Les Sommets Mont-Tremblant secteur F) - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance régulière du conseil municipal du 8 mai 2006;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 89-16-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-TREMBLANT (LES SOMMETS MONT-TREMBLANT SECTEUR F).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM07 11 379

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 13 novembre 2007 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 380

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 16 novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 381

5.3 Participation à la deuxième édition des Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Corporation des Fleurons du Québec, organisme créé avec le mandat d'organiser et de promouvoir la classification horticole des municipalités;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Yvon Meilleur soit autorisé à représenter la Ville au dévoilement officiel des résultats de la deuxième édition des Fleurons du Québec qui se tiendra le 14 novembre 2007 à Saint-Hyacinthe;

DE payer les frais d'inscription au coût de 39,88 $, taxes incluses, et les autres dépenses inhérentes à cet événement (poste budgétaire 02-110-00-342).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 382 **5.4 Club Richelieu Vallée de Tremblant - subvention**

CONSIDÉRANT la mission du Club Richelieu Vallée de Tremblant à l'effet de venir en aide à la jeunesse en remettant des sommes d'argent aux écoles et autres organisations de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE verser une subvention de 1 000 $, au Club Richelieu Vallée de Tremblant (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 383 **5.5 Les 24 h Tremblant - participation**

CONSIDÉRANT QUE l'événement Les 24 h Tremblant organise une levée de fonds sous forme de marathon de ski afin de recueillir des sommes au profit des enfants malades dont la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, la Fondation des sénateurs d'Ottawa et la Fondation Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE contribuer aux 24 h Tremblant par l'attribution d'une somme de 3 500 $, afin de permettre la mise sur pied d'une équipe représentant la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville délègue la directrice générale adjointe pour constituer cette équipe (poste budgétaire 02-622-00-341).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM07 11 384 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2007 au montant de 189 100,27 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 385 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 4 951,13 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 386 **7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2007.

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 387 **7.4 Dépôt du rapport des activités *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* pour l'exercice financier de 2006**

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* la trésorière adjointe dépose le rapport de ses activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006.

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ce document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin Clément - augmentation de la superficie des chambres en location

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-61) vise à autoriser que la superficie d'occupation des chambres en location à l'intérieur d'un gîte touristique projeté soit de 93,46 mètres carrés alors qu'elle ne devrait pas excéder 85 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-097).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin Jean-Marie - réduction de la largeur d'un lot projeté

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-62) vise à autoriser la largeur d'un lot projeté de 16,43 mètres alors qu'elle devrait être de 25 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande conditionnellement (CV2007-118).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 580, rue Labelle - réduction de la marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-63) vise à régulariser une marge latérale de 0,75 mètre alors qu'elle devrait être de 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-119).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 11 388

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 17 octobre 2007

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 580, rue Labelle ainsi que pour une propriété du chemin Jean-Marie pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 390, route 117, au 967, rue de Saint-Jovite ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin de la Plantation;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « chemin de la Charmille »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 17 octobre 2007 portant les numéros CV2007-118 à CV2007-121 et CV2007-123;

D' accepter la nouvelle proposition, déposée le 29 octobre 2007, pour l'enseigne faisant l'objet de la recommandation CV2007-122.

<u>Le vote est demandé pour la recommandation CV2007-118</u>

Ont voté pour : Madame Thérèse Barrette
Monsieur Jean-Pierre Fortin
Monsieur Vincent Perreault
Monsieur Jacques Saint-Louis
Monsieur Yvon Meilleur

A voté contre : Monsieur Luc Brisebois
Monsieur André David

<u>POUR</u> : (5) <u>CONTRE</u> : (2)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM07 11 389

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 15 octobre 2007

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur le chemin Clément pour laquelle des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour des propriétés non construites situées sur le chemin Clément et sur le chemin du Lac-Mercier;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « chemin Sous-les-Arbres » ainsi qu'un odonyme pour une nouvelle voie de communication dans le projet Sommet du Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 15 octobre 2006 portant les numéros CT2007-097 à CT2007-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 390

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 octobre 2007

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 2220, chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 18 octobre 2007 portant le numéro CT2007-104.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 391

8.3 Demande de modification à la réglementation - Havre des Chutes - rue du Ruisseau Clair - abrogation de la résolution CM07 08 291

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 13 août 2007, la résolution CM07 08 291, ayant pour effet d'accepter, à certaines conditions, un plan d'aménagement d'ensemble sur une propriété située dans le prolongement de la rue du Ruisseau-Clair pour lequel une modification réglementaire est requise;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le déploiement, en projet intégré, d'une communauté fermée de prestige, avec guérite, regroupant 5 habitations unifamiliales de 4 unités contigües chacune et 3 habitations unifamiliales isolées de 2 unités contigües qui s'articulent de part et d'autre d'un accès véhiculaire privé;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par le projet comporte une piste de motoneige et est traversé par le ruisseau Clair sur les rives duquel le conseil projette l'aménagement d'un sentier récréatif piétonnier dont la construction est d'ailleurs commencé à sa limite ouest;

CONSIDÉRANT QUE des éléments concernant, notamment, les sentiers récréatifs et la clôture ont été précisés lors de discussions ultérieures à la résolution adoptée le 13 août dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CM07 08 291 et d'accepter le projet « Havre des Chutes » conformément au plan réalisé par le Groupe Barbe et Robidoux SAT portant le numéro 54 090-D minute 17169 et daté du 19 septembre 2007, aux conditions suivantes :

QU' un nouveau secteur de zone soit créé pour ce site particulier afin que la basse densité de ce projet n'affecte pas les zones voisines;

QUE les modifications réglementaires soient effectuées de façon à ce que seul le projet tel que présenté et accepté, puisse être mis en oeuvre sur le site;

QUE le requérant soit informé qu'il y aura un PIIA applicable à la zone créée, lequel comportera notamment des critères sur l'architecture des bâtiments, l'aménagement de terrain, l'éclairage nocturne, et autres;

QUE le promoteur respecte la réglementation concernant la construction de clôtures;

QU' au moment de l'émission des permis, le requérant assume tous les frais afférents à la transaction d'achat d'une portion du terrain de la Ville;

QUE le requérant signe une entente l'engageant à contribuer au paiement de la section de la route collectrice projetée située entre la propriété de la Société en commandite Le Ruisseau Clair et l'accès véhiculaire de son projet;

QUE le requérant cède une portion de terrain pour l'aménagement d'un sentier récréatif en bordure du ruisseau Clair, sur sa rive nord et négocie des servitudes de passage avec les propriétaires voisins, en faveur de la Ville, sur les terrains touchés et ne lui appartenant pas;

QUE la bande de protection riveraine au sud du ruisseau Clair soit grevée d'une servitude de restrictions d'usages en faveur de la Ville afin qu'aucun ouvrage n'y soit fait;

QUE la relocalisation de la piste de motoneige soit aux frais du requérant et selon les spécifications du Service des travaux publics et du ministère des Transports du Québec;

QUE l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble soit sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme, qu'elle ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation au moment d'obtenir les permis de lotissement et de construction et qu'elle soit conditionnelle à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires nécessaires en application de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 392 **8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QU' une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées :

Demandeur	Objet
Syndicat Le Saint-Bernard 3035, chemin de la Chapelle	Construire un nouveau débarcadère dont certains aménagements empiètent dans le chemin de la Chapelle.
Syndicat des copropriétaires Les Cimes de Mont-Tremblant 410, allée des Cimes	Installer trois lampadaires.

D' inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 393 **8.5 Requête introductive d'instance - lot 3278569 - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 3278569;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (montant préautorisé au poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 394 **8.6 Échange de terrain - Belvédère Ouareau ltée**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Belvédère Ouareau ltée, de même que tous les documents afférents, relativement à des échanges de terrain et au consentement, en faveur du promoteur, d'un droit de passage sur la piste multifonctionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM07 11 395 **8.7 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux du niveau I suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
Les Habitations du Ruisseau Noir Construction des réseaux d'aqueduc et d'égout	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
Marc David Construction de l'impasse David	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM07 11 396 **8.8 Opération Nez Rouge - affichage**

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez Rouge débute ses activités le 30 novembre prochain et souhaite les afficher;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage demandé par Opération Nez Rouge sur un panneau situé à l'intersection sud de la route 117 et de la rue de Saint-Jovite en conformité avec l'alinéa 17 de l'article 13.2.2 du règlement de zonage (1999)-207.

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 11 397

9.1 Disposition des boues de l'usine d'épuration - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la cueillette, au transport et à la disposition ou la revalorisation des boues déshydratées de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix par levée taxes incluses
Waste Management	974,27 $
Recyclage Ste-Adèle	1 079,68 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Waste Management au montant de 974,27 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-414-00-528), par demande de cueillette, pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du 100, chemin de Brébeuf, pour la période du 1er janvier 2008 au 31 mars 2009, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 398

9.2 Achat de produits chimiques - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de différents produits chimiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le contrat de fourniture des différents produits chimiques requis pour l'assainissement des eaux pour l'année 2008 soit adjugé aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des produits tels que décrits ci-dessous et en conformité avec les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Produit	Prix avant taxes
Brenntag	Silicate de sodium (baril)	0,55 $/kg
Brenntag	Silicate de sodium (vrac)	0,34 $/kg
Chemco	Soude Caustique 50% (semi-vrac)	0,505 $/kg
Chemco	Polymère Zetag	6,63 $/kg
Chemco	Sulfate ferreux liquide	0,148 $/kg
Ciba	Polymère Magnafloc	7,95 $/kg
Kemira	Pass-100 (vrac)	0,297 $/kg
Produits chimiques CCC	Nitrate de sodium	0,75 $/kg
Univar	Soude Caustique 50% (vrac)	0,56 $/kg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 399 **9.3 Pavage du parc linéaire - demande de subvention et d'autorisation**

CONSIDÉRANT QU' un projet de pavage du tronçon du parc linéaire qui traverse le territoire de la ville est à l'étude;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) permet de faire une demande de subvention avant le 31 décembre 2007;

CONSIDERANT QU' une demande d'autorisation devra être acheminée à la MRC des Laurentides et au Ministère des Transports du Québec, lesquels sont locataires et propriétaires du parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le Service des travaux publics à faire une demande d'autorisation auprès de la MRC et du MTQ ainsi qu'une demande de subvention au volet 3 du programme FIMR pour le projet de pavage du tronçon du parc linéaire situé sur le territoire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 400 **9.4 Réfection de chemins 2007- appropriation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par la résolution CM07 05 201, a décrété des travaux de réfection et d'entretien sur les chemins du Lac-Gauthier, du Domaine-Millette, Champagne, de la Paroi, du Mont-du-Daim, Maisonneuve, sur les rues Barbe et Émond, le 7e rang, l'impasse des Bourons ainsi que sur la montée Tassé pour une somme de 280 000 $ en coût de matériaux et location d'équipements mais excluant le pavage;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 500 000 $ a été prévue au budget 2007 pour la réfection des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordée une aide financière de 155 000 $ au lieu de 100 0000 $ attendus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont plus élevés de 98 700 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'appropriation d'une somme additionnelle de 98 700 $ (poste budgétaire 22-320-00-100) pour les travaux décrétés par la résolution CM07 05 201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 401 **9.5 Pavage 2007 - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra inc. exécute les travaux de pavage sur les rues du Mont-du-Daim, Maisonneuve, Magloire-Gosselin, Emond, sur les chemins du Lac-Gauthier, de la Paroi et des Bourons, Champagne, du Domaine-Millette et le 7e rang tel que décrété par la résolution CM07 08 277, en conformité avec les documents contractuels préparés par le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Sintra inc. et d'autoriser la trésorière à verser une somme de 23 763,36 $ taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-721), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 402 **9.6 Usine de traitement d'eau potable - mise à niveau - secteur Village - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Mont-Tremblant afin de pouvoir traiter les cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Axor Experts-conseils par la résolution CM07 10 363 pour procéder à l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'aide financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale et rurale (FIMR) géré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);

DE confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

D' autoriser le directeur des travaux publics à signer la demande d'aide financière au programme FIMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 403 **9.7 Réfection du quai du lac Tremblant - demande de travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gelco construction inc. exécute les travaux de réfection du quai du lac Tremblant en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Gelco construction inc., et d'autoriser la trésorière à verser, une somme de 564,05 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-40-721), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM07 11 404 **10.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CM07 09 342 pour évaluer les offres de services pour le contrôle des insectes piqueurs se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
GDG Environnement	86/100	2,62
Desfor Bio Services	76/100	2,42

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' attribuer le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs à GDG Environnement pour un montant de 518 737,80 $, plus taxes (poste budgétaire 02-622-00-496), pour une période de trois ans, soit de 2008 à 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres et sous réserve de l'émission annuelle des certificats du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la firme est autorisée à demander pour la Ville pour les trois années du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2007

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Madame Chantale Paquette, chemin Jean-Marie**
Elle demande pourquoi il y a deux ans, le conseil avait refusé cette dérogation mineure et que cette fois-ci, elle est acceptée.

- **Monsieur Richard Vadeboncoeur, Desfor Bio Services**
Il demande à obtenir le pointage obtenu par les deux soumissionnaires pour le contrôle des insectes piqueurs.

- **Monsieur Serge Faust et monsieur Guy Lapierre, propriétaires d'unités de condominium**
Ils posent des questions au conseil sur le taux de taxation des condos-hôtels.

- **Madame Sheril Pickering, 600, montée Tassé**
Elle demande si le conseil va voter des budgets pour une route alternative pour la carrière / sablière.

CM07 11 405 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0307

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 novembre 2007** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 22 octobre 2007;

3.2 Séance spéciale du 12 novembre 2007;

4. Règlement

4.1 Règlement de contrôle et de suivi budgétaires - avis de motion;

5. Administration

5.1 Centre d'études collégiales à Mont-Tremblant - souper gastronomique du Club Richelieu;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de préposés à l'aréna et aux patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs;

6.2 Embauche d'une stagiaire - Service des ressources humaines;

6.3 Embauche d'une répartitrice temporaire - Service de police;

6.4 Retiré;

6.5 Embauche d'un policier temporaire;

6.6 Affichage de poste de lieutenant - Service sécurité incendie - lettre d'entente;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2007;

7.4 Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant - budget 2008;

7.5 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées;

7.6 Assurances générales - attribution de contrats;

7.7 Assurance accidents - attribution de contrat;

7.8 Assurance biens pour le 5 100, montée Ryan - attribution de contrat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Jardinières suspendues 2008 - attribution de contrat;

9.2 Aménagement paysager 2008 - attribution de contrat;

9.3 Paysagement 2008 - attribution de contrat;

9.4 Entretien ménager 2008 - attribution de contrat;

9.5 Achat d'une rétrocaveuse - attribution de contrat;

9.6 Construction du garage municipal - travaux supplémentaires et acceptation provisoire;

9.7 Réfection de la toiture plate de l'aréna - travaux supplémentaires et acceptation provisoire;

9.8 Transport en commun - demande de subventions;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 novembre 2007;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 223-2007 modifiant l'annexe A du règlement 218-2007 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0309
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 novembre 2007

CA07 11 264 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA07 11 265 **3.1 Séance du 22 octobre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 266 **3.2 Séance spéciale du 12 novembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 12 novembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA07 11 267 **4.1 Règlement de contrôle et de suivi budgétaires - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement de contrôle et de suivi budgétaires.

5. Administration

CA07 11 268

5.1 Centre d'études collégiales à Mont-Tremblant - souper gastronomique du Club Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend poursuivre son active participation à l'établissement d'un Centre d'études collégiales sur son territoire et que le Club Richelieu organise un souper gastronomique au profit du Centre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite accorder de l'aide à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Vincent Perreault et André David soient autorisés à représenter la Ville au souper gastronomique du Club Richelieu Mont-Tremblant au profit du Centre d'études collégiales qui aura lieu le vendredi 30 novembre 2007 à l'Hôtel du Lac et de verser 300 $ pour l'achat de quatre billets (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 11 269

6.1 Embauche de préposés à l'aréna et aux patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT les affichages de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE nommer messieurs Gérald-Lee Clarke et Jean-Denis Perreault comme employés temporaires au poste de préposé à l'aréna et aux patinoires extérieures pour le Service de la culture et des loisirs selon les conditions de la convention collective applicable. Monsieur Clarke entrera en fonction le 27 novembre 2007 et monsieur Perreault dès que les conditions climatiques le permettront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 270

6.2 Embauche d'une stagiaire - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT QU' un poste de stagiaire en ressources humaines a été affiché pour la période hivernale 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Élyse Desfossés à titre de stagiaire en ressources humaines à compter du 7 janvier 2008 pour une durée de 560 heures au taux horaire de 13 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 271 **6.3 Embauche d'une répartitrice temporaire - Service de police**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marika Lacombe, à titre de répartitrice temporaire - préposée au module d'information policières (M.I.P.) à compter du 27 novembre 2007 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Retiré

CA07 11 272 **6.5 Embauche d'un policier temporaire**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder, à l'embauche de monsieur Dominique Piché, matricule 97, à titre de policier temporaire à compter du 3 décembre 2007 selon les termes de la convention collective en vigueur. Le candidat devra, préalablement, répondre aux exigences d'embauche de la *Loi de police* et réussir son cours à l'École nationale de police du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 273 **6.6 Affichage de poste de lieutenant - Service sécurité incendie - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant afin de clarifier le processus de recrutement des lieutenants et des lieutenants par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur des ressources humaines à signer une lettre d'entente avec l'Association des pompiers et des pompières de la Ville de Mont-Tremblant afin de clarifier le processus de recrutement des lieutenants et des lieutenants par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 11 274 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2007 au montant de 250 295,11 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 275 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 27 881,52 $ dont 17 052,22 $ pour l'aménagement et la mise en place du poste de relève du centre d'appels 911 et de la répartition police et incendie pour lequel un transfert budgétaire, à partir du budget de la Cour municipale, est également autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 11 276 **7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2007.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 277 **7.4 Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant - budget 2008**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé son budget 2008 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget 2008 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mont-Tremblant totalisant la somme de 310 812 $;

QUE la Ville contribue pour la somme de 15 055 $, (poste budgétaire 02-520-00-963) soit 10 % du déficit anticipé, lequel montant sera payable en 2 versements égaux soit en avril et juillet 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 278 **7.5 Dépôt de l'état des immeubles sur lesquels existent des taxes impayées**

Conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose au conseil l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 279 **7.6 Assurances générales - attribution de contrats**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2004 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'Union des municipalités du Québec, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'Union recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances biens, délits, bris des machines et automobiles des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaires & Conseillers Inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1er novembre 2007 au 1er novembre 2008;

D' accepter l'offre de Lemieux, Ryan & associés Inc. au montant de 144 490,91 $, taxes incluses, pour les assurances en responsabilité primaire, responsabilité excédentaire, responsabilité municipale, biens, bris des machines, automobiles des propriétaires et contre les actes criminels;

D' autoriser la trésorière à verser la somme de 3 500 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419), pour la réalisation du renouvellement;

D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la franchise collective au montant de 44 450 $, pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 20 712 $, pour l'assurance des biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 280 **7.7 Assurance accidents - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité et qu'il y a lieu d'assurer aussi les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessures ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides**;**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement du contrat d'assurance accident pour la période du 1er novembre 2007 au 1er novembre 2008;

D' accepter l'offre de renouvellement de Lemieux, Ryan & associés Inc. au montant de 6 540 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 281 **7.8 Assurances biens pour le 5 100, Montée Ryan - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble vacant situé au 5 100, montée Ryan, appartient à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en biens de la Ville ne couvre pas ce genre de bâtiment et que peu de compagnies d'assurance offre l'assurance requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance en biens pour le 5 100, Montée Ryan (Château Beauvallon) avec Aon-Parizeau au montant de 3 114,13 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 11 282 **9.1 Jardinières suspendues 2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat des jardinières suspendues pour la saison estivale 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Levert Paysage	6 476,91 $
Les Serres Arundel	7 402,19 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage, au montant de 6 476,91 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture et la livraison des jardinières suspendues pour la saison estivale 2008, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 283 **9.2 Aménagement paysager 2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat des différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Levert Paysage	5 012,89 $
Les Serres Arundel	5 315,39 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage au montant de 5 012,89 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture des végétaux pour les aménagements paysagers de la saison estivale 2008, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 284 **9.3 Paysagement 2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de divers arbres pour l'été 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Pépinière Cramer Inc.	4 895,29 $
Levert Paysage	8 192,01 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pépinière Cramer Inc., au montant de 4 895,29 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture et la livraison de divers arbres pour l'été 2008, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 285 **9.4 Entretien ménager 2008 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien ménager des différents édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**1er janvier 2008 au 30 avril 2009**	**Périodes additionnelles optionnelles**	
		1er mai 2009 au 30 avril 2010	**1er mai 2010 au 30 avril 2011**
Sanitec 2000 Inc.	194 530,88	148 182,86	148 182,86
Le Plumeau d'Or inc.	218 987,64	183 407,66	194 973,43
Diligence Services d'Entretien inc.	254 387,68	207 900,64	209 609,89
Services d'entretien ménager Vimont inc.	287 094,04	222 279,28	235 653,39
Reality Maintenance inc.	Non conforme		

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sanitec 2000 Inc., au montant de 194 530,88 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux pour la période du 1er janvier 2008 au 30 avril 2009, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 286 **9.5 Achat d'une rétrocaveuse - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	**Rétrocaveuse** **Prix taxes incluses**	**Option 1** **Pouce hydraulique**	**Option 2** **Marteau hydraulique**
Hewitt Équipement Limitée	196 517,03 $	9 112,58 $	25 980,60 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Hewitt Équipement Limitée pour l'achat d'une rétrocaveuse incluant l'option « pouce hydraulique », au montant de 205 629,61 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2007)-A-13 (poste budgétaire 22-320-00-724), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 287

9.6 Construction d'un garage municipal - travaux supplémentaires et acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Cogela inc. exécute les travaux de construction du garage municipal en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Construction Cogela inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 4, un montant de 3 544,47 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 9 % au montant de 256 237,17 $ taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), à l'entreprise Construction Cogela inc., à laquelle une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 288

9.7 Réfection de la toiture plate de l'aréna - travaux supplémentaires et acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr. 140012 Canada Inc. exécute les travaux de construction du garage municipal en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr. 140012 Canada Inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser un montant de 1 709,25 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2007)-A-12 (poste budgétaire 22-701-30-722), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 9 % au montant de 16 464,18 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-30-722), à l'entreprise Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr. 140012 Canada Inc., à laquelle une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 11 289 **9.8 Transport en commun - demande de subventions**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Décret 115-2007 concernant une modification au décret no 1145-2005 du 26 novembre 2005 concernant la détermination des conditions pour le versement de l'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour certains projets d'infrastructures municipales*, publié dans la Gazette officielle du Québec du 7 mars 2007;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Décret 148-2007 concernant des modifications au Programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes,* publié dans la Gazette officielle du Québec du 7 mars 2007, rendant enfin admissibles les municipalités de 20 000 habitants et moins au programme d'aide établi par le décret 1152-2002;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Décret 153-2007 instituant le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transports en commun,* publié dans la Gazette officielle du Québec du 7 mars 2007, et visant à soutenir financièrement les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service par l'attribution de subventions provenant du Fonds vert, instauré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le but de rencontrer les objectifs de la Politique québécoise du transport collectif intitulée « Pour offrir de meilleurs choix aux citoyens », par l'accroissement de l'utilisation des transports collectifs des personnes et des modes alternatifs à l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à l'instar du gouvernement provincial, contribue à la lutte contre les changements climatiques et investit argent et efforts dans la préservation de l'environnement et le développement durable notamment par l'établissement d'un service de transport en commun afin de relier, sur son territoire, les secteurs Centre-ville, Village et Station pour répondre aux besoins réguliers et occasionnels des résidents, villégiateurs, visiteurs et autres usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville coordonne le transport en commun sur son territoire avec celui établit par la MRC des Laurentides afin de mettre en valeur le potentiel que représentent chacune des collectivités du secteur, permettre un usage plus intensif de ce mode de transport comme alternative à l'automobile et dans le but de favoriser la mobilité des travailleurs de la région et le développement du tourisme régional;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tente en vain, depuis l'entrée en vigueur le 16 mai 2003 de son *Règlement (2003)-31 concernant l'organisation d'un service de transport en commun de personnes* d'obtenir de l'aide financière pour établir, maintenir et améliorer le service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville compte une population de 9 092 personnes étant la seule municipalité, de la région des Laurentides, de moins de 20 000 habitants a avoir présenté une demande dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transports en commun,* suite à la modification au programme rendant admissibles les municipalités de moins de 20 000 de population;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont été amorcées depuis l'année 2006 avec les responsables du transport terrestre au ministère des Transports afin d'obtenir une aide gouvernementale et que tous les documents pertinents ont déjà été transmis à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a assumé, pour l'année 2006, un coût net de 485 486 $ pour le maintien du service de transport en commun sur son territoire et qu'elle requiert l'aide gouvernementale afin de permettre le maintien et l'amélioration du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports de reconnaître la Ville de Mont-Tremblant comme faisant partie de Organismes Municipaux et Intermunicipaux de Transport (OMIT) au sens des décrets gouvernementaux, de la rendre admissible en conséquence aux différents programmes de subvention et de confirmer que le directeur du Service des travaux publics est dûment mandaté pour représenter la Ville aux fins de toutes demandes dans le cadre du *Programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes,* du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transports en commun,* et du *Programme d'aide gouvernemental par le financement des infrastructures locales du Québec pour certains projets d'infrastructures municipales* et ce, pour les années 2007 à 2011 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 novembre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 novembre 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 novembre 2007

CA07 11 290 **15. Acceptation de correspondance**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - 23 octobre 2007 - règlement 223-2007 modifiant l'annexe A du règlement 218-2007 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA07 11 291 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0324

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2007** à 20 h 19, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant
de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 26 novembre 2007;

4. Règlement

4.1 Règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaires - adoption;

5. Administration

5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;

5.2 Destruction annuelle des documents;

6. Ressources humaines

6.1 Demande de syndicalisation - lettres d'entente;

6.2 Règlement de grief - entente;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Retiré;

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre de divers règlements - offres de financement :

7.3.1 Attribution suite aux appels d'offres publics;

7.3.2 Résolution de concordance;

7.3.3 Résolution de courte échéance;

7.3.4 Résolution de prolongation;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Terrain de soccer - surface synthétique - demande de subvention;

9.2 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;

9.3 Transport en commun - renouvellement de contrats;

9.4 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2007.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA07 12 297

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

3. Procès-verbal

CA07 12 298 **3.1 Séance du 26 novembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA07 12 299 **4.1 Règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaires - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 160 du projet de loi no 21, entré en vigueur le 15 juin 2006, le conseil doit, avant le 1er janvier 2008, adopté et mettre en vigueur un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires suivant les dispositions de l'article 477 (2) de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q. c. C-19)*;*

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions des articles 73.2 (2), 477.1 (1) et 477.2 (4) de la *Loi sur les cités et villes*, les dépenses relatives à l'engagement d'un salarié, celles décrétées par règlement ou résolution du conseil de même que les dépenses effectuées en vertu du règlement de délégation en vigueur n'ont d'effet que si des crédits sont disponibles à cette fin conformément au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE les articles 105.4 et 477.2 (5) de la *Loi sur les cités et villes* prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté un règlement de délégation en vertu de l'article 477.2 (1) (2) de la *Loi sur les cités et villes*, par lequel il fixe déjà des règles d'administration des finances (*Règlement (2006)-A-09* et ses amendements*)* et qu'il convient de compléter ces règles;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2007;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-18 DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA07 12 300 **5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la mise à jour annuelle de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil d'agglomération sauf monsieur le conseiller Réjean Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 301 **5.2 Destruction annuelle des documents**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2007 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA07 12 302 **6.1 Demande de syndicalisation - lettres d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer deux lettres d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur des ressources humaines à signer les deux lettres d'entente avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant afin de régler la demande de syndicalisation de la fonction de lieutenant en vertu de l'article 39 du *Code du travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 303 **6.2 Règlement de grief - entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler le grief 06-12-04 déposé par la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant concernant du temps supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur des ressources humaines à signer une entente avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant afin de régler le grief 06-12-04 et d'autoriser le versement des sommes dues aux policiers concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA07 12 304 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2007 au montant de 309 725,17 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré;

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre de divers règlements - offres de financement

CA07 12 305 **7.3.1 Attribution suite aux appels d'offres publics**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 164-(1996), 163-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2007)-96, (2006)-A-05, (2007)-A-12, (2007)-A-13 et (2007)-A-14;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 190 000 $, daté du 28 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées en annexe et celle qui s'avère la plus avantageuse pour le Ville est celle de Financière Banque nationale inc. au taux moyen de 4,2264 %;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 190 000 $ de la Ville de Mont-Tremblant soit adjugée à Financière Banque nationale inc.;

QUE la demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 306 **7.3.2 Résolution de concordance**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 190 000 $;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de $
164-(1996)	161 700 $
163-(1996)	242 500 $
(2002)-30	77 700 $
(2004)-75	220 600 $
(2006)-91	220 000 $
(2006)-92	230 000 $
(2007)-96	50 000 $
(2006)-A-05	3 715 000 $
(2007)-A-12	312 400 $
(2007)-A-13	640 000 $
(2007)-A-14	295 100 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de cette émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 6 190 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 28 décembre 2007;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 28 juin et le 28 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elle auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 307 **7.3.3 Résolution de courte échéance**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 542 000 $, effectué en vertu des règlements 164-(1996), 163-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2007)-96, (2006)-A-05, (2007)-A-12, (2007)-A-13 et (2007)-A-14, la Ville doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 28 décembre 2007); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements pour les règlements 164-(1996), 163-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2007)-96, (2006)-A-05, (2007)-A-12, (2007)-A-13 et (2007)-A-14, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 308 **7.3.4 Résolution de prolongation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait le 15 mars 2007, un montant de 404 200 $ à renouveler sur un emprunt original de 987 000 $ pour une période de 20 ans, en vertu des règlements 164-(1996) et 163-(1996);

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement sera datée du 28 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. – c. D-7, article 2 (2), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la Ville emprunte 404 200 $, par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 9 mois et 13 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA07 12 309 **9.1 Terrain de soccer - surface synthétique - demande de subvention**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une surface synthétique pour le terrain de soccer/football derrière la polyvalente Curé-Mercure étant donné l'achalandage et l'entretien requis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'aide financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU

D' autoriser la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet et d'autoriser le directeur des travaux publics à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 310 **9.2 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats**

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur la Commission sur le transport des personnes prend fin le 31 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2008 comme suit :

- Monsieur Luc Brisebois, conseiller;
- Monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- La directrice générale de la Chambre de commerce;
- Madame Susan Champagne, membre et présidente;
- Monsieur Jean-François Parent, membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 311 **9.3 Transport en commun - renouvellement de contrats**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler les protocoles d'entente qui arrivent à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE renouveler avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant le protocole d'entente pour la gestion du service de transport en commun, au taux de 15 % du revenu net des passages de l'année 2007, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008, ainsi que le protocole d'entente du service de publicité pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA07 12 312 **9.4 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux ainsi que la passerelle du ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, et que les résultats sont les suivants :

- **Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux :**

Soumissionnaires	1er janvier au 15 mai 2008	Périodes additionnelles optionnelles	
		15 octobre 2008 au 15 mai 2009	15 octobre 2009 au 15 mai 2010
Multiservices MD	14 665,37 $	17 108,45 $	17 965,36 $
Tremblant Paysagement	28 430,52 $	37 318,62 $	37 318,62 $

- **Déneigement de la passerelle du ruisseau Clair :**

Soumissionnaires	1er janvier au 15 mai 2008	Périodes additionnelles optionnelles	
		15 octobre 2008 au 15 mai 2009	15 octobre 2009 au 15 mai 2010
Multiservices MD	8 945,08 $	10 588,80 $	11 118,24 $
Tremblant Paysagement	9 116,00 $	13 104,25 $	13 104,25 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Multiservices MD, au montant de 23 610,45 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux ainsi que la passerelle du ruisseau Clair pour la période du 1er janvier 2008 au 15 mai 2008, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, sur réception par la Ville de la preuve d'assurance responsabilité de l'entrepreneur, tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 12 313 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance du conseil d'agglomération soit levée et terminée. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0321

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

SÉANCE SPÉCIALE « BUDGET » du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2007** à 19 h 32, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentation de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2008;

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2008, 2009 et 2010;

6. Règlement (2007)-A-17 établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - adoption;

7. Deuxième période de questions;

8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA07 12 292

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Les personnes suivantes posent diverses questions et formulent certains commentaires au sujet du budget et du programme triennal en immobilisation.

Monsieur Paul Dalbec - Commerçant du village
Monsieur Patrick O'Hara - Environnement Mont-Tremblant

CA07 12 293 **4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2008**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2008 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2008, lequel montre des dépenses de 12 569 576 $ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 294 **5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2008, 2009 et 2010**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2008, 2009 et 2010, montrant des dépenses de 7 925 663 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA07 12 295

6. Règlement (2007)-A-17 établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance spéciale du conseil d'agglomération du 12 novembre 2007;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2007)-A-17 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA07 12 296

8. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale du conseil d'agglomération soit levée. Il est 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0534

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2007** à 20 h 29, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 12 novembre 2007;

4. Règlement

5. Administration

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 349, route 117 - réduction de bandes gazonnées;

8.1.2 Rues des Pensée, des Marguerites et Desjardins - réduction de la distance entre 2 intersections;

8.1.3 507, rue de Saint-Jovite - superficie d'un commerce de détail dérogatoire;

8.1.4 Chemin de la Muraille - implantation d'une enseigne annonçant un projet domiciliaire;

8.1.5 299, rue Pinoteau - augmentation de la superficie déboisée;

8.1.6 Chemin Duplessis - implantation et augmentation de la hauteur de murets - nombre et superficie d'enseignes;

8.1.7 Rue Labelle - augmentation du rapport plancher/terrain;

8.1.8 367, route 117 - réduction de la largeur de la bande aménagée (reportée);

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité consultatif de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 21 novembre 2007;

8.2.2 Comité consultatif de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 26 novembre 2007;

8.3 Plan image - lot 3 279 495, cadastre du Québec - projet Jéronard (phase II) - prolongement de la rue Desjardins;

8.4 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats :

8.4.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant;

8.4.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant;

8.5 Modifications aux garanties financières à l'entente relative aux travaux municipaux - Jéronard ltée - prolongement de la rue Desjardins;

8.6 Demandes d'occupation permanente du domaine public;

8.7 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Les Entreprises Montlavert inc.;

8.8 Requêtes pour travaux municipaux;

8.9 Requête introductive d'instance - 312-314, rue Émond - mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

9.1 Système d'entretien préventif - secteur Tremblant et Saint-Jovite - mandat de services professionnels;

9.2 Construction de la piste de ski de fond - boucle C - travaux supplémentaires;

9.3 Aménagement du parc de la rue Longpré - acceptation finale des travaux;

9.4 Réfection du quai du lac Tremblant - acceptation provisoire des travaux;

9.5 Travaux de plomberie - poste Grignon et poste de pompage P-1 - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2007;

14.2 Programme triennal de suivi des lacs de la ville de Mont-Tremblant - dépôt.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM07 12 411 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM07 12 412 **3.1 Séance du 12 novembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 novembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM07 12 413

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2007 au montant de 100 965,64 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 414

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 17 092,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 349, route 117 - réduction de bandes gazonnées

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-64) vise à autoriser que la largeur de la bande aménagée en bordure de la route 117 soit de 5,08 mètres et que celle en bordure de la rue Magloire-Gosselin soit de 4,58 mètres alors qu'elles devraient respectivement être de 15 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2007-129).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Rues des Pensée, des Marguerites et Desjardins - réduction de la distance entre 2 intersections

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-66) vise à autoriser des distances de 63,29 et 62,25 mètres entre deux intersections sur une route collectrice alors qu'elles devraient respectivement être de 120 mètres, le tout dans le cadre d'un nouveau projet de développement domiciliaire.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2007-127).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 507, rue de Saint-Jovite - superficie d'un commerce de détail dérogatoire

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-67) vise à autoriser qu'un commerce de détails occupe un bâtiment de 67,25 mètres carrés alors qu'il devrait occuper un bâtiment d'au minimum 200 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions (CV2007-130).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin de la Muraille - implantation d'une enseigne annonçant un projet domiciliaire

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-68) vise à autoriser l'installation d'une enseigne annonçant un projet domiciliaire dans l'emprise du chemin de la Muraille.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions (CV2007-128).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 299, rue Pinoteau - augmentation de la superficie déboisée

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-69) vise à autoriser que la superficie de déboisement soit de 1 524,9 mètres carrés alors qu'elle ne devrait pas excéder 900 mètres carrés, et ce, dans le cadre d'un projet d'agrandissement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions (CT2007-110).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin Duplessis - implantation et augmentation de la hauteur de murets - nombre et superficie d'enseignes

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-70) vise à autoriser l'installation de deux enseignes ayant chacune une superficie de 5,95 mètres carrés alors qu'une seule enseigne de 12 mètres carrés est permise, et à autoriser l'implantation de murets d'entrée au projet Versant Soleil :

- sur la ligne de l'emprise de rue alors qu'ils devraient être à au moins 2 mètres;
- d'une hauteur de 3 mètres positionnés sur un talus de 1 mètre alors que l'ensemble ne devrait pas excéder 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-112).

Questions du public : monsieur Paul Dalbec demande qui va entretenir le muret.

8.1.7 Rue Labelle - augmentation du rapport plancher/terrain

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-71) vise à autoriser que le rapport plancher/terrain soit de 60,2 % alors qu'il ne devrait pas excéder 31 %, et ce, dans le cadre d'une nouvelle construction.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CT2007-108).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 367, route 117 - réduction de la largeur de la bande aménagée

La consultation publique relative à cette demande de dérogation mineure, parue dans le journal du 23 novembre et portant le numéro 2007-DM-65, est reportée.

8.2 Procès-verbaux des comités consultatifs d'urbanisme

CM07 12 415 **8.2.1 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 21 novembre 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 349, route 117 et au 507, rue de Saint-Jovite, pour une propriété à l'extrémité des rues Desjardins, des Pensées et des Marguerites ainsi que pour l'emprise du chemin de la Muraille pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées 224 et 367, route 117, au 491, rue Charbonneau, ainsi qu'aux 504, 814 et 1001, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 novembre 2007 portant les numéros CV2007-127, CV2007-128 et CV2007-131 à CV2007-135;

D' accepter la demande de dérogation faisant l'objet de la recommandation CV2007-129 concernant la propriété située au 349, route 117, à la condition que la largeur de la bande gazonnée en bordure de la route 117 soit de 8 mètres considérant que cette marge fera l'objet de la future réglementation dans ce secteur.

D' accepter la demande de dérogation faisant l'objet de la recommandation CV2007-130 concernant la propriété située au 507, rue de Saint-Jovite et, dans le but d'atténuer l'impact de cette dérogation, de décréter qu'elle soit limitée au seul utilisateur à l'origine de la demande.

D' accepter la demande de PIIA faisant l'objet de la recommandation CV2007-136, concernant l'enseigne de l'immeuble situé au 504, rue de Saint-Jovite, conformément aux plans déposés le 28 novembre 2007, et aux conditions suivantes :
- qu'un aménagement paysager soit effectué à la base de l'enseigne sur poteaux;
- qu'une garantie au montant de 500 $ soit déposée pour assurer la réalisation de cet aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 416 **8.2.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 26 novembre 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné par la recommandation CT2007-109, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 299, rue Pinoteau et pour des propriétés sur la rue Labelle et sur le chemin Duplessis pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour une boutique du 3035, chemin de la Chapelle ainsi que pour des propriétés situées sur la rue Labelle et sur le chemin Duplessis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 26 novembre 2007 portant les numéros CT2007-108 et CT2007-110 à CT2007-113;

D' entériner la recommandation CT2007-109 concernant une demande de PIIA pour la construction d'un hôtel d'envergure, Château Renaissance, sur la rue Labelle en y ajoutant les conditions suivantes :

- que les différents éclairages extérieurs observent le concept d'un éclairage « dark sky » et qu'un document explicatif soit déposé à cet effet;
- que des mesures d'économie d'eau potable soient mises en place et qu'un document soit déposé à cet effet;
- que les fertilisants utilisés pour les aménagements paysagers le soit efficacement et qu'un programme de gestion soit déposé à cet effet;
- qu'un programme de gestion des matières résiduelles pendant les travaux et en phase exploitation soit instauré en conformité avec le plan de gestion de la MRC des Laurentides;
- que des mesures d'économie d'énergie soient prises et qu'un document soit déposé à cet effet;
- qu'un plan de gestion du camionnage et les heures d'activités sur le chantier de construction soient établis et approuvés par la Ville pour la période de construction;
- qu'une offre sur l'accessibilité aux équipements, pour les résidents de la ville soit proposée par le promoteur (par exemple: rabais, partage des équipements récréatifs, relais de ski de fond, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

CM07 12 417

8.3 Plan image - lot 3 279 495, cadastre du Québec - projet Jéronard (phase II) - prolongement de la rue Desjardins

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 5 septembre 2007, a été déposée par le propriétaire du lot 3 279 495, du cadastre du Québec, par l'entremise de leur mandataire l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, de la firme d'arpentage Murray - Patenaude - Maltais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil refuse le plan image qui consiste à la création de 30 lots à des fins d'habitations unifamiliales isolées et jumelées ainsi que le prolongement de la rue Desjardins, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 14940, minute 69, et daté du 5 septembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Comités consultatifs d'urbanisme - renouvellement de mandats

CM07 12 418 **8.4.1 Comité de la Ville de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Guy Leduc et Yves Audet, membres du comité consultatif de la ville de Mont-Tremblant, prennent fin le 31 décembre 2007 et qu'ils sont intéressés à les renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de messieurs Guy Leduc et Yves Audet sur le comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 419 **8.4.2 Comité de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Gilles Chatel et Claude Girard, membres du comité consultatif de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant, prennent fin le 31 décembre 2007 et qu'ils sont intéressés à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de messieurs Gilles Chatel et Claude Girard sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 420 **8.5 Modifications aux garanties financières à l'entente relative aux travaux municipaux - Jéronard ltée - prolongement de la rue Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE Jéronard ltée a signé une entente relative aux travaux municipaux le 16 août 2007 dans laquelle il est prévu que le promoteur doit remettre à la Ville certaines garanties basées sur des évaluations des coûts de son ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE Jéronard ltée a signé un contrat avec un entrepreneur en excavation au montant inférieur à son évaluation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire donner des garanties à la Ville en fonction des coûts réels plutôt qu'en fonction d'une évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par Jéronard ltée et permette au Service de l'urbanisme de calculer les garanties du niveau I sur un montant de 433 919 $, et du niveau II sur un montant de 89 336 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 421 **8.6 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QU' une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées :

Demandeur	Objet
Association de Villégiature Tremblant Chemin de la Réserve	Installation de deux poteaux d'affichage
Centre Électronique Saint-Jovite 1208, rue de Saint-Jovite	Construction d'un stationnement pour le commerce

D' inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 422 **8.7 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report - Les Entreprises Montlavert inc.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant le projet de lotissement de Les Entreprises Montlavert inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Montlavert inc. a déposé, le 5 novembre 2007, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, en date du 14 septembre 2007, portant les numéros de dossier 4638 et de minute 11773;

CONSIDÉRANT QU' un lot identifié au plan de cadastre doit faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande déposée par Les Entreprises Montlavert inc. et autorise la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le futur lot 4 064 971, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 423 **8.8 Requêtes pour travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QUE des requêtes pour la réalisation de travaux municipaux ont été déposées, lesquelles prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que les promoteurs effectuent et paient les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

Demandeur	Objet
Monsieur Claude Nantel	Prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue des Érables sur une distance d'environ 75 mètres.
Madame Jane Forbell	Construction de nouvelles rues avec le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une distance d'environ 520 mètres.
6447538 Canada inc.	Prolongement de la rue Robert avec le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une distance d'environ 100 mètres.
Développement Sunrise s.e.n.c..	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Louis sur une distance d'environ 75 mètres.
9105-2811 Québec inc.	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pour un projet intégré sur la rue Saint-Roch.

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout, pour tous les dossiers, après l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 424 **8.9 Requête introductive d'instance - 312-314, rue Émond - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 3278399;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE déclarer que l'installation septique du 312-314, rue Émond constitue une nuisance et de mettre en demeure le propriétaire de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception des présentes, de faire vidanger sa fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 1er juin 2008. Le propriétaire devra transmettre copie à la ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de fosse septique effectuée en vertu des présentes;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (montant préautorisé au poste budgétaire 02 -610-00-412 et 02-610-00-411).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM07 12 425

9.1 Système d'entretien préventif - secteur Tremblant et Saint-Jovite - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à jour de son plan d'entretien préventif et de rinçage pour son réseau d'aqueduc du secteur de Saint-Jovite, et l'élaboration d'un plan d'entretien préventif et de rinçage pour son réseau d'aqueduc du secteur de Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ces projets et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant (taxes non incluses)**	
	secteur Saint-Jovite	**secteur Tremblant**
Groupe Tanguay et associés	13 000 $	18 000 $
Aqua Data	22 000 $	22 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater le Groupe Tanguay et associés pour procéder, conformément aux propositions du 24 septembre 2007, à :

- la mise à jour du plan d'entretien préventif et de rinçage pour le réseau d'aqueduc du secteur de Saint-Jovite au montant de 13 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-413-00-411);
- l'élaboration d'un plan d'entretien préventif et de rinçage pour le réseau d'aqueduc du secteur de Tremblant au montant de 18 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-413-01-411).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM07 12 426

9.2 Construction de la piste de ski de fond - boucle C - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multiservices M.D. inc. exécute les travaux de construction d'une nouvelle piste de ski de fond afin de relier le pont de la boucle C au Domaine Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Multiservices M.D. inc. selon l'avenant de modification numéro 1, pour un montant de 16 138,85 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-721), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM07 12 427

9.3 Aménagement du parc de la rue Longpré - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du parc de la rue Longpré ont été réalisés par l'entreprise Bernard Sigouin inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Daniel Arbour et Associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 11 440,71 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-004), à l'entreprise Bernard Sigouin inc;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 428 **9.4 Réfection du quai du lac Tremblant - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du quai du lac Tremblant ont été réalisés par l'entreprise Gelco construction inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseil inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 17 651,94 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-40-721), à l'entreprise Gelco construction inc., à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 429 **9.5 Travaux de plomberie - poste Grignon et poste de pompage P-1 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au démantèlement des cinq réservoirs filtres en acier au poste Grignon dans le secteur Saint-Jovite incluant la disposition des matériaux filtrants dans un site de décontamination;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation d'une conduite de dérivation pour le remplissage des camions en cas d'urgence au poste de pompage des eaux usées situé dans le stationnement P-1, à la base sud de la station, dans le secteur Station Mont Tremblant, incluant un support amovible pour tuyau semi-rigide;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ces projets et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant (taxes incluses)**	
	Poste Grignon	**Poste de pompage P-1**
Nordmec construction inc.	12 762,40 $	4 512,42 $
Plomberie Brébeuf inc.	16 499,96 $	4 848,57 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater Nordmec construction inc. pour procéder conformément aux propositions du 3 et 4 octobre 2007, à ce qui suit :

- au démantèlement des cinq réservoirs filtres en acier au poste Grignon dans le secteur Saint-Jovite incluant la disposition des matériaux filtrants dans un site de décontamination au montant de 12 762,40 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-413-00-521);

- à l'installation d'une conduite de dérivation pour le remplissage des camions en cas d'urgence au poste de pompage des eaux usées situé dans le stationnement P-1, à la base sud de la station, dans le secteur Station Mont Tremblant, incluant un support amovible pour tuyau semi-rigide au montant de 4 512,42 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-413-02-522).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2007

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2007 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-19 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

14.2 Programme triennal de suivi des lacs de la ville de Mont-Tremblant - dépôt

Le directeur du Service de l'environnement dépose le Programme triennal de suivi des lacs de la ville de Mont-Tremblant pour l'année 2007.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara - Environnement Mont-Tremblant**
Il demande si le document déposé au point 14.2 sera disponible sur le site internet de la ville.

- **Monsieur Gérard Jacquin - président de la télévision communautaire**
Il demande si les demandes de subventions ont été acceptées par le conseil.

- **Monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis**
Il demande si le règlement sur l'occupation du domaine public s'applique au point 8.1.6.

initiales du maire

0548

initiales de la greffière

CM07 12 430

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0531

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

SÉANCE SPÉCIALE « BUDGET » du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2007** à 19 h 47, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2008;

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010;

6. Règlement (2007)-99 établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - adoption;

7. Deuxième période de questions;

8. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM07 12 406

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2007

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Les personnes suivantes posent diverses questions et formulent certains commentaires au sujet du budget et du programme triennal en immobilisation.

Monsieur Patrick O'Hara - Environnement Mont-Tremblant
Monsieur Paul Dalbec - Commerçant du village
Monsieur Patrick Wadell - Sushi Taxi
Madame Sheril Pickering - montée Tassé

CM07 12 407

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2008

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2008 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2008, lequel montre des dépenses de 16 110 741 $ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 408

5. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2008, 2009 et 2010 - adoption

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2008, 2009 et 2010, montrant des dépenses de 36 306 757 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 409

6. Règlement (2007)-99 établissant les taux de taxes pour l'année 2008 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance régulière du conseil municipale du 12 novembre 2007;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2007)-99 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 12 410

8. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale du conseil municipal soit levée. Il est 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire
0549
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

17 décembre 2007

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **17 décembre 2007** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme - adoption du projet;

5. Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats - adoption du projet;

6. Règlement (2008)-102 concernant le zonage - adoption du projet;

7. Règlement (2008)-103 concernant le lotissement - adoption du projet;

8. Règlement (2008)-104 concernant la construction - adoption du projet;

9. Règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble - adoption du projet;

10. Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale - adoption du projet;

11. Règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels - adoption du projet

12. Règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme - adoption du projet;

13. Règlement (2008)-109 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - adoption du projet;

14. Refonte des instruments d'urbanisme - demande de prolongation du délai de conformité au schéma d'aménagement révisé;

15. Demande de prolongation - délai de conformité - modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

16. Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt;

17. Deuxième période de questions;

18. Levée de la séance spéciale.

****

Initiales du maire
0550
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

17 décembre 2007

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM07 12 431 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM07 12 432 **4. Règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 à 15 heures à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 433 **5. Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 434 **6. Règlement (2008)-102 concernant le zonage - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-102 concernant le zonage.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 435 **7. Règlement (2008)-103 concernant le lotissement - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-103 concernant le lotissement.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 436 **8. Règlement (2008)-104 concernant la construction - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-104 concernant la construction.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 437 **9. Règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble - adoption du projet**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 438

10. Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 439

11. Règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 440

12. Règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 441

13. Règlement (2008)-109 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2008)-109 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le vendredi 15 février 2008, à 19 h 30, au 31, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant.

Préalablement, une journée d'information au cours de laquelle les citoyens pourront rencontrer individuellement les fonctionnaires municipaux se tiendra le samedi 9 février 2008 de 10 h à 15 h à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 442

14. Refonte des instruments d'urbanisme - demande de prolongation du délai de conformité au schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont deux ans suivant l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement révisé pour adopter des règlements de concordance en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 29 juin 2000 et que la date d'échéance pour l'adoption des règlements de concordance était le 29 juin 2002;

CONSIDÉRANT QU' une prolongation a été accordée à la ville par le ministère portant l'échéance au 30 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de concordance requis par la loi ne sont pas encore adoptés;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption des règlements de concordance est entreprise le 17 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil adresse une demande au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec afin de prolonger le délai prévu pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé jusqu'au 1er juin 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 443

15. Demande de prolongation - délai de conformité - modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides, en juin 2000, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté plusieurs modifications à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, les municipalités touchées par ces modifications ont un délai de six mois pour s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a également adopté des règlements de contrôle intérimaire s'assurant ainsi que les municipalités touchées par ces modifications appliquent rapidement les nouvelles dispositions règlementaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant n'a pas procédé à ce jour à l'adoption de toutes les modifications réglementaires découlant des modifications faites au schéma d'aménagement révisé depuis 2000;

CONSIDÉRANT QU' une prolongation de délai a été accordée à la Ville par le ministère portant l'échéance au 30 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entrepris les procédures d'adoption de la refonte des instruments d'urbanisme à laquelle seront intégrées les dernières modifications du schéma d'aménagement révisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec afin de prolonger le délai de six mois prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jusqu'au 1er juin 2008, pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé pour les règlements suivants :

- Règlement 184-2002 relativement à l'introduction de dispositions permettant la réalisation du projet du Camp Nord de la Station Mont Tremblant;
- Règlement numéro 208-2005 relativement à la localisation de l'emprise du chemin Le Boulé Ouest;
- Règlement numéro 212-2006 relativement aux dispositions sur les normes séparatrices en zone agricole et les modifications des aires d'affectation agricole et agro-forestière;
- Règlement numéro 215-2006 relativement à l'introduction des nouvelles dispositions concernant les zones inondables, les bandes riveraines et les milieux humides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM07 12 444 **16. Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la mise à jour annuelle de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Réjean Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

17 décembre 2007

17. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM07 12 445 **18. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière